



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE

François Moors

ÉTAT DES LIEUX DES RÉALISATIONS, BESOINS ET ENJEUX DES ÉCOLES DE DEVOIRS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

2018 - 2022

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse
et de l'Aide à la Jeunesse



Mai 2024

Nous souhaitons remercier vivement les Écoles de Devoirs pour la complétion de leurs rapports d'activités, sans laquelle ce travail d'état des lieux ne pourrait se faire. Nous remercions également la Commission d'avis des Écoles de Devoirs la Fédération francophone des Écoles de Devoirs ainsi que le Service Écoles de Devoirs de l'ONE, et le Service Jeunesse pour leur précieuse collaboration.

État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles – 2018-2022

Table des matières

1. INTRODUCTION	9
2. MÉTHODOLOGIE.....	11
2.1. Sources d'information	11
2.1.1. Les rapports d'activités des EDD.....	11
2.1.2. Les rapports de recherche de l'UMONS	11
2.1.3. Les données administratives.....	12
2.1.4. La tournée de présentation des résultats.....	12
2.2. Représentativité	13
3. DONNES ADMINISTRATIVES DE L'ONE 2018-2022.....	15
3.1. Etat des lieux du secteur des Ecoles de Devoirs en FW-B	15
3.1.1. Budget consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur.....	15
3.1.2. Le secteur des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles	17
3.2. Caractéristiques des EDD.....	21
3.2.1. Nombre d'enfants accueillis	22
3.2.2. Age des enfants accueillis	24
3.2.3. Géographie	26
3.2.4. Equipe	29
3.2.5. Ouverture.....	32
4. PERIODE COVID – Rapports d'activité 2019-2020 et 2021-2022	37
4.1. Éléments préliminaires.....	37
4.2. Rapports d'activité 2019-2020 : Synthèse du rapport de recherche du service de Méthodologie et formation (UMons).....	38
4.2.1. Introduction	38
4.2.2. Thématiques extraites des difficultés et des leviers mis en avant par les EDD.....	39
4.2.3. Analyse de la situation covid par les EDD	44
4.2.4. Conclusion.....	48
4.3. Rapports d'activité 2020-2021 : Synthèse du rapport de recherche du service de Méthodologie et formation (UMons).....	48
4.3.1. Introduction	48
4.3.2. Niveau d'activité de l'EDD : focus sur la modalité du distanciel.....	49

4.3.3.	Difficultés et solutions	50
4.3.4.	Les trois éléments majeurs qui font état des difficultés rencontrées par les enfants et/ou des jeunes en termes de bien-être et de santé, physique et mentale, en 2020-2021.....	55
4.3.5.	Les trois éléments majeurs qui font état des difficultés rencontrées par l'équipe de l'EDD en termes de bien-être et de santé, physique et mentale, en 2020-2021.....	57
4.3.6.	Les trois enjeux prioritaires pour les EDD dans l'année/les années qui suit/-vent ?	59
4.3.7.	Conclusion.....	62
5.	PERIODE POST-COVID – Rapports d'activité 2021-2022	63
5.1.	Réalisation des EDD	63
5.1.1.	Types d'activités : généralités.....	63
5.1.2.	Organisation des activités (rapports d'activité).....	66
5.1.3.	Missions assignées aux EDD et autres objectifs poursuivis	70
5.2.	Focus sur le décrochage	74
5.2.1.	Perception du décrochage par rapport aux activités de l'EDD.....	74
5.2.2.	Perception du décrochage scolaire.....	75
5.3.	Les besoins des EDD	77
5.3.1.	Les besoins prioritaires	77
5.3.2.	Les thématiques requérant un accompagnement	88
6.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	89
6.1.1.	Conclusion générale.....	89
6.1.2.	Recommandations	90
	BIBLIOGRAPHIE.....	95

Liste des figures

Figure 1. Evolution du budget FW-B au secteur, de 2014 à 2022 (hors subsides AES-2).....	17
Figure 2. Evolution des subventions octroyées aux PO, en moyenne par PO.....	20
Figure 3. Répartition des EDD reconnues par province (2021-2022).....	26
Figure 4. Ratio du nombre d'enfants pour un animateur en 2021-2022.....	30
Figure 5. Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture (année 2021-2022, N _{EDD} = 348).....	33
Figure 6. Ouverture en période de congé 2021-2022, selon la province (N _{EDD} = 358).....	34
Figure 7. Arbre thématique relatif aux difficultés/leviers mis en avant par les EDD.....	40
Figure 8. Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins une fois le type d'activités dans son plan d'action, par type d'activités (N _{EDD} au total= 359).....	64
Figure 9. Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'actions (N _{EDD} au total = 359).....	66
Figure 10. Modalités d'organisation des types d'activités (N _{EDD} au total = 359).....	67
Figure 11. Prévision des types d'activités dans le plan d'action annuel (N _{EDD} au total = 359).....	68
Figure 12. Réalisation complète, partielle ou abandon des types d'activités prévus (N _{EDD} au total = 359).....	69
Figure 13. Présence des missions décrétales à travers les activités organisées par les EDD (N _{EDD} au total = 358).....	71
Figure 14. Pourcentage d'EDD poursuivant des objectifs autres que les missions décrétales (N _{EDD} au total = 358).....	72
Figure 15. Constats de décrochage amplifié suite à la crise covid vis-à-vis des activités de l'EDD (N _{EDD} au total = 359).....	75
Figure 16. Constats de décrochage scolaire amplifié suite à la crise covid (N _{EDD} au total = 359).....	76
Figure 17. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels (N _{EDD} au total = 359).....	80
Figure 18. Pourcentage d'EDD déclarant avoir besoin d'un accompagnement spécifique de la FFEDD ou des coordinations régionales dans différents domaines (N _{EDD} au total = 359).....	88

Liste des tableaux

Tableau 1. Budget global FW-B (hors subsides AES-2).....	15
Tableau 2. Nombre de PO reconnus	18
Tableau 3. Nombre d'EDD reconnues	18
Tableau 4. Nombre d'EDD reconnues par province.....	19
Tableau 5. Nombre d'EDD subventionnées	19
Tableau 6. Statistiques relatives au nombre d'enfants accueillis au total	22
Tableau 7. Statistiques relatives au nombre d'enfants accueillis âgés de 6 à 15 ans	24
Tableau 8. Statistiques relatives au nombre d'enfants âgés accueillis âgés de plus de 15 ans	25
Tableau 9. Nombre d'EDD subsidiées par province	26
Tableau 10. Nombre et Pourcentage d'EDD étant implantées dans des locaux scolaires, par province (années 2018-2019 et 2019-2020)	28
Tableau 11. Nombre et Pourcentage d'EDD étant implantées dans des locaux scolaires, par province (années 2020-2021 et 2021-2022)	28
Tableau 12. Statistiques relatives au nombre d'animateurs au total	29
Tableau 13. Statistiques relatives au nombre d'animateurs qualifiés	31
Tableau 14. Nombre d'heures d'ouverture par semaine	32
Tableau 15. Types de difficultés et leviers associés mis en avant par les EDD (N _{EDD} au total = 316)....	39
Tableau 16. Activités en distanciel (N _{EDD} au total = 343).....	49
Tableau 17. Raisons de la non-organisation d'activités en distanciel (N _{EDD} au total = 199).....	49
Tableau 18. Objectifs hors missions décrétales poursuivis dans le cadre des activités de l'EDD (N _{EDD} au total = 170)	50
Tableau 19. Types de difficultés rencontrées par les enfants (N _{EDD} au total = 341)	56
Tableau 20. Types de difficultés rencontrées par les EDD (N _{EDD} au total = 337).....	58
Tableau 21. Enjeux prioritaires pour les EDD (N _{EDD} au total = 341)	60
Tableau 22. Equivalence entre intitulés raccourcis et intitulés complets des besoins prioritaires des EDD	77
Tableau 23. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Région de Bruxelles-Capitale (N _{EDD} au total = 143).....	81
Tableau 24. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Province du Brabant wallon (N _{EDD} au total = 28)	82
Tableau 25. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Province du Hainaut (N _{EDD} au total = 60)	83

Tableau 26. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Province de Liège (N _{EDD} au total = 83)	84
Tableau 27. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Province du Luxembourg (N _{EDD} au total = 11)	85
Tableau 28. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Province de Namur (N _{EDD} au total = 33).....	86
Tableau 29. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, Pour les EDD créées il y a moins de 3 ans (N _{EDD} au total = 43)	87

1. INTRODUCTION

« Les Écoles de Devoirs contribuent au développement global des enfants et à leur bien-être par les activités diversifiées (artistiques, ludiques, culturelles ou sportives) qu’elles proposent. »

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs (Exposé des motifs)

En 2004, le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs (EDD) était adopté, permettant, comme l’indique son intitulé, de reconnaître le secteur, de le structurer et de le soutenir financièrement.

Ce décret prévoit également que l’Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse procède aux états des lieux du secteur, centrés sur les réalisations, les besoins et les enjeux des EDD. Le présent rapport est le quatrième exercice du genre, publié 20 ans après l’adoption de ce décret. Au cours de ces 20 ans, le paysage des EDD a connu des évolutions positives, telles qu’un accroissement du nombre de structures reconnues et subventionnées. Mais des lignes de tensions, telles que le sous-financement des structures ou celles relatives à l’identité des EDD, connues depuis longtemps, restent d’actualité. A ces lignes de tensions s’ajoute un avenir incertain, lié d’une part à des projets de réforme du secteur ATL et, d’autre part, à une régionalisation potentielle des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est dans ce contexte, source d’inquiétude pour le secteur, qu’intervient la publication du présent rapport.

Ces états des lieux ne sont pas qu’une simple photographie visant à mettre en avant les chiffres représentatifs du secteur à un moment particulier. En effet, la conception de ces rapports implique une couverture sur plusieurs années, permettant de prendre en compte l’évolution des chiffres observés. La période couverte dans le cadre de ce quatrième exercice correspond aux années 2018-2022. Cette période comprend par conséquent les années dites de covid-19. Les EDD n’ont, bien entendu, pas été épargnées par cette crise sanitaire, comme tant d’autres organismes. Avec un arrêt brutal des activités, suivi d’une longue période où la reprise fut possible mais moyennant la mise en œuvre de dispositifs contraignants, il était essentiel de tenir compte de l’impact de ce contexte dans l’analyse du fonctionnement des EDD.

En grande partie centrés sur les données issues des rapports d’activité annuels des EDD, ces états des lieux ont connu des évolutions d’un point de vue méthodologique mais aussi au niveau de la manière d’investiguer les spécificités du secteur. En plus d’observations récurrentes permettant de constituer une analyse commune d’état des lieux en état des lieux, l’Observatoire a décidé de mettre en place des focus particuliers à chaque exercice, afin de diversifier et d’améliorer la connaissance du paysage des EDD. A cet égard, dans le cadre de ce quatrième rapport, une attention particulière a été portée à la distinction entre le fonctionnement en période covid et le fonctionnement hors période covid. En outre, les EDD ont été invitées à partager les objectifs qu’elles se donnent, au-delà des missions prévues par le décret. Ces missions restent un socle très important du quotidien des EDD, mais il semblerait que la diversité des actions de ces dernières dépasse ce qui a été prévu dans le décret,

adopté il y a maintenant deux décennies. Enfin, un focus relatif aux besoins prioritaires du secteur, tels qu'identifiés par les EDD elles-mêmes, a également été réalisé.

Le plan de ce rapport tient compte de ces différentes considérations et propose un découpage en trois sections majeures : une analyse des données administratives fournies par l'ONE, pour les années 2018-2022 ; une analyse du fonctionnement du secteur pendant la période covid, particulièrement impactante de 2019 à 2021 ; une analyse du rapport d'activité 2021-2022, lorsqu'une reprise normale des activités fut à nouveau possible, ce travail s'inscrivant dans la lignée des états des lieux précédents. Comme pour les précédentes éditions, des recommandations construites sur base des données analysées clôturent ce rapport.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Sources d'information

2.1.1. Les rapports d'activités des EDD

Afin de compléter leur rapport d'activités (RA), les Ecoles de Devoirs (EDD) ont accès chaque année à un questionnaire en ligne, développé avec le logiciel LimeSurvey par l'OEJAJ. Ils peuvent compléter leur RA entre le mois de juin et le mois de septembre. Cette procédure a été mise en place depuis 2010 afin de faciliter la complétion du questionnaire qui articule différentes thématiques élaborées en collaboration avec la Commission d'avis des EDD.

Il y a encore quelques années, il était demandé aux EDD de décrire, dans chacun de leurs rapports d'activités annuels, les types d'activités organisés au cours de l'année d'observation. Cette complétion représente une charge administrative conséquente, alors qu'aucun changement majeur sur cette matière n'est constaté depuis plusieurs exercices. Dès lors, il a été décidé en 2019 d'espacer la complétion relative aux types d'activités organisés, pour laisser plus de place à des focus particuliers. En d'autres termes, des questions sur des sujets spécifiques sont posées chaque année aux EDD dans le cadre de leur RA, ces sujets variant d'exercice en exercice. Cela permet donc d'analyser différentes matières dans le cadre de l'état des lieux.

Au-delà de cette nouvelle façon de calibrer les RA, le présent état des lieux concerne en partie les années liées à la crise sanitaire de la covid. Les RA 2019-2020 et 2020-2021 se sont adaptés à ce contexte très particulier qui a eu une influence majeure sur l'activité des EDD. Pour cet état des lieux, il a été décidé de rassembler les informations issues de ces deux salves de RA dans une seule section, centrée sur la période covid. Cet état des lieux a également pour composante les RA 2021-2022, qui ont retrouvé une forme plus conventionnelle et qui questionnent à nouveau les EDD sur les types d'activité organisés. L'analyse de ces RA constitue la partie post-covid du présent état des lieux.

Les questionnaires en ligne permettant aux EDD de remplir leur RA annuel sont composés de questions ouvertes et fermées afin d'obtenir à la fois des données qualitatives et quantitatives. Les données qualitatives ont été traitées par une analyse thématique des réponses aux questions ouvertes. Les données quantitatives ont été traitées par des statistiques descriptives grâce aux logiciels Excel et XLSTAT. Certaines données quantitatives sont synthétisées dans des graphiques, également réalisés via le logiciel Excel.

2.1.2. Les rapports de recherche de l'UMONS

Afin d'avoir un regard neuf sur l'évolution du secteur, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) a décidé de faire appel à un prestataire externe en 2019-2020 et 2020-2021. Pour cela, un marché public de faible montant a été lancé pour chacune des deux années. Ces deux marchés, établis et attribués de manière distincte avec un an d'intervalle ont été tous deux remportés par le *Service de Méthodologie et formation, attaché à l'Institut d'Administration scolaire, Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation de l'Université de Mons*.

Au-delà de la volonté d'ouvrir les perspectives d'analyse avec un prestataire externe, les années pour lesquelles correspondent les marchés publics sont celles durant lesquelles la crise covid était la plus

prégnante. Comme évoqué dans la section ci-dessus, les RA des EDD ont pris des formes particulières, avec des questions spécifiques à la gestion de la crise sanitaire. Le prestataire externe, n'ayant pas l'expertise de l'OEJAJ dans les analyses traditionnelles telles que l'analyse des types d'activités des EDD, n'a pas dû se former en la matière et a pu réaliser son travail de recherche en indépendance, avec le soutien d'un comité d'accompagnement.

Pour chacune des deux analyses réalisées, celle concernant les RA 2019-2020 et celle concernant les RA 2020-2021, le prestataire externe a produit un rapport de recherche¹. Ces derniers étant d'une longueur conséquente (145 pages pour le premier, 142 pages pour le second ; sans les annexes), il a été décidé que, dans le cadre de cet état des lieux, une synthèse soit produite par l'OEJAJ et incorporée telle quelle au sein de cet état des lieux. Ces synthèses constituent la section 4. *PERIODE COVID – Rapports d'activité 2019-2020 et 2021-2022*.

2.1.3. Les données administratives

Tout comme pour les états des lieux précédents, les données administratives communiquées par le Service EDD de l'ONE sont un apport incontournable pour la réalisation de l'état des lieux du secteur. Les données indiquées dans le présent document ont été extraites et transmises en août 2023.

Le Service de la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également fourni des données en août 2023. Celles-ci ont principalement été exploitées dans le point qui concerne le budget des EDD.

De la même manière que pour les données quantitatives des rapports d'activités, les statistiques descriptives et les graphiques issus des données administratives de l'ONE ont été traités grâce aux logiciels Excel et XLSTAT.

2.1.4. La tournée de présentation des résultats

Comme pour les exercices précédents, l'OEJAJ est parti à la rencontre des EDD en octobre 2023 afin de présenter les résultats principaux des analyses réalisées. En tout, six séances ont été organisées. Quatre se sont déroulées en présentiel à Bruxelles, Ottignies, Liège, Namur et deux en visioconférence : l'une à destination des EDD de la province du Hainaut et l'autre à destination de la Fédération Francophone des EDD (FFEDD). L'objectif premier de ces rencontres était de pouvoir discuter des résultats et permettre aux représentant.e.s des EDD présent.e.s de nuancer éventuellement le propos. Des éléments d'information issus de ces échanges ont été ajoutés à ce rapport.

¹ Canzittu, D., Demeuse, M. (2020). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2019-2020 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Canzittu, D., Boudart, A., Demeuse, M. (2021). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2020-2021 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

2.2. Représentativité

Comme pour les états des lieux précédents, la proportion d'EDD ayant complété leur rapport d'activité par rapport au nombre d'EDD reconnues est élevée, ce qui implique une bonne représentativité. Ce constat est valable pour chacune des périodes analysées dans le cadre de cet état des lieux :

- En 2019-2020 : sur les 323 ayant perçu la subvention annuelle ordinaire, auxquelles s'ajoutent 39 EDD ayant perçu une subvention AES-2, 316 d'entre elles ont complété leur RA ;
- En 2020-2021 : sur les 336 ayant perçu la subvention annuelle ordinaire, auxquelles s'ajoutent 39 EDD ayant perçu une subvention AES-2, 343 d'entre elles ont complété leur RA ;
- En 2021-2022 : sur les 348 ayant perçu la subvention annuelle ordinaire, auxquelles s'ajoutent 37 EDD ayant perçu une subvention AES-2, 359 d'entre elles ont complété leur RA.

Les conditions d'application de la subvention annuelle ordinaire sont décrites dans le point 3.1.2.3. *Subventions aux EDD*. En ce qui concerne la subvention AES-2, il faut savoir que les EDD qui bénéficiaient du Fonds des Equipements et Services collectifs (FESC) perçoivent de l'ONE depuis 2015 (date du transfert de ce fonds fédéral à l'ONE) une subvention extrascolaire de type 2 (AES-2). Le financement de ces EDD AES-2 par l'ONE doit être distingué du financement des autres EDD reconnues, notamment en termes de moyens octroyés - cette subvention permet en effet de rémunérer du personnel – et de conditions de subventionnement spécifiques à l'AES-2. Cette différence de moyens octroyés a une incidence sur l'interprétation de certaines données, notamment celles concernant les équipes pédagogiques.

Enfin, deux éléments méthodologiques sont à prendre en considération. Premièrement, il faut noter que le nombre d'EDD total prises en compte dans une analyse spécifique peut légèrement varier selon l'analyse effectuée. Cette variation est expliquée par un phénomène possible de données manquantes pour tel ou tel point spécifique d'un rapport d'activité. Deuxièmement, l'interprétation des résultats doit prendre en considération le nombre d'EDD répondantes par province. En effet, il est difficile de tirer des conclusions générales lorsque le nombre de répondants est faible dans l'absolu (ce qui est surtout vrai pour la modalité « Province du Luxembourg », comprenant une dizaine d'EDD) et il est nécessaire d'être prudent et nuancé dans ces cas.

3. DONNES ADMINISTRATIVES DE L'ONE 2018-2022

3.1. Etat des lieux du secteur des Ecoles de Devoirs en FW-B

3.1.1. Budget consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur

Le quinquennat qui fait l'objet de cet état des lieux a été marqué par une augmentation du budget alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) au secteur (hors subsides AES-2) de l'ordre de **32 %** (voir Tableau 1). Cette augmentation est principalement expliquée par une augmentation de 822.004 € dans le cadre de l'enveloppe ONE.

Tableau 1. Budget global FW-B (hors subsides AES-2)

	2018	2019	2020	2021	2022
Budget ONE	2.190.580 €	2.320.342 €	2.338.775 €	2.435.659 €	3.012.584 €
<i>Subventions ordinaires</i>					
Budget Jeunesse	490.778 €	514.595 €	524.289 € ¹	536.722 €	551.928 €
<i>Subventions aux coordinations et à la Fédération</i>					
Budget Jeunesse	27.912 €	27.819 €	21.774 €	19.418 €	20.596 €
<i>Subventions pour les formations²</i>					
Total	2.709.270 €	2.862.756 €	2.884.838 €	2.991.799 €	3.585.108 €

Source : ONE et Service Jeunesse

¹ En 2020, un budget de 514.597, 64 € était prévu. Cependant, un ajustement de 9.692 € pour les coordinations a été calculé, pour un budget total de 524 289, 64 €.

² Formations organisées par les coordinations régionales et la Fédération des Ecoles De Devoirs

Plusieurs facteurs ont eu un impact sur cette augmentation budgétaire de l'enveloppe ONE. Au-delà de l'indexation naturelle, il y a eu en 2021 un subside complémentaire en vue de soutenir les activités culturelles des EDD. En 2022, un subside complémentaire en réaction aux frais engendrés par les différentes crises (sanitaire et énergétique) ainsi qu'un subside complémentaire relatif à l'allongement des périodes de vacances d'Automne et de Détente ont été prévus. Ces différents subsides sont détaillés dans la section 3.1.2.3 *Subventions aux EDD*.

Au-delà de l'enveloppe de l'ONE pour les subventions ordinaires (décrites plus précisément dans la section 3.1.2.3 *Subventions aux EDD*), il est important de prendre en considération que l'ONE subsidie également les EDD reconnues comme AES-2. En 2022, le montant total des subsides AES-2 s'élève à **3.248.569,62 €** (qui s'ajoute donc au montant de 3.012.584 € consacré par l'ONE aux subventions ordinaires). Les subsides AES-2 sont principalement consacrés à la rémunération d'équivalents temps-pleins dans les structures, qui, parmi les conditions de reconnaissance, doivent offrir un accueil d'au minimum 220 jours par an.

Le Tableau 1 présente également les lignes budgétaires FW-B, hors ONE. Il est à noter que le budget relatif aux subventions aux coordinations et à la Fédération a connu une augmentation de 36 % entre

2017 (361.033 €²) et 2018 (490.778 €). Cette augmentation est due à l'intégration en 2018 des cinq coordinations des EDD ainsi que de la FFEDD pour la partie EDD, dans le Décret Emploi socioculturel. Il s'agit donc d'une subvention supplémentaire octroyée dans ce cadre et ce, pour un montant total de 125.398,35 euros. Les Coordinations et la FFEDD bénéficient donc depuis lors d'une subvention Décret Emploi et d'une subvention différente pour le fonctionnement.

En ce qui concerne les subventions octroyées dans le cadre des formations, on note sur l'ensemble du quinquennat observé une diminution du montant total (notons qu'il n'y a pas d'indexation pour ce montant). Cette diminution est expliquée par différents facteurs. Premièrement, la crise covid a eu un impact majeur puisqu'elle a engendré, à travers les mesures sanitaires prises, une diminution de la possibilité d'organisation de formation, du moins en présentiel. Deuxièmement, concernant la Région Bruxelles-Capitale, le choix a été fait de financer le programme de formation par une subvention du Service des Activités Parascolaires de la COCOF. Or, une part non-négligeable du montant total était expliqué, jusqu'en 2019, par les formations organisées par cette Coordination. La troisième source d'explication réside dans la diminution générale du nombre d'inscrits aux formations.

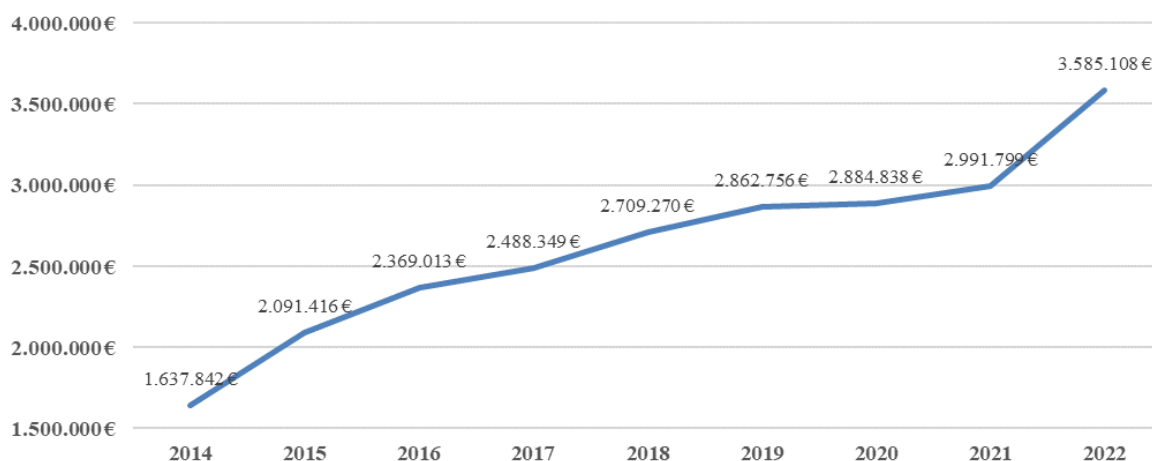
Cette diminution d'inscriptions a elle-même plusieurs facteurs explicatifs :

- Les intervenants ont la possibilité d'obtenir la qualification par assimilation ou équivalence. Dès lors, leurs expériences antérieures ou le nombre d'heures de terrain effectuées permettent de se passer d'une formation complète pour l'obtention d'un brevet. Pourtant, la formation représente une réelle plus-value, notamment parce qu'elle offre aux membres des équipes EDD un tronc commun de réflexions et de mises en application, ainsi qu'un éclairage sur les missions fondamentales des EDD. Par conséquent, la formation devrait être encouragée chez les personnes bénéficiant d'une assimilation ou d'une équivalence.
- Le secteur des EDD a lui aussi connu un phénomène de ré-orientation professionnelle et/ou de volontariat durant et suite à la crise covid. Dès lors, la quantité d'inscription à des formations pour ce secteur en a été impactée négativement.
- D'un point de vue organisationnel, certains PO ne mettent pas en place un système de remplacement de la personne en formation. Par ailleurs, le temps de formation n'est pas toujours reconnu comme du temps de travail. Alors que la formation apporte une plus-value importante pour toute la structure, ces contraintes organisationnelles entraînent des freins importants à l'inscription à la formation.

Afin d'avoir un recul plus important quant à l'évolution du budget de la FW-B pour le secteur, la Figure 1 présente les montants globaux de 2014 à 2022 (hors subsides AES-2).

² Voir OEJAJ (2019). Etat des lieux des réalisations, besoins et enjeux des Ecoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014-2017. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>

Figure 1. Evolution du budget FW-B au secteur, de 2014 à 2022 (hors subsides AES-2)



Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Comme on peut le constater, **le budget FW-B alloué au secteur a plus que doublé en 9 ans** afin de tenir compte notamment de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et de l'inflation générale, au-delà des primes ponctuelles débloquées à différentes périodes.

Bien que cette augmentation soit indéniable, il est nécessaire, dans le cadre de ce 4^{ème} état des lieux, d'à nouveau mettre en exergue le **constat selon lequel le budget FW-B consacré au secteur reste très faible au regard des missions** qui sont assignées aux EDD et aux défis auxquels elles doivent faire face. La question des moyens financiers est en effet la problématique la plus souvent citée par les acteurs de terrain, que ce soit à travers les rapports d'activité annuels ou lors des rencontres avec les EDD. Dans l'état des lieux 2014-2017, un travail a été fait pour objectiver les sources de financement complémentaires que les EDD tentent de dégager pour répondre aux difficultés financières³. Bien que ce travail n'ait pas été reconduit de manière aussi pointue qu'à l'occasion de l'état des lieux 2014-2017, force est de constater dans le discours des acteurs que cette recherche de fonds complémentaires est toujours d'actualité. La question du financement du secteur reste donc la ligne de tension principale.

3.1.2. Le secteur des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles

3.1.2.1. Nombre de Pouvoirs Organisateurs (PO) reconnus

Les PO sont, selon le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des EDD⁴, soit un pouvoir public, soit une association sans but lucratif. Les PO organisent les EDD, ces dernières pouvant soit intégrer un pouvoir organisateur existant (pouvoir local, centre culturel, association de quartier, du secteur socioculturel...), soit créer une nouvelle ASBL et donc un nouveau PO.

³ Voir OEJAJ (2019). Etat des lieux des réalisations, besoins et enjeux des Ecoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014-2017. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>

⁴ Voir https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28805_000.pdf

Alors que l'exercice d'état des lieux précédent avait noté une certaine stabilité dans le nombre de PO reconnus (+ 1,6 % entre 2015 et 2017), on note pour cet exercice une augmentation plus marquée, équivalente à près de 6 % entre 2018 et 2022 (voir Tableau 2). La stabilité est à nouveau évidente sur les trois dernières années d'exercice. Cette stabilité peut certainement être expliquée en partie par la situation relative à la covid, cette dernière ayant pu engendrer une frilosité à la création de nouvelles structures (tant PO que EDD) et *de facto* à leur potentielle reconnaissance.

Tableau 2. Nombre de PO reconnus

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de PO reconnus	270	278	284	283	286

Source : Données administratives ONE (septembre 2023) ; Rapports d'activité ONE de 2018 à 2021

Bien que la majorité des PO n'organisent qu'une seule EDD (environ 80 % des PO), certains organisent deux EDD (un peu plus de 10 % des PO), voire même trois ou plus d'EDD (moins de 10 % des PO). Ceci explique pourquoi il y a plus d'EDD reconnues que de PO reconnus.

3.1.2.2. Nombre d'Écoles De Devoirs (EDD) reconnues

Au total, 394 EDD étaient reconnues par l'ONE au 31 décembre 2022. Le Tableau 3 montre l'évolution du nombre de reconnaissance. Celle-ci est constante, sauf entre 2020 et 2021, à nouveau certainement en raison de la crise covid où le contexte était défavorable à la création et donc à la reconnaissance de nouvelles structures. Nous pouvons observer une augmentation de 9,7 % d'EDD reconnues en 2022 par rapport au nombre de reconnaissances en 2018.

Tableau 3. Nombre d'EDD reconnues

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'EDD reconnues	359	369	383	385	394

Source : Données administratives ONE (septembre 2023) ; Rapports d'activité ONE de 2018 à 2021

Entre 2019 et 2022, on note une augmentation d'EDD reconnues dans presque toutes les provinces : +9 en province de Liège, +3 en province de Namur, +2 en province du Brabant wallon et enfin +12 en région de Bruxelles-Capitale. Seule la province du Luxembourg affiche une diminution d'EDD reconnues (-1). Enfin, la province du Hainaut affiche un bilan neutre, bien qu'il y ait tout de même eu des fluctuations en 2020 et en 2021. Les chiffres précis sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4. Nombre d'EDD reconnues par province

	2019	2020	2021	2022
Bruxelles-Capitale	146	156	157	158
Brabant wallon	29	29	30	31
Hainaut	71	69	68	71
Liège	80	85	87	89
Luxembourg	12	11	11	11
Namur	31	33	32	34

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

3.1.2.3. Subventions aux EDD

Il existe deux types de subventions : la subvention de lancement et la subvention annuelle ordinaire. Celles-ci sont présentées dans la présente section. Les subventions EDD sont un soutien financier qui permet aux Pouvoirs Organisateurs de démarrer les activités de leur(s) EDD ou de développer des projets annuels⁵.

3.1.2.3.1. La subvention de lancement

Destiné à soutenir le développement de nouvelles EDD, ce montant forfaitaire unique est octroyé lorsqu'une EDD obtient une reconnaissance pour la première fois. Cette subvention est à utiliser dans la prise en charge des frais de personnel de l'équipe pédagogique, des frais administratifs, d'animation, de travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités⁵.

Elle est octroyée au Pouvoir organisateur une fois seulement par EDD, même si celle-ci fait l'objet de reconnaissances successives, et /ou que le pouvoir organisateur de cette école a changé. Aussi, une fois l'EDD reconnue et répondant favorablement aux critères d'octroi, l'ONE verse la subvention de lancement au PO dans les 3 mois⁵.

Cette subvention était jusqu'en 2022 de 5000 €. Notons que ce montant a été indexé en 2023 à 5762 € pour toute nouvelle EDD reconnue.

3.1.2.3.2. La subvention annuelle (ordinaire)

L'évolution du nombre d'EDD subventionnées est reprise dans le Tableau 5. Il est à noter qu'il s'agit des chiffres selon des périodes qui sont attachées à deux années civiles. Ces chiffres sont donc légèrement différents de ceux que l'on peut trouver dans les rapports d'activité annuels de l'ONE qui présentent les chiffres par année civile.

Tableau 5. Nombre d'EDD subventionnées

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'EDD subventionnées	297	323	336	348

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

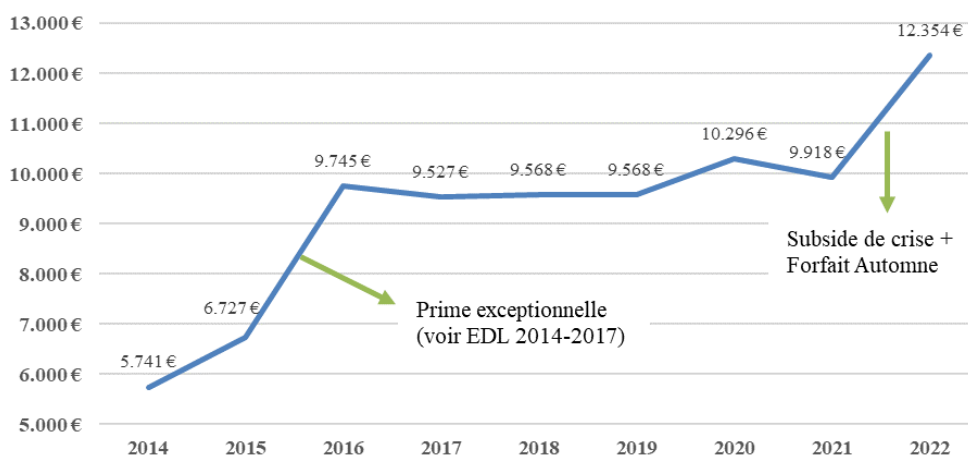
⁵ https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/EDD-Mode-d-emploi-2020.pdf

La subvention annuelle de l'ONE est divisée en deux parties :

- Un subside forfaitaire, par pouvoir organisateur, destiné à la prise en charge des frais administratifs, du travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités. Ce montant forfaitaire dépend du nombre d'Ecoles de Devoirs du PO : pour une seule EDD, le montant s'élève à 3 433 euros, pour deux EDD à 5 150 euros et pour trois EDD et plus à 6 294 euros. Ces montants sont indexés chaque année (les montants mentionnés ici sont relatifs à l'indexation 2021-2022).
- Un subside d'activités proportionnel au nombre de journées de présence d'enfants de 6 à 15 ans accueillis et au nombre de jours de présence d'animateurs et de coordinateurs qualifiés (avec un plafond d'un animateur qualifié pour 6 enfants) au cours de l'année d'activités précédente (pour les sites subsidiés bien entendu).

En 2022, 239 PO sur les 286 reconnus ont reçu une subvention, ce qui représente un total de 83 % des PO reconnus ayant reçu une subvention. En moyenne, les PO ont perçu une subvention de 12 354 € pour leur(s) EDD. La Figure 2 présente l'évolution de cette subvention moyenne. Sachant que les PO peuvent organiser plusieurs EDD, il est important de noter que **le montant moyen par EDD est, en 2022, de 8920 €.**

Figure 2. Evolution des subventions octroyées aux PO, en moyenne par PO



Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

En 2021, toutes les EDD subventionnées en 2020-2021 ont reçu un subside complémentaire pour soutenir les activités d'éveil culturel des EDD pour un montant total de 83 000€ (258,57€/EDD). Malgré ce subside complémentaire, on constate en 2021 une baisse de la subvention moyenne par rapport à l'exercice qui précède (- 378€ par PO). La croissance de plus de 8 % du nombre d'EDD subventionnées entre ces deux années explique cette baisse. Une conjonction de différents facteurs sont également à prendre en considération : la croissance d'EDD reconnues, l'impact de la crise covid et les mesures de maintien des subventions liées, la digitalisation de l'introduction des demandes de subventions⁶.

⁶https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/RA-ONE-en-chiffres-2021.pdf

Par contre, on peut constater une augmentation substantielle de la subvention moyenne par PO entre 2021 et 2022. Cette augmentation s'explique par deux facteurs.

Premièrement, le Gouvernement a décidé d'octroyer un subside exceptionnel forfaitaire aux opérateurs d'accueil temps libre, suite aux difficultés financières rencontrées par les différentes structures d'accueil⁷. Ce subside était destiné à soutenir les structures d'accueil pour faire face à l'augmentation générale des coûts et plus particulièrement des charges énergétiques et salariales. En ce qui concerne les EDD (qui ont introduit une demande de subvention pour l'exercice budgétaire 2022) ainsi que les AES2 reconnus EDD, un montant de base de 500 € a été octroyé. Un montant complémentaire de 250 € était prévu pour chaque EDD supplémentaire à partir de la deuxième EDD d'un même PO. Le coût total s'est chiffré à 146 500 €.

Deuxièmement, suite au Décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires dans l'enseignement⁸, des mesures d'accompagnement spécifiques ont été prévues pour le secteur de l'accueil temps libre, en vue de soutenir l'alignement de l'offre ATL durant les périodes de vacances allongées (automne et détente). Concernant les EDD, un subside forfaitaire complémentaire a dès lors été octroyé aux EDD assurant un accueil avec des journées de plus de 6h durant les vacances rallongées d'automne 2022. Au total, 195 EDD (associées à 155 PO) ont reçu ce montant forfaitaire de 425 € pour un total de 82 875€.

3.2. Caractéristiques des EDD

Les caractéristiques des EDD qui seront abordées dans la présente section sont les suivantes : Nombre d'enfants accueillis, âge des enfants accueillis, caractéristiques géographiques, taille d'équipe et caractéristiques des temps d'ouverture de l'EDD aux enfants. **Les données présentées dans cette section sont essentiellement celles des EDD percevant la subvention ordinaire annuelle de l'ONE** (et donc une proportion majoritaire des EDD reconnues, voir à ce sujet la section 3.1.2. *Le secteur des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles*). Le nombre total d'EDD concernées en 2018-2019 est de 297 ; 323 en 2019-2020 ; 336 en 2020-2021 et 348 en 2021-2022. Ce nombre total peut légèrement varier d'analyse en analyse, en raison de quelques données manquantes pour telle ou telle variable.

Dans quelques cas, les données relatives aux EDD percevant un subside AES-2 (et qui donc ne sont pas incluses dans les totaux décrits dans le paragraphe ci-dessus) sont brièvement abordées en guise de complément d'information. Lorsque ces données sont présentées, il est clairement stipulé qu'il s'agit des situations liées aux AES-2.

Pour la plupart de ces caractéristiques, des tableaux présentent l'ensemble des données, ventilées par année et par province. Pour la bonne compréhension du lecteur des tableaux, une explication des indices statistiques est fournie ici, de manière transversale :

⁷ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 octobre 2022 relatif aux mesures visant à soutenir les milieux d'accueil de la petite enfance et les structures d'accueil temps libre dans le cadre de la crise énergétique et financière

⁸ Décret du 30 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre

- NEDD = Nombre d'EDD qui font l'objet de l'observation ;
- Somme = Total des unités d'observation (ces dernières étant précisées dans le titre du tableau) ;
- Moyenne = Indice de tendance centrale correspondante à la Somme divisée par NEDD ;
- Médiane = Indice de tendance centrale représentant la valeur qui sépare la moitié inférieure des observations de la moitié supérieure des observations. En d'autres termes, 50 % des observations ont une valeur inférieure à la médiane et 50 % des observations ont une valeur supérieure ;
- Centile 25 et Centile 75 = Indices de variabilité définissant l'intervalle dans lequel se situe 50 % des observations. En d'autres termes, 50 % des observations ont une valeur comprise entre la valeur indiquée par le Centile 25 et la valeur indiquée par le Centile 75⁹.

3.2.1. Nombre d'enfants accueillis

Le Tableau 6 présente le nombre d'enfants accueillis au sein des EDD subventionnées par l'ONE, selon l'année et selon la province. **Le nombre absolu augmente de 2506 enfants sur la période 2018-2022.** Il y a eu une décroissance lors de la période 2020-2021, expliquée par la période covid qui a entraîné une baisse de l'activité et une diminution des possibilités d'accueils.

Tableau 6. Statistiques relatives au nombre d'enfants accueillis au total

Année	Province	NEDD	Statistiques Enfants accueillis				
			Somme	Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2018-2019	Total	295	14873	50.4	41.0	26.0	62.0
	Bruxelles-Capitale	110	6582	59.8	50.0	31.3	73.0
	Brabant Wallon	23	826	35.9	30.0	24.0	45.5
	Hainaut	58	2533	43.7	38.0	26.0	46.0
	Liège	68	3383	49.8	43.0	25.0	67.5
	Luxembourg	10	604	60.4	30.5	29.3	39.8
	Namur	26	945	36.3	26.5	18.0	49.5
2019-2020	Total	323	16134	50.0	38.0	26.0	58.5
	Bruxelles-Capitale	127	7679	60.5	44.0	29.0	73.5
	Brabant Wallon	25	867	34.7	34.0	23.0	41.0
	Hainaut	61	2517	41.3	37.0	25.0	48.0
	Liège	71	3758	52.9	41.0	26.0	68.5
	Luxembourg	11	376	34.2	33.0	27.5	39.5
	Namur	28	937	33.5	25.0	17.8	44.5
2020-2021	Total	336	15329	45.6	33.0	23.8	56.5

⁹ Pour être tout à fait complet et bien comprendre les indices statistiques, notons que la médiane représente le Centile 50.

	Bruxelles-Capitale	133	7462	56.1	41.0	25.0	69.0
	Brabant Wallon	26	808	31.1	29.5	21.0	37.3
	Hainaut	64	2266	35.4	30.5	22.0	40.8
	Liège	73	3441	47.1	38.0	25.0	63.0
	Luxembourg	11	334	30.4	32.0	19.5	35.5
	Namur	29	1018	35.1	27.0	16.0	52.0
2021-2022	Total	348	17379	49.9	38.0	25.0	59.5
	Bruxelles-Capitale	138	8580	62.2	46.0	30.0	79.0
	Brabant Wallon	27	903	33.4	29.0	22.5	44.5
	Hainaut	66	2540	38.5	33.0	23.0	45.8
	Liège	76	3813	50.2	37.5	27.0	59.0
	Luxembourg	11	402	36.5	37.0	25.5	42.0
	Namur	30	1141	38.0	29.0	20.0	49.0

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Bien que le nombre absolu d'enfants ait augmenté sur la période concernée, les indices statistiques de tendance centrale (moyenne, médiane) et de variabilité (centiles) restent globalement stables. Cette stabilité s'explique par le fait que le nombre d'EDD subventionnées croît, permettant dès lors une augmentation du nombre d'enfants accueillis au total, tout en gardant un nombre équivalent d'enfants accueillis par structure.

Il est important de noter que ces données, fournies par l'ONE, sont établies sur base des déclarations des EDD subventionnées. Or, pour rappel (voir section 3.1.2.3 *Subventions aux EDD*), cette subvention est calculée notamment en fonction du nombre d'enfants accueillis et considérés au niveau décentral, c'est-à-dire les enfants âgés de 6 à 15 ans. Dès lors, il est probable qu'une partie des EDD ne communique pas le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans ou de plus de 15 ans. Nous pouvons donc postuler que **ce nombre total de 17 379**, calculé sur base des déclarations des EDD, **est une sous-estimation du nombre d'enfants réellement accueillis**.

Au-delà de cette sous-estimation probable relative au nombre total d'enfants accueillis, **seuls 15 985 enfants sur les 17 379 déclarés comme accueillis en 2021-2022 sont comptabilisés dans le cadre de la subvention**, puisque seuls les enfants âgés de 6 à 15 ans sont pris en compte. La section suivante présente les statistiques selon l'âge des enfants accueillis.

A ces chiffres s'ajoutent l'accueil d'enfants dans les structures percevant un subside AES-2. Le calcul administratif est différent dans ce cas et on ne comptabilise pas en termes d'enfants mais en termes de présences effectives. Une présence effective est comptabilisée lorsqu'un enfant est présent à une journée d'ouverture de la structure (sachant qu'une structure reconnue comme AES-2 doit ouvrir au moins 220 jours par an). En 2022, 147 737 présences effectives ont été comptabilisées pour 37 structures reconnues comme AES 2. Ce nombre total tient compte des présences d'enfants âgés de 6 à 12 ans. L'ONE ne dispose pas des chiffres de fréquentation pour les plus de 12 ans, étant donné que ces derniers ne peuvent influencer le subside AES-2.

3.2.2. Age des enfants accueillis

Les âges légaux des enfants accueillis ouvrant droit à la reconnaissance et au subventionnement par l'ONE vont de 6 ans à 15 ans, soit l'âge d'entrée théorique à l'école primaire et l'âge de fin d'obligation scolaire à temps plein. Le Tableau 7 présente ces données.

Tableau 7. Statistiques relatives au nombre d'enfants accueillis âgés de 6 à 15 ans

Année	Province	NEDD	Statistiques Enfants accueillis				
			Somme	Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2019-2020	Total	323	14957	46.3	37.0	25.0	54.5
	Bruxelles-Capitale	127	6934	54.6	43.0	28.5	62.5
	Brabant Wallon	25	823	32.9	32.0	23.0	38.0
	Hainaut	61	2466	40.4	37.0	25.0	46.0
	Liège	71	3455	48.7	40.0	26.0	62.0
	Luxembourg	11	373	33.9	32.0	26.5	39.5
	Namur	28	906	32.4	24.5	17.8	44.5
2020-2021	Total	336	14256	42.4	32.0	23.0	52.0
	Bruxelles-Capitale	133	6684	50.3	38.0	24.0	63.0
	Brabant Wallon	26	789	30.3	29.0	21.0	35.8
	Hainaut	64	2222	34.7	29.5	22.0	40.8
	Liège	73	3238	44.4	36.0	25.0	58.0
	Luxembourg	11	334	30.4	32.0	19.5	35.5
	Namur	29	989	34.1	27.0	16.0	52.0
2021-2022	Total	348	15985	45.9	36.0	25.0	55.3
	Bruxelles-Capitale	138	7652	55.4	41.5	29.0	72.5
	Brabant Wallon	27	854	31.6	29.0	21.5	37.5
	Hainaut	66	2432	36.8	33.0	22.3	45.0
	Liège	76	3559	46.8	37.0	27.0	58.3
	Luxembourg	11	398	36.2	37.0	25.5	41.5
	Namur	30	1090	36.3	29.0	19.0	49.0

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Ce tableau est à comparer au Tableau 6 qui, pour rappel, indiquait le nombre d'enfants accueillis au total, c'est-à-dire sans prendre en compte leur âge. En faisant la comparaison, nous constatons qu'en 2019-2020, 92,7 % des enfants ont entre 6 et 15 ans, qu'ils sont 93 % en 2020-2021 et 91,9 % en 2021-2022.

Ce différentiel d'environ 8 % s'explique par le fait que les EDD ouvrent leurs portes à des enfants et des jeunes en-dehors de ces bornes (voir à ce sujet également l'état des lieux 2014-2017)¹⁰. Cette proportion est à considérer avec prudence, puisque, comme expliqué dans la section 3.2.1 *Nombre*

¹⁰ Dans l'exposé des motifs du Décret, les EDD sont définies comme des structures pouvant accueillir des enfants de 6 à 18 ans.

d'enfants accueillis, le nombre d'enfants de moins de 6 ans ou de plus de 15 ans pris en compte dans les données est probablement sous-estimé.

D'après les données, es enfants accueillis au sein des EDD et ayant moins de 6 ans sont très peu nombreux. En 2021-2022, ils étaient 150, ce qui représente 0,86 % du nombre total d'enfants/jeunes accueillis. A contrario, le nombre de jeunes ayant plus de 15 ans est significatif, car ils représentent 7 à 8 % du public accueilli. Le Tableau 8 présente la répartition de ces jeunes au sein des provinces, pour 3 années d'exercices.

Tableau 8. Statistiques relatives au nombre d'enfants âgés accueillis âgés de plus de 15 ans

Année	Province	NEDD	Statistiques Enfants accueillis				
			Somme	Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2019-2020	Total	323	1074	3,3	0,0	0,0	1,0
	Bruxelles-Capitale	127	694	5,5	0,0	0,0	4,0
	Brabant Wallon	25	41	1,6	0,0	0,0	1,0
	Hainaut	61	37	0,6	0,0	0,0	0,0
	Liège	71	271	3,8	0,0	0,0	0,5
	Luxembourg	11	3	0,3	0,0	0,0	0,0
	Namur	28	28	1,0	0,0	0,0	0,0
2020-2021	Total	336	947	2,8	0,0	0,0	0,0
	Bruxelles-Capitale	133	696	5,2	0,0	0,0	3,0
	Brabant Wallon	26	17	0,7	0,0	0,0	0,0
	Hainaut	64	34	0,5	0,0	0,0	0,0
	Liège	73	178	2,4	0,0	0,0	0,0
	Luxembourg	11	0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Namur	29	22	0,8	0,0	0,0	0,0
2021-2022	Total	348	1244	3,6	0,0	0,0	1,0
	Bruxelles-Capitale	138	862	6,2	0,0	0,0	4,7
	Brabant Wallon	27	45	1,7	0,0	0,0	2,5
	Hainaut	66	81	1,2	0,0	0,0	0,0
	Liège	76	217	2,9	0,0	0,0	0,3
	Luxembourg	11	2	0,2	0,0	0,0	0,0
	Namur	30	37	1,2	0,0	0,0	0,0

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Le Tableau 8 montre que ce sont surtout les EDD en région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure, celles de la province de Liège qui accueillent des jeunes de plus de 15 ans : 69 % dans le premier cas, 17,4 % dans le second.

Dans ce tableau, la médiane (équivalente au Centile 50, voir la note de bas de page 9) et le centile 25 indiquent en toute situation (c'est-à-dire en tenant compte des variables de ventilation « province » et « année ») le terme 0. Cela signifie simplement qu'au moins 50 % des EDD n'accueillent pas de jeunes de plus de 15 ans.

3.2.3. Géographie

3.2.3.1. Répartition provinciale

En analysant le Tableau 9, on constate que c'est en région de Bruxelles-Capitale que l'on retrouve le plus d'EDD subsidiées (presque 40 %), suivie par la province de Liège (plus de 20 %). La province du Hainaut vient compléter le trio, avec presque 20% des EDD. En 2021-2022, ces trois régions représentaient 80,47 % des EDD subsidiées (comme le montre la Figure 3), pour un total de 14 933 enfants/jeunes accueillis (soit 85,92 % des enfants/jeunes au total).

Tableau 9. Nombre d'EDD subsidiées par province

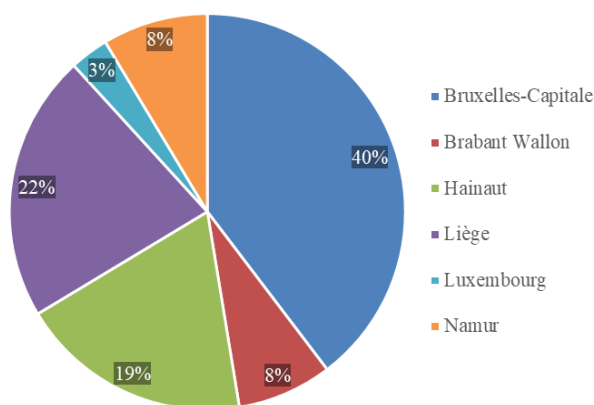
Province	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Bruxelles-Capitale	110	37,04	127	39,32	133	39,58	138	39,66
Brabant wallon	23	7,74	25	7,74	26	7,74	27	7,76
Hainaut	60	20,20	61	18,89	64	19,05	66	18,97
Liège	68	22,90	71	21,98	73	21,73	76	21,84
Luxembourg	10	3,37	11	3,41	11	3,27	11	3,16
Namur	26	8,75	28	8,67	29	8,63	30	8,62
Total	297		323		336		348	

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Il est également intéressant d'observer qu'il y a une augmentation dans chacune des régions/provinces du nombre d'EDD subsidiées, d'année en année.

Pour le surplus, le Tableau 9 peut être comparé au Tableau 4 qui présentait l'évolution du nombre d'EDD reconnues, de 2019 à 2022, pour chacune des régions/province. Ainsi, en 2022, 87,3 % des EDD reconnues en région de Bruxelles-Capitale étaient subsidiées ; 87,1 % l'étaient en Brabant wallon ; 92,9 % l'étaient dans le Hainaut ; 85,4 % l'étaient dans la province de Liège ; 100 % l'étaient dans la province du Luxembourg et 88,2 % l'étaient dans la province de Namur.

Figure 3. Répartition des EDD reconnues par province (2021-2022)



Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

En outre, notons que la répartition provinciale en 2022 des 37 structures reconnues comme AES-2 est la suivante : 14 en Région de Bruxelles-Capitale ; 2 dans la province du Brabant wallon ; 5 dans la province du Hainaut ; 12 dans la province de Liège ; 0 dans la province du Luxembourg et 4 dans la province de Liège.

3.2.3.2. Situation en zone rurale

La question de la localisation en zone rurale ou en zone urbaine est importante pour l'accès géographique à l'EDD, tant pour le public que pour les membres de l'équipe. La définition de la zone rurale appliquée aux EDD est reprise dans le décret¹¹ : l'EDD doit être implantée dans une commune dont la densité de population est inférieure à 150 habitants/km².

Peu importe l'année observée, et de manière assez logique, aucune EDD de la Région de Bruxelles-Capitale n'est considérée comme étant en zone rurale. La situation est identique pour les EDD du Brabant wallon. De manière anecdotique, quelques EDD des provinces du Hainaut (1 EDD répertoriée entre 2018 et 2021) et de Liège (2 EDD répertoriées entre 2018 et 2021) sont en zone rurale. Notons qu'en 2021-2022, aucune EDD de la province du Hainaut n'est considérée en zone rurale et qu'une seule EDD en province de Liège a ce statut.

En province de Namur, une partie importante des EDD sont considérées comme étant en zone rurale, bien que la proportion diminue d'année en année (33,3 % en 2018-2019 ; 32,1 % en 2019-2020 ; 24,1 % en 2021-2022 ; 20 % en 2021-2022).

La situation est bien différente en province du Luxembourg, dans laquelle une vaste majorité des EDD (sur un total de 10 à 11 EDD selon l'année observée) sont situées en zone rurale (90 % en 2018-2019 ; 90,9 % en 2019-2020 ; 90,9 % en 2021-2022 ; 81,8 % en 2021-2022).

3.2.3.3. Situation dans les locaux d'une école

Dans le cadre de l'état des lieux 2014-2017, un travail d'analyse sur la question des locaux partagé avait été réalisé, révélant que 71 % des EDD déclaraient partager les locaux qu'elles utilisaient habituellement. En outre, les données administratives de l'ONE ont montré qu'en 2016-2017, 16,3 % des EDD avaient accès à des locaux scolaires, avec une grande disparité selon la région/province.

En raison de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de nombreux lieux, dont les établissements scolaires, il est intéressant d'observer l'évolution de l'accès pour les EDD à des locaux scolaires, de 2018 à 2022. Les Tableau 10 et Tableau 11 montrent cette évolution, avec un écart important creusé entre la période 2019-2020 et la période 2020-2021 (année où il y a le plus de mesures de confinement et de fermeture des écoles).

En effet, pour toutes les régions/province (hormis celle du Luxembourg), **le pourcentage d'EDD déclarant ayant eu accès à des locaux scolaires est en nette diminution**. En 2021-2022, la diminution a continué à se marquer, bien que de manière moindre. La seule exception concerne la province du

¹¹ Décret du 31/03/2022 modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs

Hainaut, qui voit le nombre de ses EDD déclarant avoir accès à des locaux scolaires passer de 7 à 19 structures. Cependant, cette augmentation est liée à la situation particulière d'un seul PO, organisant 12 EDD.

Tableau 10. Nombre et Pourcentage d'EDD étant implantées dans des locaux scolaires, par province (années 2018-2019 et 2019-2020)

Province	2018-2019			2019-2020		
	N EDD	N « Oui »	% « Oui »	N EDD	N « Oui »	% « Oui »
Bruxelles-Capitale	110	8	7,27	127	10	7,87
Brabant wallon	23	3	13,04	25	3	12,00
Hainaut	60	21	36,21	61	23	37,70
Liège	68	8	11,76	71	5	7,04
Luxembourg	10	2	20	11	2	18,18
Namur	26	0	0	28	3	10,71
Total	297	42	14,14	323	46	14,24

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Tableau 11. Nombre et Pourcentage d'EDD étant implantées dans des locaux scolaires, par province (années 2020-2021 et 2021-2022)

Province	2020-2021			2021-2022		
	N EDD	N « Oui »	% « Oui »	N EDD	N « Oui »	% « Oui »
Bruxelles-Capitale	133	6	4,51	138	5	3,62
Brabant wallon	26	1	3,85	27	0	0,00
Hainaut	64	7	10,94	66	19	28,79
Liège	73	5	6,85	76	1	1,32
Luxembourg	11	2	18,18	11	2	18,18
Namur	29	3	10,34	30	2	6,67
Total	336	24	7,14	348	29	8,33

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Deux hypothèses sont envisagées pour expliquer le fait que le nombre d'EDD ayant accès à des locaux scolaires ne soit pas revenu à un état pré-covid. Premièrement, il est possible que les écoles n'ayant plus pu donner accès à leurs locaux à des tiers en période de fermeture forcée des établissements scolaires ont pu allouer ces locaux à d'autres fonctions et que cette nouvelle allocation se maintienne dans le temps. Deuxièmement, les EDD implantées dans des locaux scolaires et qui ont dû trouver des alternatives ont peut-être fait le choix de conserver dans le temps ces alternatives pour les bénéfices qu'elles engendraient. Un effet d'interaction entre ces deux hypothèses est en outre possible.

3.2.4. Equipe

3.2.4.1. Taille d'équipe

Tout comme le nombre d'enfants accueillis augmente d'années en années, le nombre total d'animateurs des EDD croît également. Le Tableau 12 présente cette croissance, que l'on peut constater facilement en chiffres absolus (voir la colonne « Somme »). Ainsi, **le nombre total d'animateurs passe de 3736 en 2018-2019 à 3925 en 2021-2022.**

Cependant, cette augmentation totale est à nuancer car la moyenne d'animateurs par EDD est, elle en diminution. En effet, alors qu'en moyenne, les EDD pouvaient compter sur une équipe de 12,6 animateurs en 2018-2019, ce nombre tombe à 11,3 animateurs en 2021-2022. Les autres indices de tendance centrale (médiane et centiles) sont cohérents avec ce constat de diminution. **En d'autres termes, les EDD comptent actuellement sur un nombre moyen d'animateurs plus faible qu'il y a quelques années.**

Un autre élément à prendre en considération pour bien comprendre les données présentées dans le Tableau 12 est qu'il s'agit du nombre de personnes différentes composant l'équipe et pas d'un nombre d'équivalents temps plein.

Tableau 12. Statistiques relatives au nombre d'animateurs au total

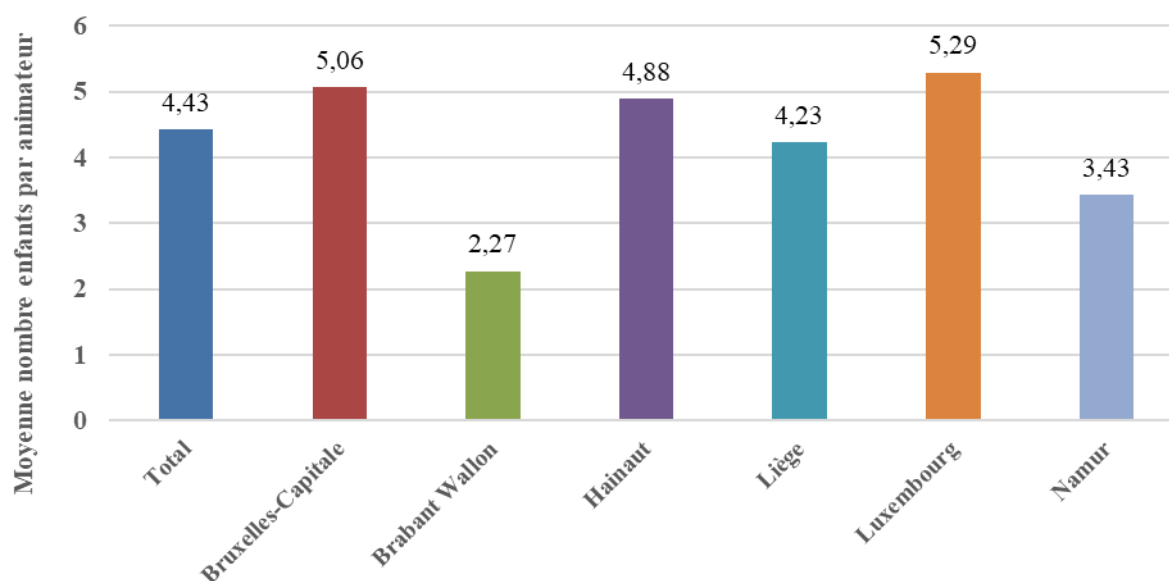
Année	Province	NEDD	Statistiques Animateurs total				
			Somme	Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2018-2019	Total	297	3736	12.6	10.0	7.0	16.0
	Bruxelles-Capitale	110	1509	13.72	11.0	8.0	17.0
	Brabant Wallon	23	307	13.35	11.0	8.0	16.50
	Hainaut	60	561	9.35	7.0	5.0	12.0
	Liège	68	937	13.78	11.0	7.0	17.0
	Luxembourg	10	97	9.70	9.0	6.25	12.50
	Namur	26	325	12.50	11.0	7.0	18.0
2019-2020	Total	323	3322	10.3	9.0	5.0	13.0
	Bruxelles-Capitale	127	1372	10.80	9.0	6.0	13.0
	Brabant Wallon	25	325	13.0	11.0	7.0	15.0
	Hainaut	61	442	7.25	6.0	3.0	10.0
	Liège	71	803	11.31	10.0	6.0	14.50
	Luxembourg	11	92	8.36	7.0	5.0	9.50
	Namur	28	288	10.29	9.0	8.0	11.25
2020-2021	Total	335	3796	11.3	10.0	5.0	15.0
	Bruxelles-Capitale	132	1660	12.58	10.0	6.0	15.25
	Brabant Wallon	26	385	14.81	14.0	10.0	17.0
	Hainaut	64	498	7.78	7.0	2.75	11.0
	Liège	73	847	11.60	10.0	6.0	15.0
	Luxembourg	11	106	9.64	8.0	5.0	11.50
	Namur	29	300	10.34	9.0	7.0	12.0

2021-2022	Total	347	3925	11.3	10.0	6.0	14.0
	Bruxelles-Capitale	138	1696	12.29	10.0	6.0	15.75
	Brabant Wallon	27	398	14.74	13.0	9.50	19.50
	Hainaut	66	520	7.88	7.50	2.25	12.0
	Liège	75	902	12.03	11.0	6.0	15.50
	Luxembourg	11	76	6.91	6.0	5.0	7.50
	Namur	30	333	11.10	11.0	7.0	13.0

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

La disparité entre région/provinces est assez flagrante lorsqu'on observe la moyenne des animateurs, avec un taux significativement plus bas pour les provinces du Hainaut et du Luxembourg. Cependant, ce constat est à nuancer lorsqu'on met en relation le nombre d'animateurs et le nombre d'enfants accueillis. La Figure 4 présente ce ratio, à savoir le nombre d'enfants accueillis (voir Tableau 6) divisé par le nombre d'animateurs (voir Tableau 12) et ce, par province en 2021-2022. Comme on le constate, la situation de Bruxelles-Capitale en termes de taux d'encadrement est similaire aux provinces du Hainaut et du Luxembourg, suivies de près par la province de Liège. Ces chiffres sont à considérer avec prudence car cette mise en relation ne tient pas compte d'autres paramètres tels que le nombre d'heures d'ouverture ou la disparité entre EDD au sein d'une même région/province.

Figure 4. Ratio du nombre d'enfants pour un animateur en 2021-2022



Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

A ces chiffres de taille d'équipe s'ajoutent les coordinateurs : pour 80,4 % des EDD, il y a un coordinateur ; 13,8 % des EDD peuvent compter sur 2 coordinateurs ; 3,4 % des EDD ont 3 coordinateurs ; 2,3 % des EDD s'appuient sur au moins 4 coordinateurs.

Pour le surplus, notons qu'en 2022, les structures reconnues comme AES-2 comptent sur, en moyenne, 3,15 équivalents temps-plein (116,8 ETP pour 37 structures).

Les données du Tableau 12 reprennent l'ensemble des animateurs (et donc hors coordinateurs qui peuvent aussi assurer en partie des rôles d'animation) sans faire la distinction entre ceux qui sont qualifiés et ceux qui ne le sont pas. La section suivante vise à apporter cette précision.

3.2.4.2. Qualification

Le Tableau 13 présente le nombre d'animateurs qualifiés, selon la province. Alors que la présence d'un coordinateur qualifié est un prérequis pour déposer une demande de subvention, ce n'est pas le cas des animateurs qui peuvent avoir des expériences très diverses. Toutefois, le nombre d'animateurs qualifiés a un impact sur le calcul de la subvention annuelle (voir 3.1.2.2 Nombre d'Écoles De Devoirs (EDD) reconnues) et offre une garantie supplémentaire quant à la qualité des animations.

Tableau 13. Statistiques relatives au nombre d'animateurs qualifiés

Année	Province	NEDD	Statistiques Animateurs qualifiés				
			Somme	Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2018-2019	Total	297	2071	12.6	10.0	7.0	16.0
	Bruxelles-Capitale	110	783	7.12	6.0	4.0	9.75
	Brabant Wallon	23	193	8.39	7.0	4.50	12.0
	Hainaut	58	366	6.31	6.0	4.0	9.0
	Liège	68	507	7.46	6.0	4.0	10.0
	Luxembourg	10	61	6.10	5.5	3.25	7.75
	Namur	26	161	6.19	6.0	4.0	8.0
2019-2020	Total	323	1897	10.3	9.0	5.0	13.0
	Bruxelles-Capitale	127	759	5.98	5.0	3.0	8.50
	Brabant Wallon	25	194	7.76	6.0	4.0	10.0
	Hainaut	61	279	4.57	3.0	2.0	6.0
	Liège	71	447	6.30	5.0	3.0	8.50
	Luxembourg	11	52	4.73	3.0	3.0	6.0
	Namur	28	166	5.93	5.0	3.0	7.25
2020-2021	Total	335	2093	11.3	10.0	5.0	15.0
	Bruxelles-Capitale	132	879	6.66	5.0	3.0	8.0
	Brabant Wallon	26	205	7.88	6.50	5.0	10.0
	Hainaut	64	294	4.59	4.0	2.0	6.25
	Liège	73	467	6.40	5	3.0	8.0
	Luxembourg	11	68	6.18	5	3.0	7.0
	Namur	29	180	6.21	6	3.0	8.0
2021-2022	Total	347	2114	6.09	5.0	3.0	8.0
	Bruxelles-Capitale	138	881	6.38	5.0	3.0	8.0
	Brabant Wallon	27	210	7.78	7.0	4.0	11.0
	Hainaut	66	306	4.64	4.0	2.0	6.0
	Liège	75	490	6.53	5.0	4.0	8.50
	Luxembourg	11	44	4.0	4.0	3.50	4.50
	Namur	30	183	6.10	6.0	3.0	8.75

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Le calcul du ratio nombre d'animateurs qualifiés par rapport au nombre d'animateurs total indique que **53,8 % des animateurs sont qualifiés, toutes provinces confondues, en 2021-2022**. La ventilation par province donne les résultats suivants et montrent une certaine homogénéité : 51,9% des animateurs sont qualifiés en région Bruxelles-Capitale ; 52,7 % le sont en province du Brabant wallon ; 58,8 % le sont en province du Hainaut ; 54,3 % le sont en province de Liège ; 57,8 % le sont en province du Luxembourg et 54,9 % le sont en province de Namur.

3.2.5. Ouverture

3.2.5.1. Nombre total d'heures d'ouverture

Le nombre d'heures d'ouverture correspond au nombre d'heures durant lesquelles le public (enfants et jeunes) est accueilli. Ce nombre ne représente donc pas le nombre d'heures passé par l'équipe à se réunir, préparer les activités, gérer les contacts avec les partenaires et les parents ou encore organiser les aspects administratifs. Autrement dit, **ce nombre d'heures ne reflète pas la quantité de travail mais est bien un indicateur de la quantité de temps passé avec les enfants et ce, par semaine**. Le Tableau 14 fournit les statistiques relatives à cette donnée. Le nombre d'heures d'ouverture par semaine est ventilé par année et par région/province.

Tableau 14. Nombre d'heures d'ouverture par semaine

Année	Province	NEDD	Statistiques heures d'ouverture			
			Moyenne	Médiane	Centile 25	Centile 75
2018-2019	Total	297	11h24	11h	8h30	14h
	Bruxelles-Capitale	110	13h24	12h54	10h30	16h
	Brabant Wallon	23	9h42	9h	7h06	11h30
	Hainaut	60	10h24	9h30	8h30	13h30
	Liège	68	10h42	10h30	8h30	13h36
	Luxembourg	10	8h	8h	7h18	9h30
	Namur	26	9h54	9h54	8h18	11h30
2019-2020	Total	323	11h18	11h	8h	14h
	Bruxelles-Capitale	127	12h54	12h30	10h30	15h18
	Brabant Wallon	25	9h	8h	6h30	11h18
	Hainaut	61	10h42	9h30	8h	13h
	Liège	71	11h12	10h48	8h18	13h30
	Luxembourg	11	7h54	8h	7h24	8h54
	Namur	28	9h24	8h48	7h30	10h48
2020-2021	Total	336	11h24	11h	8h	14h
	Bruxelles-Capitale	133	13h	12h48	10h30	16h
	Brabant Wallon	26	9h	8h06	6h06	10h54
	Hainaut	64	10h30	10h	7h54	13h
	Liège	73	11h36	11h30	8h18	14h
	Luxembourg	11	7h48	8h06	6h48	9h18
	Namur	29	9h18	8h30	7h30	11h30

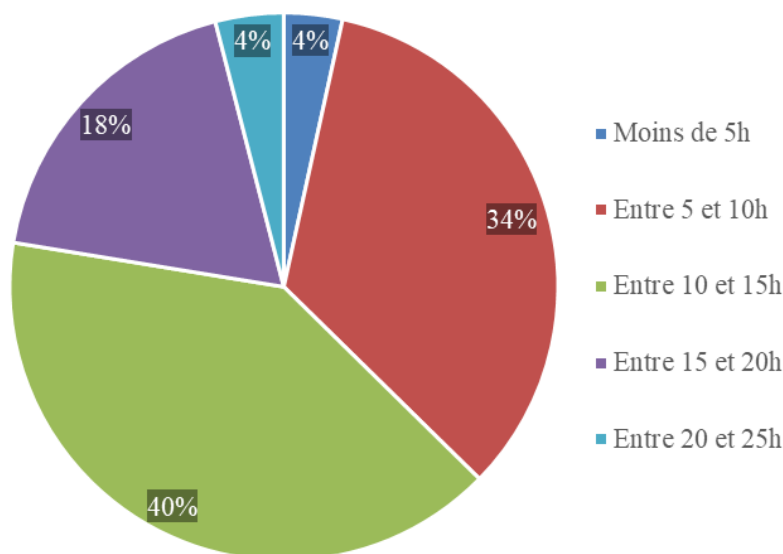
2021-2022	Total	348	11h30	11h	8h30	14h
	Bruxelles-Capitale	138	13h18	13h	10h48	15h54
	Brabant Wallon	27	9h30	9h	6h48	12h
	Hainaut	66	10h18	9h30	7h30	12h54
	Liège	76	11h30	11h	8h24	14h
	Luxembourg	11	8h	8h30	6h48	9h24
	Namur	30	9h24	8h48	7h30	11h30

Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

Comme on peut le constater, il y a une certaine homogénéité des heures d'ouverture entre les années observées mais une certaine hétérogénéité entre les régions et provinces, avec un écart allant d'une moyenne de 8h d'ouverture par semaine en province du Luxembourg à 13h18 en région de Bruxelles-Capitale en 2021-2022.

Afin de synthétiser l'information, la Figure 5 propose une répartition des EDD selon des fourchettes de nombre d'heures d'ouverture. Sur ce schéma, nous constatons que presque **75 % des EDD ouvrent leurs portes aux enfants et aux jeunes entre 5 et 15h par semaine** (données pour 2021-2022).

Figure 5. Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture (année 2021-2022, NEDD = 348)



Source : Données administratives ONE (septembre 2023)

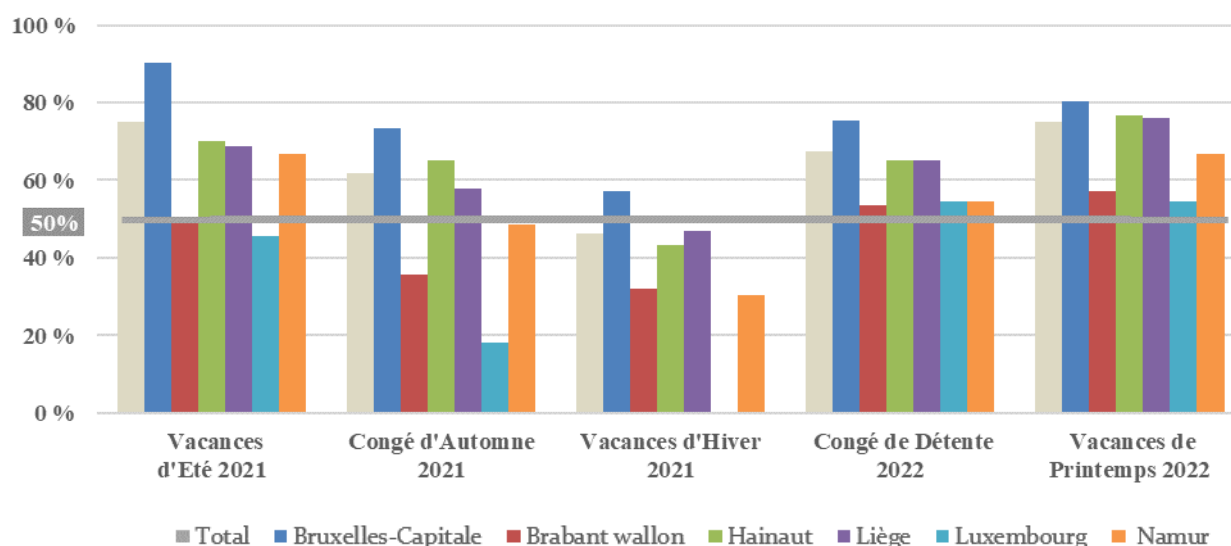
3.2.5.2. Ouverture durant les congés

Les données suivantes sont issues des rapports d'activités 2021-2022 des EDD et non des données administratives de l'ONE, contrairement aux sections ci-dessus. Dès lors, le nombre d'EDD constituant les données est légèrement différent de ce qui a été présenté dans les autres sections de ce chapitre « 3.2. Caractéristiques des EDD » (voir la section 2.2 Représentativité).

Ainsi, un total de 358 EDD ont rempli la question relative aux taux d'ouverture de leur EDD durant les congés scolaires dans leur rapport d'activité en 2021-2022, selon la répartition suivante : 143 en région de Bruxelles-Capitale ; 28 en province du Brabant wallon ; 60 en province du Hainaut ; 83 en province de Liège ; 11 en province du Luxembourg et 33 en province de Namur.

La Figure 6 montre le pourcentage d'EDD ayant ouvert durant les différentes périodes de congés ou de vacances durant l'année 2021-2022. D'un point de vue méthodologique, comme les EDD ont l'opportunité de transmettre leur rapport d'activités à partir du mois de juin de l'année d'exercice (en l'occurrence ici juin 2022), poser des questions relatives aux vacances d'été doit tenir compte de cette contrainte. En effet, il n'est pas possible d'analyser ce qu'il se passe durant l'été 2022, sachant qu'une partie des EDD ont déjà remis le rapport d'activité en juin ou qu'elles le font durant les mois de juillet ou d'août¹². C'est la raison pour laquelle les questions relatives à l'activité durant les vacances d'été s'appliquent à la période juillet-août 2021 et pas 2022.

Figure 6. Ouverture en période de congé 2021-2022, selon la province (N_{EDD} = 358)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Globalement, **au moins 50 % des EDD ont organisé des activités à chaque période de congés scolaires**, hormis durant les vacances d'hiver durant lesquelles 46,1 % des EDD ont ouvert. Cependant, il y a une disparité provinciale assez importante. On constate que c'est en région de Bruxelles-Capitale que le taux d'ouverture est le plus important, suivie des provinces du Hainaut et de Liège. Notons que la province de Namur affiche un taux d'ouverture similaire pour les vacances d'été. C'est durant les congés de détente qu'il y a le plus d'homogénéité entre les régions/provinces. Enfin, globalement, c'est durant les vacances d'hiver que les taux d'ouverture sont les plus faibles.

Il s'agit de données qu'il faudra investiguer dans l'exercice d'état des lieux suivant car dès l'année scolaire 2022-2023, les congés d'automne et de détente sont allongés, passant d'une semaine à deux semaines. Il faudra analyser l'impact sur les taux d'ouverture des EDD, en observant si les EDD

¹² Notons qu'environ 85% des EDD transmettent leur rapport d'activité au mois de septembre.

organisent des activités durant la totalité des congés scolaires ou sur seulement une partie d'entre eux. La question est d'autant plus prégnante pour les congés d'automne, d'hiver et de détente étant donné que ce sont des périodes où les activités en intérieur doivent être favorisées, engendrant des coûts plus importants pour les structures.

4. PERIODE COVID – RAPPORTS D’ACTIVITÉ 2019-2020 ET 2021-2022

4.1. Éléments préliminaires

Comme indiqué en introduction du présent état des lieux, l’OEJAJ a décidé de faire appel à un prestataire externe pour l’analyse des RA de 2019-2020 et 2020-2021, afin d’avoir un regard neuf sur le secteur. En outre, ces années correspondent aux périodes durant lesquelles la crise covid était la plus prégnante, ayant pour conséquence une adaptation des formats des rapports d’activités annuels, avec des questions centrées sur les impacts et la gestion de la crise sanitaire.

Pour chacune des deux analyses réalisées, celle concernant le RA 2019-2020 et celle concernant le RA 2020-2021, le prestataire externe a produit un rapport de recherche¹³. Ces derniers étant d’une longueur conséquente (145 pages pour le premier, 142 pages pour le second ; sans les annexes), il a été décidé que, dans le cadre de cet état des lieux, une synthèse de chacun des deux rapports soit produite par l’OEJAJ et incorporée telle quelle au sein de cet état des lieux. C’est l’objet de la présente section.

Ces synthèses sont construites sur base des tables des matières des deux rapports originaux, avec une mise en exergue des points principaux. Pour rester synthétique, le choix a été fait de ne pas reprendre certains éléments moins pertinents dans le cadre de cet état des lieux. De même, pour les deux rapports originaux, il avait été demandé d’utiliser différentes variables de ventilation afin de nuancer les analyses conduites sur l’ensemble des EDD. Parmi les variables de ventilation suggérées, nous retrouvons la région/province de l’EDD, l’ancienneté de l’EDD, la ruralité de la zone d’implémentation ou encore l’âge du public accueilli. Toutefois, dans le cadre de cette synthèse, nous n’aborderons pas les analyses de ventilation. En outre, il est à noter que la plupart de ces analyses n’ont pas mené à des résultats significatifs.

Enfin, du point de vue de la méthodologie de l’analyse des données, il faut préciser que les données issues des questions fermées (choix multiples et questions dichotomiques) ont été analysées grâce au logiciel Excel (nombre d’occurrences, pourcentages, tableaux croisés). Elles ont notamment permis dans un premier temps de décrire l’échantillon. En ce qui concerne les données qualitatives, elles sont traitées par analyse thématique des réponses fournies pour chacune des trois questions, à la fois question par question et par comparaison thématique entre elles. La méthode d’analyse thématique proposée par Paillé et Mucchielli (2016) a été utilisée. Celle-ci procède par l’extraction de thèmes

¹³ Canzittu, D., Demeuse, M. (2020). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l’analyse d’activités 2019-2020 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l’Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse.

Canzittu, D., Boudart, A., Demeuse, M. (2021). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l’analyse d’activités 2020-2021 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l’Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse.

illustratifs du contenu analysé afin de construire un arbre thématique. Cela permet de décrire les contenus par thématisation et les liens existants entre ces thèmes.

La thématisation est graduelle (Ivanov, 2019), car elle se construit au fur et à mesure du traitement du corpus textuel. Les thèmes sont définis par un principe d'inférence basé sur l'examen de segments textuels à partir des indices textuels les attribuant aux thématiques définies. Suivant les thématiques, des rubriques sont définies renvoyant à un niveau plus général qu'un thème, et permettant de déterminer le contenu de l'extrait analysé sans renseigner sur ce qui a été dit à ce propos. La définition des rubriques et des thèmes permet d'avoir une image à la fois générale des propos énoncés et une image plus spécifique des caractéristiques de ces propos.

Pour mener ce travail, le logiciel NVivo® 12 et 15 Plus a été utilisé. Cet outil permet de distinguer des rubriques, des sous-rubriques et des thèmes et autorise la sélection de passages de texte et la distinction des unités de signification selon le thème. L'avantage du logiciel est la possibilité d'accéder à l'ensemble des extraits de transcription préalablement regroupés et liés au thème sélectionné. Le logiciel permet en outre d'analyser quantitativement les corpus textuels (occurrences ou proportion des thèmes ou rubriques) et de construire un arbre thématique à partir de l'ensemble du corpus.

4.2. Rapports d'activité 2019-2020 : Synthèse du rapport de recherche du service de Méthodologie et formation (UMons)¹⁴

4.2.1. Introduction

Le rapport rend compte des analyses menées par l'équipe de recherche de l'Université de Mons (UMONS) dans le cadre du marché de faible montant de services portant sur l'analyse de rapports d'activités 2019-2020 des EDD proposé par le pouvoir adjudicateur de la Communauté française, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, OEJAJ.

Dans le cadre de ce rapport d'activité qui concernait l'année 2019-2020, les EDD ont été invitées à partager leur vécu de l'année écoulée autour de trois questions ouvertes :

1. Pourriez-vous décrire les préoccupations principales et/ou les freins auxquels vous êtes confrontés dans le cadre du fonctionnement de votre EDD ? Nous vous demandons de décrire ces préoccupations et/ou freins en dehors de la question des moyens financiers. En effet, la vaste majorité des EDD sont confrontées à ce problème majeur, qui a déjà été souligné à plusieurs reprises. Il est évident que cette difficulté est primordiale. Mais pour une meilleure connaissance de la réalité de terrain, il est important que les autres difficultés soient répertoriées.
2. Pourriez-vous décrire les leviers et/ou les solutions que vous mettez en place ou que vous aimeriez mettre en place en vue de répondre aux difficultés rencontrées dans le cadre du fonctionnement de votre EDD ?

¹⁴ Canzittu, D., Demeuse, M. (2020). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2019-2020 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

3. Cette année d'activités 2019-2020 aura vu émerger la crise sanitaire provoquée par la pandémie de covid. Quels vécus, quelles répercussions, quels besoins à court, moyen ou long terme souhaitez-vous mettre en évidence ?

Au total, 316 rapports d'activités (RA) provenant d'autant d'EDD ont été traités dans les analyses présentées dans ce rapport. Au niveau descriptif, notons que 119 des EDD répondantes se situent dans la Région de Bruxelles-Capitale, 79 dans la Province de Liège, 57 dans la Province du Hainaut, 27 dans la Province de Namur, 25 dans la Province du Brabant wallon et 9 dans la Province du Luxembourg.

4.2.2. Thématiques extraites des difficultés et des leviers mis en avant par les EDD

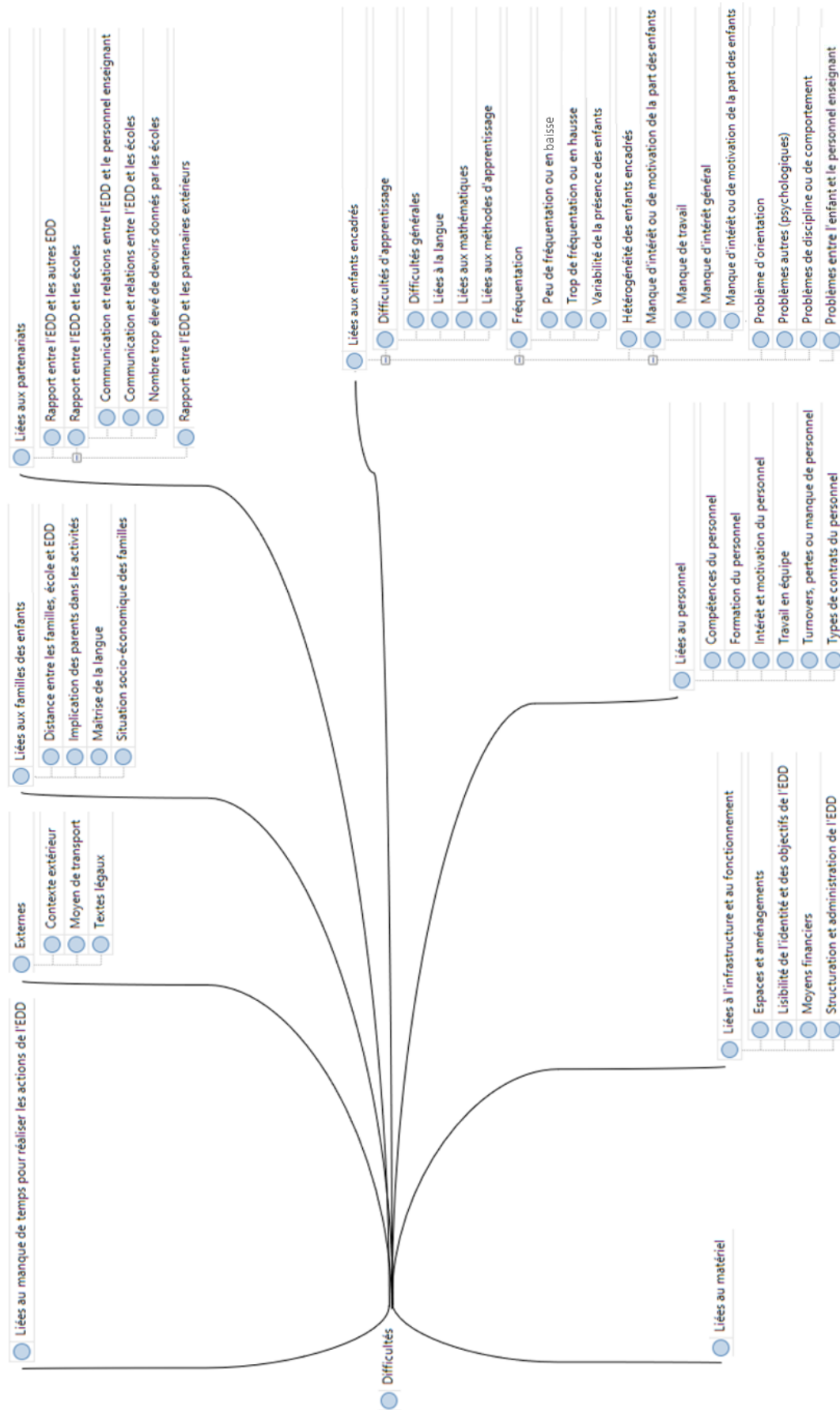
Concernant les deux premières questions, les EDD devaient décrire les difficultés générales qu'elles rencontraient dans leur travail quotidien ainsi que les leviers qu'elles identifiaient pour parvenir à les surmonter, sans tenir compte des problèmes liés aux moyens financiers. L'analyse thématique a mis en avant 8 rubriques différentes en ce qui concerne les difficultés perçues et les leviers identifiés. La Figure 7 présente l'arbre thématique issu de cette analyse, tandis que le Tableau 15 présente le pourcentage d'EDD ayant mentionné telle difficulté ou tel levier dans leur rapport d'activité.

Tableau 15. Types de difficultés et leviers associés mis en avant par les EDD (N_{EDD} au total = 316)

Type de thèmes de difficulté/de levier	NEDD ayant mentionné cette difficulté	% au total des EDD	NEDD ayant mentionné un levier	% au total des EDD
liés à l'infrastructure et au fonctionnement	204	65	195	62
liés aux enfants encadrés	199	63	152	48
liés aux familles des enfants	196	62	175	55
liés au personnel	175	55	190	60
liés aux partenaires	117	37	149	47
liés au manque de temps pour la réalisation des actions	61	19	10	3
externes	44	14	19	6
liés au matériel	27	9	39	12
Total	301	95	310	98

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2019-2020 des EDD

Figure 7. Arbre thématique relatif aux difficultés/leviers mis en avant par les EDD



Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2019-2020 des EDD

4.2.2.1. Difficultés et leviers liés à l'infrastructure et au fonctionnement de l'EDD

La rubrique « Difficultés liées à l'infrastructure et au fonctionnement de l'EDD » regroupe les difficultés relatives :

- aux problèmes d'espace et d'aménagement (locaux, partage et disponibilité des locaux, état général de l'infrastructure...), qui empêchent, dans certains cas, d'accueillir tous les enfants demandeurs (n = 124) ;
- aux problèmes liés aux moyens financiers (n = 20) ;
- aux problèmes de lisibilité de l'identité et des objectifs de l'EDD (par les acteurs extérieurs, à savoir, les établissements scolaires, les parents et enfants ou les partenaires externes) (n = 76) ;
- aux problèmes liés aux aspects administratifs (traitement des dossiers, administration de l'EDD) et structurels (organisation des actions mises en place, organisation de l'équipe, organisation des horaires...) (n = 49).

Concernant les leviers, les EDD ont principalement émis des propositions en ce qui concerne les espaces et les aménagements (n=94) et la structuration et l'administration de l'EDD (n=100).

Afin de pallier le manque d'espace et les difficultés d'aménagements, les EDD indiquent les leviers suivants : location ponctuelle de locaux extérieurs, regroupements d'enfants (selon les matières à revoir, les difficultés rencontrées, ...) pour rentabiliser au mieux les espaces ou encore mises en place d'activités avec les enfants pour embellir les locaux à disposition. En ce qui concerne les leviers relatifs aux difficultés de structuration et d'administration de l'EDD, on constate, par exemple, la volonté de remettre à plat les objectifs et les moyens d'y arriver en restructurant l'organisation même de l'EDD, leurs conditions d'accueil des enfants, ainsi que les buts et missions du personnel et des partenariats. Cette réorganisation porte également sur les horaires et le timing des actions qui visent notamment à permettre une meilleure gestion de la place disponible pour les enfants. Pour travailler sur la lisibilité de l'identité et des objectifs de l'EDD, des efforts sont fournis pour travailler sur la communication et la mise à disposition de documentation expliquant ces points. Les leviers concernant les moyens financiers (par exemple : recherche de financements externes) sont peu présents ou peu efficaces et ne représentent pas des solutions pérennes.

4.2.2.2. Difficultés et leviers liés aux enfants encadrés

La rubrique « Difficultés liées aux enfants encadrés » regroupe les difficultés relatives :

- à la fréquentation de l'EDD par les enfants, telles que la variabilité du nombre d'enfants ou des demandes d'accueil trop nombreuses (n = 109) ;
- à l'apprentissage des enfants (n = 88) ;
- au manque de motivation de la part des enfants pour les activités de l'EDD (n = 66) ;
- au manque de discipline et aux comportements des enfants (n = 40) ;
- à l'hétérogénéité des profils des enfants encadrés par l'EDD (n = 34) ;
- à l'orientation scolaire des enfants (n = 33) ;

- aux autres problèmes mis en avant par les EDD en ce qui concerne les enfants (n = 6).

En ce qui concerne les leviers, on remarque tout d'abord que le nombre d'EDD ayant proposé un levier pour la question de la fréquentation des enfants est relativement peu élevé (n=19), notamment par rapport au nombre d'entre elles qui avait mis en avant une difficulté de ce type. Ceci s'explique particulièrement par le fait que les EDD, de façon indirecte, proposent des leviers à ces problèmes via des actions motivant les enfants (leviers liés au manque d'intérêt) et des actions liées au bien-être des jeunes (leviers liés aux autres problèmes). Ainsi, les EDD ne pointent pas directement le problème de fréquentation mais, implicitement, souhaitent le régler, en même temps que d'autres problèmes (intérêt, conditions de bien-être). En ce qui concerne les difficultés d'apprentissage d'ordre général, les EDD déploient différents types d'activité qui sont liés aux types de difficulté rencontrés (par exemple, travail du CEB, remise à niveau dans diverses disciplines, accès aux outils numériques et informatiques...). Plusieurs EDD proposent des encadrements individualisés. Une autre méthodologie de remédiation est la mise en place de tutorat entre enfants. Concernant le manque de motivation des enfants quant aux activités extrascolaires, les EDD tentent notamment de varier les types d'activités (sorties, culturelles, numériques, etc.). Elles proposent aussi des activités demandant de la manipulation de la part des jeunes et qui leur permet d'avoir un résultat « concret » (par exemple, la réalisation d'un bricolage). Concernant les leviers relatifs au manque de discipline et au comportement des enfants, les EDD, privilégient les activités de discussion, citoyennes, visant à faire parler les enfants et à les conscientiser aux différentes problématiques posant souci. Certaines EDD mettent en place des outils spécifiques visant également à conscientiser les enfants. L'usage de la charte déjà mentionnée permet également cela. Le tutorat et l'entraide entre jeunes sont aussi privilégiés pour réduire les conflits.

4.2.2.3. Difficultés et leviers liés aux familles des enfants

La rubrique « Difficultés liées aux familles des enfants » regroupe les difficultés relatives :

- à la distance existante entre la famille, l'école et l'EDD (n = 128);
- à la mauvaise compréhension de la langue française par les parents (n = 70);
- à la situation socio-économique des familles (n = 54);
- à l'implication peu élevée des familles dans les activités de l'EDD (n = 53).

En ce qui concerne les leviers, les EDD ont très majoritairement mis en avant des moyens de résolution liés à la distance entre les familles, l'école et l'EDD. **Les EDD insistent sur l'importance d'impliquer les familles en prenant en compte leurs caractéristiques et problématiques propres et en établissant des chartes.** Elles ont une attention particulière et des adaptations en conséquence vis-à-vis des familles précarisées. Globalement, les EDD mentionnant cette distance essaient de ré-inclure les parents dans une collaboration. En ce qui concerne la barrière de la langue, plusieurs EDD expliquent faire appel à des traducteurs professionnels ou s'appuient parfois sur les enfants qui peuvent remplir ce rôle auprès de leurs parents. Concernant la difficulté relative à la situation socio-économique des familles, peu de leviers sont mentionnés. Certaines EDD mettent du matériel à disposition des plus démunis, d'autres tentent de réorienter vers des services d'aide en la matière.

4.2.2.4. Difficultés et leviers liés au personnel

La rubrique « Difficultés liées au personnel » regroupe les difficultés relatives :

- au turnover, à la perte et au manque de personnel (n = 122) ;
- aux compétences du personnel (n = 38) ;
- à la formation du personnel (n = 27) ;
- à l'intérêt et à la motivation du personnel (n = 26) ;
- aux types de contrats du personnel (n = 15) ;
- au travail en équipe (n = 12).

Concernant les leviers, les EDD ont principalement discuté des problèmes de turnover et de manque de personnel. **Un des leviers principaux est l'engagement de volontaires.** C'est en cohérence avec le constat de la nécessité du volontariat, déjà évoqué par ailleurs. La question de la formation est également souvent revenue pour répondre à différentes difficultés (compétences, motivation, ...) liées au personnel. Parmi les thèmes de formation, on retrouve, par exemple, l'approche du développement de l'enfant, l'interculturalité, l'informatique ou encore les approches pédagogiques. De manière générale, les EDD ont évoqué le fait que la gestion du personnel passe en priorité par le fait d'insuffler un bien-être au travail et une reconnaissance des actions entreprises.

4.2.2.5. Difficultés liées aux partenaires

La rubrique « Difficultés liées aux partenaires » regroupe les difficultés relatives :

- aux rapports entre l'EDD et les établissements scolaires : difficultés de communication et divergences de points de vue concernant les devoirs (n = 114);
- aux rapports entre l'EDD et les partenaires extérieurs (n = 10).

Concernant les leviers, principalement centré sur les relations avec l'école, les EDD proposent principalement d'augmenter les contacts avec l'école et particulièrement les enseignants et ce, dès le début de l'année scolaire. Ces contacts doivent notamment viser à mieux expliquer les objectifs des EDD et d'améliorer les actions concertées en vue de répondre aux difficultés de tel ou tel enfant.

4.2.2.6. Difficultés liées au manque de temps, aux conditions externes et au matériel

Le manque de temps, les conditions externes et le matériel sont trois types de difficultés mis en avant par les EDD, mais de façon moins prégnante que les autres difficultés précédemment mentionnées.

Ce sont majoritairement les difficultés liées au manque de temps dans la réalisation des différentes actions qui sont mises en avant par les EDD (difficulté mentionnée dans 66 RA), ne permettant pas de pouvoir réaliser de véritables projets avec les enfants. Par ailleurs, plusieurs EDD estiment que les activités d'aide scolaire prennent trop de temps par rapport à d'autres activités. Concernant les conditions externes, ce sont surtout les facteurs contextuels variés (météo, caractéristiques du quartier) ainsi que les moyens de transport qui posent un problème aux EDD. Les difficultés liées aux

conditions externes apparaissent dans 44 RA et celles liées au matériel (manque d'outils, vétusté) dans 27 RA.

Concernant les leviers, les EDD ont particulièrement développé la problématique du matériel requis, en pointant le fait que le matériel informatique est un atout et que l'EDD doit être capable d'outiller les familles les plus précarisées. Pour avoir le matériel requis (informatique ou autre), les EDD font appels à des dons, répondent à des appels à projets, ... Concernant le manque de temps, certaines EDD demandent des heures supplémentaires. D'autres ont opté pour travailler pendant les congés scolaires au niveau des relations avec les familles et dans le préparatif des activités. D'autres encore ont décidé d'écourter la durée des projets afin de réduire l'impact temporel. Enfin, certaines ont ré-agencé leurs horaires d'ouverture afin d'avoir du temps de préparation supplémentaire.

4.2.3. Analyse de la situation covid par les EDD

Dans leurs RA, les EDD ont mis en avant deux types d'informations relatives à la situation sanitaire due à la pandémie de la covid :

- Les difficultés (et les avantages) lié(e)s à la situation.
- Les actions entreprises et les actions à mettre en place dans l'avenir proche.

4.2.3.1. Les difficultés mises en avant par les EDD relatives à la situation sanitaire

Au total, 305 EDD ont fait part d'une ou de plusieurs difficultés liées à la situation sanitaire. Parmi celles-ci, ce sont les difficultés liées à l'impact de la situation sur les jeunes (n=210), sur le fonctionnement de l'EDD (n=181) et sur les familles des enfants (n=165) qui sont les plus souvent citées dans les RA. Les EDD mettent aussi en avant des difficultés liées au personnel (n=115), à l'incertitude de l'avenir (n=89), aux partenaires externes (n=29) et au matériel (n=12).

4.2.3.1.1. Difficultés liées à l'impact de la covid sur les enfants

La **fracture numérique** semble s'être particulièrement marquée pendant la période de confinement. Les écoles ont proposé du travail en ligne et les EDD ont constaté que certaines familles n'avaient pas d'outil numérique pour réaliser ces activités. Cette fracture a engendré des difficultés au niveau du travail scolaire, mais également en ce qui concerne la communication entre les enfants et les EDD.

Le risque de décrochage scolaire est mis en avant par les EDD qui craignent que la période de confinement induise une déscolarisation des enfants. Le décrochage est fortement lié aux autres problématiques comme la fracture numérique ou l'isolement. En effet, les enfants sont restés, a priori, sans travailler pendant plusieurs semaines ce qui cause des retards scolaires, mais aussi une démotivation et donc de possibles décrochages. D'ailleurs, comme on le spécifie dans la suite de ce rapport, les EDD, dans leurs actions, ont privilégié la reprise de contact et la promotion du bien-être des jeunes afin de réduire ces difficultés. Ainsi, l'isolement et la démotivation ont entraîné un retard scolaire et une forme de décrochage qui eux-mêmes engendrent et sont accentués par les inégalités sociales croissantes qu'a induit le confinement.

Outre l'aspect scolaire, **les EDD ont aussi mis en avant l'impact de la situation de confinement sur la santé mentale** (voire physique) des jeunes. En effet, les EDD ont remarqué que des enfants étaient

laissés seuls et que les écrans étaient devenus le passe-temps principal de ceux-ci. D'autres EDD ont décrit l'impact de la covid sur le moral des jeunes et de leur famille, certains ayant été touchés de près par la maladie. Un sentiment de peur et d'anxiété était présent. Les EDD ont aussi constaté que le confinement a accentué les situations problématiques déjà présentes (violence, laisser-aller...).

4.2.3.1.2. Difficultés liées à l'impact de la covid sur le fonctionnement de l'EDD

Les difficultés d'organisation des EDD sont multiples et recouvrent :

- Le manque d'informations reçues par les instances supérieures afin de mettre en œuvre rapidement les changements attendus.
- Les difficultés pédagogiques induites par les groupements d'enfants qui ont dû être revus (souvent à la baisse).
- Le report ou l'annulation de certaines activités pédagogiques déjà entamées ou de certaines actions d'équipement de l'EDD.
- Les multiples tâches administratives induites par les changements opérés au sein des EDD.
- La mise en place des consignes sanitaires (espaces, gel, lavage, etc.).
- L'organisation interne du travail pour le personnel.
- Un sentiment, parfois, d'être livrés à elles-mêmes devant la situation sanitaire et les changements qu'elle implique.
- La place prépondérante qu'a prise la communication vers les parents et les enfants qui a demandé une transformation des pratiques de l'EDD, mais aussi une adaptation du personnel et des outils.

4.2.3.1.3. Difficultés liées à l'impact de la covid sur les familles

Les EDD ont mis en avant, principalement, que les familles étaient isolées pendant le confinement, qu'elles vivaient dans un état anxiogène et qu'un manque de communication considérable s'est installé entre les jeunes, les parents et l'EDD. Liées aux problèmes constatés chez les enfants, les difficultés pour les parents ont été de se retrouver seuls, dépourvus de moyens numériques, de suivi scolaire et souvent dépassés par les événements quotidiens. **Le vécu des parents, surtout des moins favorisés, était préoccupant pour les EDD** : le manque de moyens financiers, le manque de contacts sociaux, les conditions précaires de vie ont été accentués par le confinement.

4.2.3.1.4. Difficultés liées à l'impact de la covid sur l'incertitude quant à l'avenir, les partenariats et le matériel

Les incertitudes relatives à l'avenir abordent différents sujets, tels que les futures règles sanitaires, l'impact de l'isolement social et de la déscolarisation, la présence de volontaires de plus de 65 ans, les coûts engendrés par les nouvelles méthodes de travail ou encore la surcharge de travail à prévoir en fonction des adaptations requises .

Concernant les partenaires, les EDD se questionnent sur les rapports qu'elles ont entretenus et qu'elles pourront avoir avec les écoles. Elles souhaitent renforcer leurs liens avec les établissements, mais les changements d'organisation engendrent des actions chronophages ne laissant que peu de temps à la communication vers l'extérieur (autre que vers les parents) et les mesures sanitaires réduisent encore

les opportunités de rencontre entre les différents acteurs. Les prises de contact ont donc été compliquées.

Pour le matériel, les EDD ont mis en avant deux problématiques : le manque d'outils informatiques et le manque de matériel sanitaire. Ces deux types de matériel semblent être requis afin de mener au mieux des actions des EDD. L'outil informatique permet de mettre en place des activités à distance et le matériel sanitaire autorise, selon les directives reçues, la tenue d'activités et le travail en présentiel.

4.2.3.2. Les actions entreprises par les EDD relatives à la situation sanitaire

Durant l'année précédente, les EDD ont mis en place un ensemble d'actions en réaction à la crise sanitaire et 240 d'entre elles les ont explicitées dans leur RA.

4.2.3.2.1. Les activités développées par les EDD

Les activités avec les familles ont consisté en deux actions particulières et souvent mises en avant par les EDD : la prise de contact avec les parents et son maintien durant la période de confinement et après et l'outillage des familles, surtout les plus précaires. À la lecture des RA, il apparaît que le gros du travail entrepris par les EDD a été de mettre sur pied divers moyens de communication (en ligne, via des outils papier, en allant chez les familles, en sollicitant les enfants, etc.) afin de suivre les parents et les jeunes chez qui ils ont constaté un certain isolement pendant cette période. Ce suivi a surtout été mené au niveau « psychologique », les EDD ayant particulièrement rassuré les parents, gardé un contact avec ceux-ci et fait le pont entre les autres institutions (par exemple, l'école) et les familles.

Les EDD ont aussi proposé un ensemble d'activités, sous format numérique ou en version papier (cahier, jeux, dossier, etc.) pour que les enfants puissent continuer leurs apprentissages. Plusieurs EDD ont ainsi mis en place des activités à distance, à partir de différents canaux (Facebook, classes en ligne...) et ont proposé un ensemble d'apprentissages ciblés aux jeunes.

Une fois que cela a été possible, certaines EDD ont (re)proposé des activités en présentiel. Ces activités ont surtout visé le bien-être des jeunes. **Les actions des EDD, en présentiel, ont donc voulu réduire l'isolement des enfants (et des familles), les rassurer et les enjoindre à réfléchir à la situation** plutôt que de se livrer à la panique ou l'anxiété. Les EDD ont travaillé activement sur la gestion du climat anxiogène par les jeunes. Toutefois, plusieurs EDD ont également proposé des activités d'apprentissage, notamment en ce qui concerne l'étude de la langue.

Les activités extérieures ont également été privilégiées afin de réduire les risques sanitaires. Les stages et les camps de vacances ont été ainsi mis en place par plusieurs EDD qui ont constaté leur succès. Selon les EDD, les jeunes étaient demandeurs d'activités sociales, ce qu'elles ont tenté de leur apporter au maximum.

4.2.3.2.2. Les actions liées à l'organisation de l'EDD

Concernant les actions relatives à l'organisation de l'EDD, quatre thématiques ont été mises en avant dans les RA. La première concernait les actions visant à changer, adapter et/ou améliorer la méthodologie des activités de l'EDD. Parmi les actions mentionnées, on notera la mise en place d'activités hybrides (présentiel et distanciel) ou les changements concrets dans l'organisation des activités (horaires, nombre d'enfants par groupe, lieux, ...).

La seconde thématique concernait les actions sanitaires, telles que la restriction du nombre d'enfants par activité, la mise en place de règles d'hygiène plus strictes (par exemple, désinfection des mains), le rappel des gestes barrières ou encore la mise en place de circuits pour réduire le nombre de rencontres.

Troisièmement étaient cités les actions de gestion administrative. Celles-ci ont consisté, pendant la période de confinement, à opérer une mise en ordre administrative au niveau des documents afin que les EDD soient opérationnelles dès la reprise des activités. Certaines EDD en ont profité pour évaluer leurs actions antérieures, faire un bilan de leur budget, revoir leur règlement d'ordre intérieur et mettre sur pied l'administration nécessaire aux différents projets prévus.

Enfin, les locaux et espaces ont été aménagés pour recevoir au mieux les enfants selon les règles sanitaires. Certains locaux ou espaces ont été réaménagés.

4.2.3.2.3. Les actions liées au personnel et au matériel

Peu d'EDD ont développé ce point. Les actions mentionnées sont les suivantes. En ce qui concerne le personnel, quelques EDD ont mis en avant le renforcement du travail en équipe, le suivi de formations, la mise à disposition de matériel pour le personnel, le recrutement de personnel et le travail sur l'impact de la covid sur la santé mentale du personnel. Enfin, quelques EDD ont dit avoir acheté du matériel informatique.

4.2.3.3. Avantages ou bénéfices de la situation de crise sanitaire dégagés par les EDD

Dans leurs RA, 54 EDD ont mis en avant certains avantages ou bénéfices qu'elles ont relevés de la situation actuelle, notamment en termes de changements de pratiques, tels que :

- Mettre en perspective les objectifs des EDD qui, dès lors, ont pu communiquer activement sur leurs actions autres que scolaires.
- Avoir plus de temps pour mettre en place des méthodes pédagogiques variées et centrées sur le développement psychologique et scolaire des enfants.
- Développer un travail d'équipe accru engendrant une motivation particulière du personnel.
- Gérer de façon plus efficiente l'administration de l'EDD.
- Accroître la motivation des jeunes présents lors des activités en ligne et des activités en présentiel.
- Mettre en exergue le rôle important de l'EDD pour un ensemble de jeunes (l'EDD permet d'éviter l'isolement, offre un lieu calme de travail, etc.).
- Mettre en avant le travail réalisé par l'ONE et le suivi qu'elle assure.
- Développer la communication au sein des EDD (interne et externe).
- Mettre en avant les compétences d'adaptation et de réactivité du personnel.
- Améliorer le contact avec les familles et les enfants.

4.2.4. Conclusion

Le présent rapport fait état des analyses menées par l'équipe de recherche et, comme cela est déjà constaté dans les rapports précédents de l'OEJAJ, les EDD qui ont mis en avant un ensemble d'actions et de réflexions entreprises pendant et après la période de confinement due à la pandémie mondiale de la covid **qui témoignent d'un dynamisme et d'un engagement particulier auprès de leur public cible.**

Les EDD ont ainsi pu mentionner à la fois les difficultés et les tensions existantes dans leur organisation et leurs actions pendant et après le confinement qui a marqué nos institutions pendant l'année scolaire 2019-2020. Elles ont également dégagé des pistes de réflexion et des leviers permettant d'organiser au mieux la reprise de leurs activités et garantissant, dans une certaine mesure, une (ré)adaptation plus rapide et plus efficace en cas de nouvelle période de confinement.

Ce rapport permet de confirmer à son tour les tendances déjà décrites dans les rapports précédents en ce qui concerne les problématiques majeures touchant, au quotidien, les EDD. Son originalité tient dans la prise en compte privilégiée de la période de confinement et de son impact sur les actions des EDD ainsi que sur les nouvelles formes d'organisation qui ont pu en découler.

4.3. Rapports d'activité 2020-2021 : Synthèse du rapport de recherche du service de Méthodologie et formation (UMons)¹⁵

4.3.1. Introduction

Le rapport rend compte des analyses menées par l'équipe de recherche de l'Université de Mons (UMONS) dans le cadre du marché de faible montant de services portant sur l'analyse de rapports d'activités 2020-2021 des EDD proposé par le pouvoir adjudicateur de la Communauté française, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, OEJAJ.

L'objectif du marché est la réalisation d'une synthèse des rapports d'activités 2020-2021 des EDD. Les EDD ont été invitées à répondre à un questionnaire comprenant plusieurs parties :

- Les informations descriptives relatives à l'EDD.
- Le niveau d'activité de l'EDD.
- Les difficultés et les solutions pointées par l'EDD.
- Les enjeux prioritaires des EDD.

Au total, ce sont 343 rapports d'activités qui sont traités dans le cadre des présentes analyses. La répartition géographique des EDD se ventile comme suit : 134 dans la Région de Bruxelles-Capitale, 77 dans la Province de Liège, 65 dans la Province du Hainaut, 31 dans la Province de Namur, 25 dans la Province du Brabant wallon et 11 dans la Province du Luxembourg.

¹⁵ Canzittu, D., Boudart, A., Demeuse, M. (2021). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2020-2021 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

4.3.2. Niveau d'activité de l'EDD : focus sur la modalité du distanciel

Cette section s'intéresse au niveau de l'activité de l'EDD, particulièrement dans l'analyse des activités réalisées en distanciel. En effet, après les premiers mois de la crise ayant impliqué une reprise d'activité essentiellement en distanciel, il est intéressant d'observer l'évolution de cette pratique imposée par les mesures de confinement. D'emblée, il est intéressant de constater que la quasi-totalité des EDD ayant rempli leur RA ont accueilli des enfants et/ou des jeunes en présentiel durant la période de septembre 2020 à juin 2021 ; seules 2 EDD sur 343 ne l'ont pas fait (l'une provenant de la Région Bruxelles-Capitale, l'autre de la Province du Luxembourg). Cependant, une reprise d'activité en présentiel ne signifie pas pour autant un abandon total des activités en distanciel.

Comme le montre le Tableau 16, 34% des EDD ont organisé des activités en distanciel en plus des activités en présentiel et seulement 7% des EDD en ont organisé uniquement en distanciel.

Tableau 16. Activités en distanciel (N_{EDD} au total = 343)

Modalités de réponse	N EDD	% EDD
Non	202	59
Oui, à la place du présentiel	23	7
Oui, en plus du présentiel	118	34
Total	343	100

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

A l'analyse de ces données, il semble donc que pour cette période, encore marquée par des moments de fermeture pour des raisons sanitaires, les activités en distanciel ont eu leur importance. Toutefois, il est évident que les EDD ont repris dès que possible les activités en présentiel. En ce qui concerne les raisons énoncées dans le fait de ne pas avoir mis en place d'activités en distanciel, 199 EDD ont proposé une ou plusieurs réponses. Celles-ci relèvent de 6 thématiques principales qui ont été identifiées par l'analyse thématique (voir le Tableau 17).

Tableau 17. Raisons de la non-organisation d'activités en distanciel (N_{EDD} au total = 199)

Modalités de réponse	N EDD	% EDD
Les enfants étaient présents en présentiel	145	72,86
Le distanciel n'est pas adapté	39	19,60
La priorité était de maintenir les liens avec les familles	22	11,06
Un manque de moyen	21	10,55
Les temps de fermeture étaient trop courts pour déployer des activités en distanciel	11	5,53
La hiérarchie n'a pas accepté de mettre en place du distanciel	8	4,02
Autres explications, sans lien	14	7,04

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

Le Tableau 18 indiquent les objectifs poursuivis dans les activités des EDD, en-dehors des missions décrétales. **On remarque que les principales activités organisées en dehors de ces missions concernent la remédiation scolaire** pour 75,29 % de ces EDD ; **le soutien à la parentalité/rôle de relais social** avec les familles pour 74,12 % de ces EDD ; **la mise à disposition de documents** pour 63,53 % de ces EDD ; **le soutien psychologique** aux enfants et aux jeunes pour 58,82% de ces EDD ; **la gestion du décrochage scolaire** pour 51,76 % de ces EDD ; **l'aide des enfants/jeunes et aux familles en matière informatique** et digitale pour 49,41 % de ces EDD. Dans une moindre mesure, ces activités concernent le nettoyage des locaux pour 45,29 % de ces EDD (rappelons ici que cet item a été investigué en période de crise sanitaire, les différentes personnes présentes dans les locaux pouvaient donc être amenés à nettoyer les tables, chaises ou encore ustensiles utilisés personnellement) ; l'accueil des enfants et des jeunes durant le temps scolaire pendant la fermeture des écoles pour 38,24 % de ces EDD ; l'enseignement de nouvelles matières scolaires pour 10,59 % de ces EDD.

Tableau 18. Objectifs hors missions décrétales poursuivis dans le cadre des activités de l'EDD
(N_{EDD} au total = 170)

Objectifs autres que les missions décrétales	NEDD ayant répondu « Oui »	% au total des EDD
Soutien psychologique aux enfants et aux jeunes	100	58,82
Enseignement de nouvelles matières scolaires	18	10,59
Remédiation scolaire	128	75,29
Mise à disposition de documents	108	63,53
Accueil des enfants et des jeunes durant le temps scolaire pendant la fermeture des écoles	65	38,24
Gestion du décrochage scolaire	88	51,76
Soutien à la parentalité/rôle de relais social avec les familles	126	74,12
Aide des enfants/jeunes et aux familles en matière informatique et digitale	84	49,41
Nettoyage des locaux	77	45,29

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

4.3.3. Difficultés et solutions

Dans le cadre de leur RA 2020-2021, les EDD ont été invitées à mentionner si elles avaient rencontré certains types de difficultés, en devant préciser pour chacun de ces types s'il était rencontré en période covid ou hors période covid. Lorsqu'une EDD confirmait avoir été confrontée à un type de difficulté en particulier, elle devait également préciser si elle avait pu mettre une solution en conséquence. Les différents types de difficultés/solutions ont été établis sur base du contenu des RA 2019-2020, dans lequel les EDD ont pu répondre de manière libre à ces questionnements relatifs aux difficultés rencontrées. L'analyse de ce contenu a donné lieu à neuf grands types de difficultés que sont les suivants (chaque type étant subdivisé en plusieurs catégories) :

- les difficultés et solutions liées aux familles des enfants ;
- les difficultés et solutions liées à l'apprentissage ;

- les difficultés et solutions internes ;
- les difficultés et solutions externes ;
- les difficultés et solutions liées aux partenaires ;
- les difficultés et solutions liées à la fréquentation des EDD par les enfants et les jeunes ;
- les difficultés et solutions liées au personnel ;
- les difficultés et solutions liées à la motivation des enfants/des jeunes ;
- les autres difficultés et solutions ;

L'objectif de cette question sur les difficultés et solutions dans le cadre du RA 2020-2021 n'est plus de recenser les différentes catégories (que seule une méthodologie qualitative permettait de faire), mais bien de quantifier le nombre d'EDD confrontée à chacune de ces catégories. C'est la raison pour laquelle les EDD ont dû indiquer si elles avaient pu mettre en place une solution sans pour autant préciser en quoi consistait cette solution.

De manière globale, 335 EDD (98 % des EDD) ont fait part d'une ou plusieurs préoccupations principales auxquelles elles sont confrontées dans le cadre de leur fonctionnement en période habituelle hors covid. En période covid, ce chiffre monte à 338 EDD (99 %). 319 EDD (93 %) ont au moins mis en place une solution en rapport à une des difficultés mentionnées en période hors covid. Ce chiffre monte à 323 EDD (94 %) en période covid.

L'analyse des réponses montrent que les EDD ont principalement proposé des solutions relatives à l'apprentissage, aux « autres » difficultés, aux familles des enfants et aux difficultés internes. Cependant, en période covid, on note principalement une augmentation des solutions proposées pour les thématiques liées au personnel, aux difficultés « internes », à la motivation des enfants et aux difficultés externes.

Les difficultés relatives à la motivation des enfants et à la fréquentation des EDD sont fortement impactées par la période covid. Malgré une augmentation, les solutions proposées dans ce cadre restent limitées.

4.3.3.1. Difficultés et solutions liées aux familles des enfants

La rubrique « Difficultés et solutions liées aux familles des enfants encadrés par les EDD » regroupe les difficultés relatives :

- à la non-maîtrise de la langue française par les familles (n=275) ;
- à la situation socioéconomique des familles (n=274) ;
- à l'implication de la famille dans les activités de l'EDD et le suivi des enfants (n=209) ;
- à la distance géographique (n=41).

Les EDD ont principalement mis en place des solutions relatives à la non-maîtrise de la langue française par les familles et la situation socioéconomique des familles.

Les difficultés rencontrées et les solutions mises en place ne diffèrent que marginalement entre la période hors covid et la période covid. On note une légère diminution des solutions mises en place entre les 2 périodes en rapport au pourcentage total des EDD.

4.3.3.2. Difficultés et solutions liées à l'apprentissage

La rubrique « Difficultés et solutions liées à l'apprentissage » regroupe les difficultés et les solutions relatives

- à la maîtrise de la langue (n=229) ;
- au manque de méthode de travail (n=227) ;
- à la maîtrise des mathématiques (n=224) ;
- à la compréhension des attendus scolaires (n=191) ;
- aux troubles de l'apprentissage diagnostiqués par un professionnel (n=191).

Concernant les solutions mises en œuvre, on y retrouve la même structure. On note seulement une baisse de la proportion d'EDD ayant mentionné des difficultés liées à l'apprentissage en regard du nombre total d'EDD.

D'après les réponses des EDD, la période covid n'influence que très peu les difficultés et les solutions de cette catégorie. Seules les difficultés et solutions liées aux troubles de l'apprentissage diagnostiqués par un professionnel sont légèrement moins mentionnées par les EDD qu'en période d'activité habituelle.

4.3.3.3. Difficultés et solutions internes

La rubrique « Difficultés et solutions internes » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- au manque d'équipement numérique et/ou internet (n=160) ;
- au manque de moyens financiers (n=140) ;
- aux problèmes d'infrastructure (n=129) ;
- à la charge administrative et logistique (n=107) ;
- au manque de temps pour réaliser les actions de l'EDD (n=92) ;
- à l'organisation du temps de travail (n=68) ;
- au manque de matériel pour le public (n=64) ;
- au manque de matériel pour l'équipe (n=47) ;
- à la mauvaise compréhension du projet de l'EDD en interne (n=34).

En période covid, on note une augmentation d'au moins 10 points (en pourcentage total des EDD) des difficultés liées à l'organisation des temps de travail ; à la charge administrative et logistique ; aux problèmes d'infrastructure ; au manque d'équipement numérique et/ou internet ; et au manque de matériel pour le public.

En regard des difficultés internes mentionnées, peu de solutions sont mises en œuvre par les EDD. Néanmoins, les principales solutions ont trait aux problèmes d'infrastructure, au manque de moyens financiers et au manque d'équipement numérique et/ou internet.

En période covid, on note une augmentation d'au moins 10% des solutions internes mises en œuvre liées à l'organisation du temps de travail, aux problèmes d'infrastructure et à la charge administrative et logistique.

4.3.3.4. Difficultés et solutions liées aux partenaires

La rubrique « Difficultés et solutions liées aux partenaires » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- au nombre trop élevé de travaux à domicile donnés par les écoles (n=212) ;
- à la communication et aux relations entre l'EDD et le personnel enseignant (n=133) ;
- à la communication et aux relations entre l'EDD et les écoles (n=131) ;
- à la non-reconnaissance du rôle et de la fonction des EDD par l'école (n=114) ;
- aux rapports entre l'EDD et les partenaires extérieurs (n=18) ;
- aux rapports entre l'EDD et les autres EDD (n=13).

En période covid, on note une augmentation des difficultés liées à la communication et aux relations avec les écoles (augmentation de n=131 à n=172) et aux rapports que les EDD entretiennent avec des partenaires extérieurs (augmentation de n=13 à n=50).

Proportionnellement aux nombres de difficultés rencontrées, peu d'EDD disent avoir mis en œuvre des solutions liées aux partenaires. Seulement 45 EDD mentionnent avoir mis en œuvre des solutions relatives au nombre trop élevé de travaux à domicile et 37 EDD concernant la non-reconnaissance de leur rôle ou de leur fonction.

En période covid, on note une légère diminution des solutions mises en œuvre par les EDD concernant la non-reconnaissance du rôle et de la fonction des EDD (22 contre 37 en période hors covid) et une légère augmentation pour celles qui concernent les rapports qu'entretiennent les EDD avec des partenaires extérieurs (24 contre 13 en période hors covid).

4.3.3.5. Difficultés et solutions liées à la fréquentation des EDD

La rubrique « Difficultés et solutions liées à fréquentation des EDD » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- à la fréquentation forte ou en hausse (n=129) ;
- à la variabilité dans les présences des enfants (n=107) ;
- à l'hétérogénéité des groupes d'enfants (n=107) ;
- à la fréquentation faible ou en baisse (n=30).

En période covid, on note logiquement une forte augmentation des difficultés liées à la variabilité dans les présences des enfants (n=221) et à la fréquentation faible/en baisse (n=213).

On note que les EDD mettent en œuvre relativement peu de solutions en rapport aux difficultés mentionnées. En période covid, on remarque une forte augmentation des solutions mises en œuvre relatives à la fréquentation en baisse (augmentation de n=22 à n=74).

4.3.3.6. Difficultés et solutions liées au personnel

La rubrique « Difficultés et solutions liées au personnel » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- au turnover et au manque de personnel (n=140) ;
- aux types de contrats du personnel (n=114) ;
- à la formation du personnel (n=95) ;
- au travail en équipe (n=60) ;
- aux compétences du personnel (n=48) ;
- à la motivation du personnel (n=14).

En période covid, on note une augmentation des difficultés liées au turnover (n=189), au travail en équipe (n=138) et à la motivation du personnel (n=93).

Les quelques solutions mises en œuvre par les EDD portent sur le turnover et le manque de personnel. En période covid, on note une augmentation des solutions mises en œuvre relatives au turnover, au travail en équipe et à la motivation du personnel.

4.3.3.7. Difficultés et solutions externes

La rubrique « Difficultés et solutions externes » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- à la compréhension du projet de l'EDD en externe (familles, partenaires, ...) (n=116) ;
- à la compréhension des textes légaux (n=60) ;
- aux moyens de transports pour atteindre l'EDD (n=44).

En période covid, on note une forte augmentation des difficultés relatives à la compréhension des textes légaux (n=186).

Quant aux solutions externes, on remarque qu'une grande partie des EDD qui mentionnent des difficultés externes disent mettre œuvre de solutions pour y remédier. En période covid, on note également une forte augmentation des solutions mises en œuvre relatives à la compréhension des textes légaux.

4.3.3.8. Difficultés et solutions liées à la motivation des enfants et des jeunes

La rubrique « Difficultés et solutions liées à la motivation des enfants et des jeunes » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- à l'intérêt ou la motivation générale (n=83) ;

- à l'intérêt ou la motivation pour les activités extrascolaires (n=58).

La période covid double le nombre d'EDD qui mentionnent ces difficultés (n=180 et n=118 respectivement). Les solutions liées à la motivation, mises en œuvre par les EDD, augmentent également en période covid mais dans une moindre proportion que les difficultés mentionnées.

4.3.3.9. Autres difficultés et solutions

La rubrique « Autres difficultés et solutions » regroupe les difficultés et les solutions relatives :

- aux problèmes de l'enfant avec son école/avec les enseignants/ses pairs (n=182) ;
- aux problèmes de discipline (n=174) ;
- aux autres types de problèmes de santé mentale (n=141) ;
- à l'orientation scolaire (n=129).

En période covid, on note une légère augmentation des difficultés liées aux autres types de problèmes de santé mentale et aux problèmes de l'enfant avec son école/avec les enseignants/ses pairs.

Peu de solutions relatives à l'orientation scolaire (n=61) et aux autres types de problèmes de santé mentale (n=86) sont mises en œuvre par rapport aux difficultés mentionnées.

En période covid, on note une légère diminution des « autres » solutions mises en œuvre par les EDD en rapport avec la période hors covid.

4.3.4. Les trois éléments majeurs qui font état des difficultés rencontrées par les enfants et/ou des jeunes en termes de bien-être et de santé, physique et mentale, en 2020-2021

Etant donné le contexte sanitaire, il a semblé important de questionner les EDD quant à leur point de vue sur les difficultés des enfants et/ou des jeunes en termes de bien-être et de santé tant physique que mentale. Pour cela, les EDD ont pu donner leur opinion à travers des questions ouvertes. L'analyse thématique a mis en avant 16 thèmes principaux, présentés dans le Tableau 19. On remarque que **deux éléments majeurs ressortent particulièrement de l'analyse : l'isolement et le manque d'activités sociales** (difficulté mentionnée par 66 % des EDD) **et le manque d'apprentissage scolaire associé à un décrochage des jeunes** (difficulté mentionnée par 42 % des EDD).

Tableau 19. Types de difficultés rencontrées par les enfants (N_{EDD} au total = 341)

Difficultés rencontrées par les enfants	N EDD	% EDD
Isolement, manque d'activités sociales	226	66,28
Difficultés scolaires, décrochage	144	42,23
Difficultés familiales (économiques, sociales...)	95	27,86
Anxiété générale et perturbation des rythmes habituels	83	24,34
Changements de règles dus à la situation covid	81	23,75
Manque de motivation, de concentration et d'implication	79	23,17
Pression scolaire	65	19,06
Surutilisation des multimédias	61	17,89
<i>Autres</i>	35	10,26
Peur de la covid	35	10,26
Mauvaise alimentation	30	8,80
Violence	30	8,80
Fracture numérique	28	8,21
Port du masque	26	7,62
Manque de perspective à long terme	15	4,40
Inadéquation du distanciel	9	2,64
Pression parentale	6	1,76

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

Les EDD ont mis en avant que le manque de relations sociales a entraîné un isolement des jeunes qui induit de possibles difficultés psychologiques. Cet isolement se traduit par le manque de contacts entre amis, mais aussi par le manque d'activités extérieures et récréatives. De plus, les EDD mettent en avant que bon nombre de jeunes sont restés chez eux, enfermés dans des habitations dont les caractéristiques « socioéconomiques » peuvent accentuer les problèmes psychologiques. Les membres des EDD ont ainsi constaté, lorsqu'ils avaient des contacts avec les jeunes, une augmentation du stress et du mal-être général. A ce sujet, les EDD ont mis en place des activités pour répondre à cette problématique, surtout centrées sur le rétablissement des liens sociaux et des activités en extérieur.

L'isolement des jeunes et le manque d'activités a également entraîné des difficultés scolaires qui ont pu mener au décrochage et à l'échec scolaire. **L'accumulation de ces difficultés scolaires a de plus favorisé les inégalités déjà présentes chez les jeunes, en termes d'apprentissage.** Ces inégalités se sont notamment fortement marquées auprès des jeunes primo-arrivants qui n'ont pas pu travailler l'apprentissage de la langue et qui ont même pu régresser dans celui-ci. Les enfants présentant des troubles de l'apprentissage ont également souffert particulièrement de la situation, du fait du manque de suivi et du repli des familles.

Quatre autres types de difficultés sont mentionnées par environ un quart des EDD : les difficultés liées au climat et aux caractéristiques familiales, l'anxiété générale des jeunes induite par les perturbations des rythmes habituels, les multiples changements de règles induites par la situation sanitaire et le manque de motivation et d'implication des jeunes. Ces quatre thématiques sont intrinsèquement liées

à la situation sanitaire et, notamment aux confinements qui, comme nous l'avons mentionné, ont entraîné un isolement certain chez les jeunes. Les EDD mettent en avant que certaines familles sont socioéconomiquement défavorisées ce qui ne facilite pas l'implication des jeunes dans leur cursus scolaire. Ceci se traduit par exemple par un manque de matériel informatique, des lieux exigus et manquant d'intimité, etc.

L'analyse des réponses montre également que la situation familiale peut aussi être liée à une certaine anxiété ou détresse chez les jeunes. Certaines EDD ont aussi mentionné que ces difficultés familiales associées à l'isolement des jeunes ont en outre entraîné des problèmes d'hygiène chez certains enfants.

L'ensemble de ces problèmes associés aux changements de règles induits par la situation sanitaire ont engendré un manque de motivation et d'implication des jeunes dans leur scolarité. De plus, ces changements de règles ont impacté directement le rythme de vie des jeunes ce qui a pu accentuer les difficultés déjà constatées. Ce manque de motivation est également associé à une baisse de l'estime de soi chez certains jeunes.

Enfin, deux autres types de difficultés sont aussi mis en avant par environ un cinquième des EDD : la pression scolaire et la surutilisation des écrans. **La pression scolaire** se traduit par la masse de travail demandée par les écoles du fait du retard accumulé dans les apprentissages à cause des divers confinements. Les EDD constatent que les enseignants ont vu beaucoup de matière en peu de temps afin de rattraper au maximum ce retard. Ceci a entraîné une surcharge de travail chez les enfants. Cette surcharge a aussi engendré du stress chez les enfants qui pouvaient se voir échouer en fin d'année. Cette difficulté est évidemment liée aux conditions de travail précaire des jeunes dans certaines familles.

Cette pression liée à la masse de travail a pu aussi être accentuée par les dispositifs à distance que les enfants maîtrisaient peu ou qui entraînaient une forme d'isolement derrière son écran. **La surutilisation des écrans** se traduit par la nécessité de travailler en ligne ou en visio-conférence, mais aussi, et surtout, par l'isolement des jeunes devant leurs jeux vidéo et leurs smartphones. Ceci a pu amener une certaine addiction aux écrans induisant un manque de motivation pour le suivi scolaire. La surutilisation des écrans a même pu générer des problèmes d'ordre médical chez certains jeunes.

4.3.5. Les trois éléments majeurs qui font état des difficultés rencontrées par l'équipe de l'EDD en termes de bien-être et de santé, physique et mentale, en 2020-2021

Tout comme pour la question précédente relative au point de vue des EDD quant aux difficultés en termes de bien-être et de santé mentale et physique chez les enfants, les EDD ont également eu l'opportunité de communiquer leur sentiment sur les types de difficultés mais, cette fois, rencontrées par les équipes des EDD. L'analyse thématique a dans ce cadre montré 13 thèmes principaux (voir Tableau 20).

Deux éléments majeurs ressortent particulièrement de l'analyse : la gestion du travail quotidien (plus de 56% des EDD ont mentionné cette difficulté) et la compréhension et l'adaptation aux nouveaux protocoles (plus de 49% des EDD ont mentionné cette difficulté). Ces deux types de difficultés

concernent le travail à mettre en place et l'adaptation de celui-ci aux nouvelles règles qui sont entrées en vigueur durant l'année 2020-2021.

Tableau 20. Types de difficultés rencontrées par les EDD (N_{EDD} au total = 337)

Difficultés rencontrées par les EDD	N EDD	% EDD
Gestion du travail quotidien	191	56,68
Compréhension et adaptation aux protocoles	166	49,26
Distanciation avec les jeunes et les familles	122	36,20
Peur et stress lié à la covid	118	35,01
Manque de personnel et turn-over	91	27,00
Nombre important de demandes soutien par les familles	62	18,40
<i>Autres</i>	48	14,24
Port du masque	46	13,65
Manque de perspectives	35	10,39
Manque de reconnaissance et de soutien	19	5,64
Manque d'outils et de moyens	14	4,15
Fracture numérique	13	3,86
Distance avec les écoles	7	2,08
Manque d'expérience du personnel	6	1,78

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

La gestion du travail quotidien concerne différents aspects. Plusieurs EDD ont mis en avant la difficulté de travailler à distance avec les collègues ou d'assurer le travail en présentiel avec des règles limitant le nombre de personnes par local. L'alternance entre télétravail et travail en présentiel a aussi été une source de difficulté pour les EDD qui a pu mener à une baisse de motivation chez le personnel. La situation sanitaire a également demandé aux équipes de s'adapter et de mettre en place des actions qui ne relèvent pas nécessairement de leurs compétences. Ces tâches ont pu engendrer un sentiment de fatigue chez le personnel. L'accompagnement des jeunes a été également rendu plus compliqué pour les EDD à cause des règles sanitaires en vigueur. La charge administrative a été vécue comme plus lourde pour les EDD et la mise en place d'activité demandait une organisation particulière afin de limiter les contacts entre individus.

En lien direct avec la gestion quotidienne du travail, **l'adaptation aux nouveaux protocoles sanitaires** a été une source de difficulté pour les EDD. Celles-ci ont eu peu de temps pour s'adapter et mettre en place les obligations sanitaires. En outre, ce sont les changements de règle qui ont impacté fortement le travail des EDD. L'enchaînement des différentes demandes protocolaires a induit un ensemble de réadaptations qui ont demandé un surplus de travail chez le personnel. De plus, certaines EDD ont mis en avant que les adaptations demandées étaient à mettre en place très rapidement, ce qui a engendré du stress et de l'épuisement chez le personnel. La diffusion des informations vers les familles et le personnel a aussi été une source de surcharge. Quelques EDD ont aussi mis en avant l'incohérence des mesures à appliquer.

Trois autres types de difficultés sont aussi mis en exergue par environ un tiers des EDD : la distanciation avec les jeunes et les familles, la peur et le stress lié à la covid et le manque de personnel et le turn-over.

La distanciation avec les jeunes et les familles est tributaire de la situation sanitaire. Les EDD pointent particulièrement le manque de contact et de liens sociaux avec les enfants. Ce manque de contact a pu engendrer une remise en question du travail même des EDD, certaines considérant qu'une part de leurs missions ne peut être remplie à cause de l'isolement des individus. Ce manque de proximité a induit un ensemble de difficultés pour les jeunes, comme cela a été décrit plus tôt dans ce rapport. Ce manque de contact est aussi lié au fait que les jeunes n'avaient pas accès aux outils numériques ou ne s'impliquaient pas dans leur suivi auprès de l'EDD.

La peur et le stress liés à la covid sont induits par l'appréhension de tomber malade et de transmettre le virus vers autrui. Ce stress a aussi pu être lié à des drames familiaux et des décès de personnes proches.

Le turn-over et le manque de personnel est souvent lié au fait que les volontaires des EDD sont des personnes âgées ou à risque, ce qui a conduit à leur écartement. Certaines personnes sont tombées malade. Ce manque de personnel a évidemment induit une charge de travail supplémentaire pour le personnel présent. Le manque de personnel s'est aussi traduit par la difficulté de recruter de nouveaux volontaires, compte-tenu de la situation sanitaire.

4.3.6. Les trois enjeux prioritaires pour les EDD dans l'année/les années qui suit/-vent ?

Il a été demandé aux EDD de déterminer leurs enjeux prioritaires pour les années qui suivent. A nouveau, les EDD ont eu l'opportunité d'évoquer ces enjeux à travers une question ouverte. L'analyse thématique de leur discours a donné les 24 thèmes indiqués dans le Tableau 21.

L'analyse montre que quatre éléments majeurs ressortent particulièrement (chacun d'entre eux étant évoqué par au moins 1 EDD sur 4) : la volonté de renforcer l'autonomisation et l'épanouissement des enfants (plus de 47 % des EDD ont mentionné cet enjeu), de renforcer l'apprentissage social et culturel des enfants, de renforcer le contact avec les parents (plus de 35 % des EDD ont mentionné ces deux enjeux) et de renforcer le soutien à la scolarité (plus de 28 % des EDD ont mentionné cet enjeu).

Tableau 21. Enjeux prioritaires pour les EDD (N_{EDD} au total = 341)

Difficultés rencontrées par les EDD	N EDD	% EDD
Renforcer l'autonomisation, la confiance en soi et l'épanouissement des enfants	161	47,21
Renforcer l'apprentissage culturel, artistique, de la citoyenneté et du vivre-ensemble	122	35,78
Renforcer le contact avec les parents	121	35,48
Renforcer le soutien à la scolarité	97	28,45
Renforcer l'équipe	67	19,65
Développer de nouvelles activités	63	18,48
Renforcer les liens avec le milieu scolaire	55	16,13
Reprendre le travail "normalement"	43	12,61
Diminuer la fracture numérique	40	11,73
Renforcer les contacts avec les partenaires	36	10,56
Travailler sur la langue française	34	9,97
Former le personnel	31	9,09
Revoir le mode de fonctionnement de l'EDD	29	8,50
Aménager les locaux	23	6,74
Augmenter les moyens financiers	23	6,74
Augmenter le nombre d'enfants et réduire les listes d'attente	22	6,45
Renforcer les activités sportives	19	5,57
Augmenter la reconnaissance des EDD	17	4,99
Renforcer l'accueil	17	4,99
Acquérir du matériel	13	3,81
Travailler sur les attentes légales (Pacte, circulaires...)	9	2,64
Lutter contre le harcèlement	1	0,29
Développer l'orientation scolaire	1	0,29
Simplifier les démarches administratives	1	0,29

Source : Rapport de recherche du Service de Méthodologie et formation (UMons) portant sur l'analyse RA 2020-2021 des EDD

La majorité des EDD mettent en avant que la crise sanitaire et ce qu'elle a entraîné comme difficulté demandera dans un futur proche de s'attacher à mettre le jeune au centre de leur réflexion et de se **centrer sur leur bien-être psychologique et le renforcement de leur autonomie**. Le travail scolaire et le renforcement des apprentissages apparaissent intrinsèquement liés au développement du bien-être psychologique des enfants, comme si ces deux éléments constituaient les deux faces d'une même pièce et que le développement de l'un doit se faire de façon concomitante avec celui de l'autre. Ainsi, le développement de nouvelles activités pourrait se centrer sur ce type de thématique, tels que le bien-être, les émotions, etc. Même lorsque les EDD mentionnent la volonté de travailler de façon plus prégnante avec des partenaires extérieurs, c'est souvent pour aider les jeunes à développer leur estime de soi et leur confiance.

L'apprentissage culturel, le vivre-ensemble et la citoyenneté constituent un deuxième aspect spécifique que les EDD veulent développer, et ce, de façon conjointe avec le bien-être psychologique.

La barrière entre l'ouverture vers le monde et le bien-être psychologique peut en effet être mince et constituer finalement un type d'activité d'ouverture (vers soi et le monde).

Le renforcement du contact avec les parents est également une perspective prégnante pour les EDD qui désirent soutenir et favoriser la parentalité et les discussions avec les familles. Cette volonté d'amélioration de la communication avec les parents apparaît également chez certaines EDD comme une volonté de renforcer les liens avec les autres acteurs également, les écoles en tête.

Le quatrième élément majeur ressortant des analyses est **l'aide à la scolarité et la lutte contre le décrochage**. Les EDD constatent un retard certain en termes d'apprentissages scolaires et une augmentation du décrochage des enfants suite à la situation sanitaire. Leur volonté est donc de privilégier la remise à niveau des enfants, combler les lacunes apparues et leur redonner l'envie de s'impliquer scolairement.

Concernant les autres enjeux, voici quelques éléments d'approfondissements, pour les catégories ayant été citées par au moins 1 EDD sur 10 :

- **Renforcer l'équipe** : En premier lieu, cela passe par le recrutement de nouveaux volontaires afin d'apporter de l'aide à la réalisation des projets. Certaines EDD désirent aussi renforcer l'équipe des animateurs afin de stabiliser leur fonctionnement. Certaines EDD ont également mentionné le fait de devoir revoir les objectifs et rôles de certains membres du personnel afin d'assurer une stabilité au fonctionnement de l'EDD. Les EDD désirent également réduire le turnover du personnel. Enfin, la période sanitaire ayant nécessité le télétravail, certaines EDD mettent en avant l'importance et le désir de ressouder les liens entre les membres du personnel en travaillant en présentiel.
- **Développer de nouvelles activités** : Le développement de nouvelles activités ou le renforcement de certaines déjà mises en place a été mentionné par plusieurs EDD. Le type d'activité peut varier d'une EDD à l'autre. Les EDD peuvent mentionner des activités extérieures, des activités de renforcement, etc. sans vraiment spécifier le contenu ou l'objectif.
- **Renforcer les liens avec le milieu scolaire** : Le renforcement des liens avec les écoles et les enseignants passe par la promotion des activités des EDD, des réunions entre EDD et école afin de planifier des actions cohérentes dans le suivi des enfants et l'augmentation des discussions entre ces deux pôles et les familles.
- **Reprendre le travail "normalement"** : Plusieurs EDD ont mentionné espérer pouvoir reprendre un travail « normal », c'est-à-dire comme avant la période de confinement et la crise sanitaire ; un travail plus stable avec des perspectives de développement à moyen et long termes.
- **Diminuer la fracture numérique** Certaines EDD ont dit vouloir lutter contre la fracture numérique chez les jeunes et leur famille. Certaines désirent mettre en place un accompagnement des jeunes dans l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux.
- **Renforcer les contacts avec les partenaires** : Le renforcement des contacts et de la communication avec les partenaires concernent les liens qui existent entre les différentes EDD, mais également entre l'EDD et les organisations extérieures (ASBL, entreprises, maison de quartier, etc.).

4.3.7. Conclusion

Le présent rapport fait état des analyses menées par l'équipe de recherche relatives à la synthèse des rapports d'activités (RA) 2020-2021 des EDD. Pour ce faire, l'équipe a veillé à faire émerger les récurrences et points communs entre les différents RA et à analyser de manière intra et inter les réponses aux questions de l'enquête.

En conclusion, l'analyse des 343 RA montre que la majorité des EDD, même en période covid, ont accueilli des jeunes en présentiel, principalement si les jeunes sont scolarisés dans le primaire. De plus, lors de leurs activités en présentiel, les EDD disent respecter les missions décrétales. Concernant le distanciel, celui-ci semble moins lié au cadre décretaal (remédiation, parentalité, documents) et il peut apparaître comme potentiellement moins adapté pour les publics fragilisés. En ce qui concerne ces fragilités, on note que les difficultés prégnantes remarquées par les EDD se retrouvent, hors et pendant covid au niveau des jeunes et des familles, et de l'apprentissage. D'ailleurs, la non maîtrise du français et la fragilité socio-économique des familles sont très souvent citées. Ceci tend à renforcer les autres difficultés mises en avant par les EDD et notamment, d'une part leur manque d'équipements, de moyens et d'infrastructures (turnover du personnel, fréquence en hausse des enfants, compréhension des textes légaux, surtout lors de la covid), et d'autre part, la mauvaise maîtrise de la langue, des mathématiques et de la méthode de travail des jeunes. **La période covid a augmenté ces difficultés notamment parce que les écoles ont donné un nombre élevé de travaux à domicile, ce qui a renforcé les inégalités en termes d'apprentissages chez les enfants.** La période covid a également été propice au renforcement des problèmes rencontrés par les jeunes avec leur école (discipline, violence, manque flagrant de motivation au travail... amenant certains au décrochage scolaire). Les EDD ont donc particulièrement mis en avant l'isolement, le repli et le manque d'apprentissage des jeunes lors de cette période covid. Afin de pallier les problèmes rencontrés, les EDD ont suggéré de prendre en considération plusieurs enjeux majeurs, tels que : l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes, le développement du vivre-ensemble, les apprentissages culturels, le renforcement des contacts avec les parents et les familles ainsi que le développement du soutien à la scolarité, notamment dans la remise à niveau des jeunes.

On constate donc que **les EDD ont articulé et veulent renforcer à la fois leurs possibilités de soutien scolaire, mais aussi, l'ouverture des jeunes au monde qui les entoure** via les sorties, le sport, les visites... De plus, les EDD mettent aussi en avant leur volonté de renforcer leur organisation interne, que ce soit au niveau du travail et des compétences du personnel qu'en ce qui concerne la structuration même du travail quotidien (avec les enfants, administratif...). L'enjeu est donc triple pour les EDD pour ces années scolaires empreintes des restrictions sanitaires : (1) conserver les apports structurels que la période covid a permis de développer (organisation, administratif, contact, personnel...) et les renforcer ; (2) continuer d'encadrer l'apprentissage des jeunes tout en assurant également leur développement personnel ; (3) renforcer les liens avec les familles, surtout les plus fragilisées.

5. PERIODE POST-COVID – RAPPORTS D’ACTIVITÉ 2021-2022

5.1. Réalisation des EDD

5.1.1. Types d’activités : généralités

Lors de la rédaction de leur rapport d’activité, les EDD doivent remplir une partie concernant leur plan d’action où elles détaillent, non pas les activités, mais les types d’activités prévus durant l’année scolaire. Alors que le nombre moyen de type d’activités connaissait une hausse constante depuis le premier recensement en 2009 (6,8 types d’activités en moyenne par EDD en 2009-2010 ; 9,2 en 2013-2014 ; 10,21 en 2016-2017), cet indicateur tombe à 8,6 pour la période 2021-2022. Différentes explications peuvent être envisagées pour comprendre cette statistique.

Outre des explications potentielles liées aux taux d’encadrement (nombre moyen d’animateurs fluctuant d’année en année) ou aux nombres d’heures d’ouverture (paramètre également soumis à des fluctuations), cette décroissance peut aussi s’expliquer par des raisons méthodologiques liées à la version du questionnaire 2021-2022. En effet, ce questionnaire, servant de support à la communication des types d’activités, a été modifié, en vue de faciliter la complétion. Cette facilitation passait par une incitation à résumer les informations similaires et donc de déclarer un nombre d’activités plus important par type d’activités renseigné. Notons aussi que dans le questionnaire 2021-2022, les répondants pouvaient renseigner jusqu’à 15 types d’activités différents et que 8,6 % des EDD auraient aimé renseigner au moins un type d’activités supplémentaire.

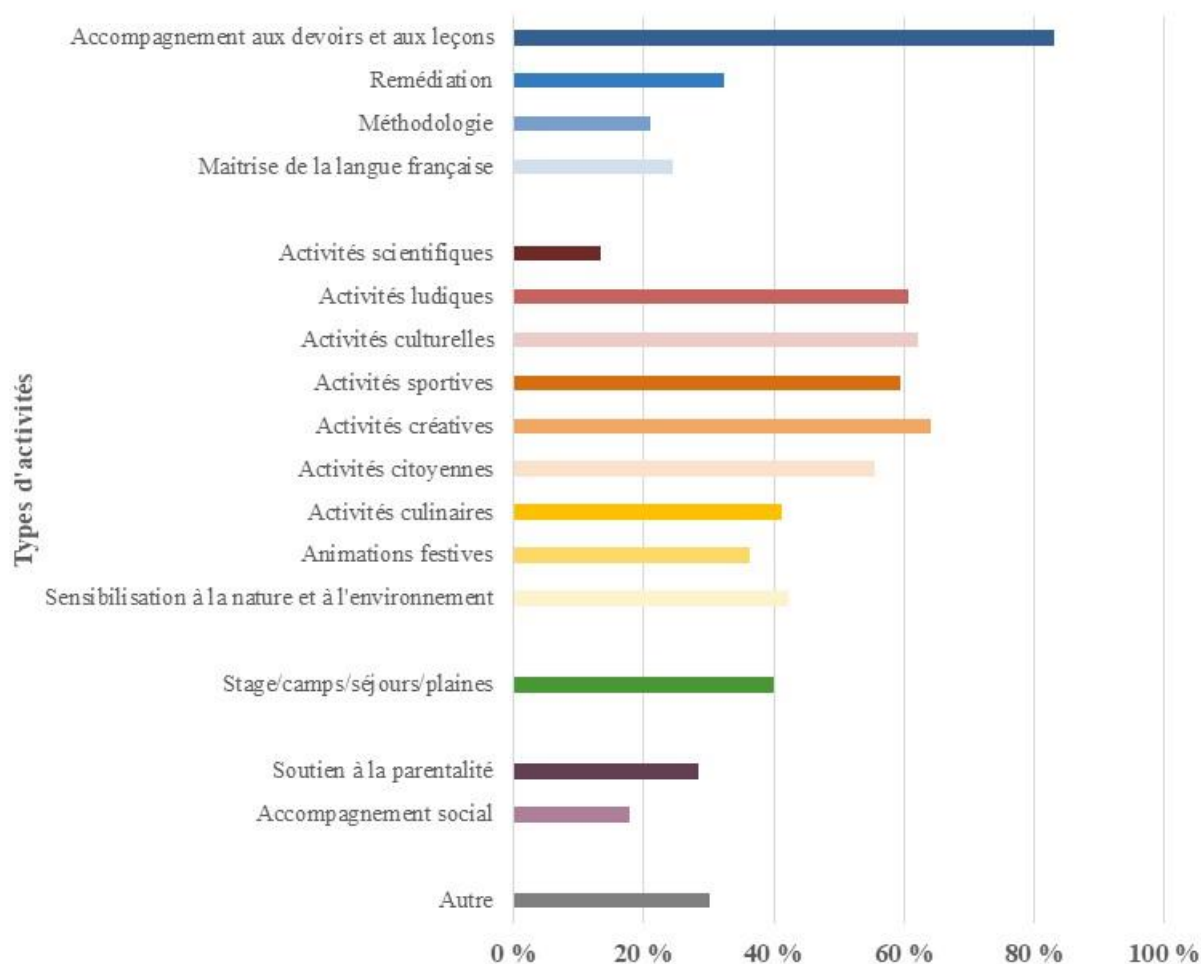
De manière générale, il faut rester prudent dans l’interprétation de ces moyennes de types d’activités au cours des années. En effet, un travail conséquent sur les catégories proposées comme « types d’activités » a été effectué tout au long des derniers rapports d’activité. Ainsi, en 2008-2009 et 2009-2010, les EDD attribuaient librement un libellé aux types d’activités qu’elles avaient prévues dans leur plan d’action. En 2010-2011, si les EDD peuvent toujours décrire les types d’activités sans autre contrainte que la longueur du texte, elles étaient aussi invitées à les rattacher à une catégorie préalablement définie. En 2013-2014 les catégories ont été retravaillées. Un nouveau travail sur la catégorisation a été réalisé à l’occasion de l’exercice 2021-2022 en vue de simplifier le questionnaire :

- le type d’activités « Ateliers langues modernes » a été supprimé en raison de sa très faible occurrence (1,3 % des EDD avait renseigné ce type d’activités en 2016-2017) ;
- les types d’activités « Langue française : expression orale », « Langue française : écriture », « Langue française : écriture » ont été regroupées sous une catégorie intitulée « Maîtrise de la langue française ».

Si nous nous attardons sur le pourcentage d’EDD ayant mentionné au moins un type d’activités dans son plan d’action en fonction des catégories proposées en 2021-2022, il apparaît que, **sur dix EDD, un peu plus de 8 font au moins une activité de type accompagnement aux devoirs et aux leçons (83 %)**. Ce chiffre est en baisse par rapport au recensement précédent (92 % en 2016-2017). La Figure 8 montre la répartition pour l’ensemble des types d’activités. **Il est à noter que la multiplicité des activités ainsi que la place du jeu relevées dans les rapports d’activités de 2021-2022 restent dans la même trajectoire que les constats des exercices précédents.** Les activités sont donc très diverses et

laissent de la place à des activités qui ne sont pas directement liées au soutien aux apprentissages scolaires.

Figure 8. Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins une fois le type d'activités dans son plan d'action, par type d'activités (N_{EDD} au total= 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Afin de pousser l'analyse un cran plus loin des types d'activités organisées au sein des EDD, nous avons ventilé les types d'activité selon les catégories d'âges accueillies au sein des EDD. La répartition tenant compte de cette ventilation est la suivante :

- EDD accueillant des enfants de 0 à 5 ans : 32 EDD sur les 359 recensées (8,91 %) ;
- EDD accueillant des enfants de 6 à 12 ans : 341 EDD sur les 359 recensées (94,98 %) ;
- EDD accueillant des jeunes de 13 à 15 ans : 214 EDD sur les 359 recensées (59,61 %) ;
- EDD accueillant des jeunes de 15 à 18 ans : 110 EDD sur les 359 recensées (30,64 %).

D'un point de vue méthodologique, l'interprétation de cette ventilation doit prendre en considération qu'il ne s'agit pas d'une catégorisation exclusive, c'est-à-dire que la plupart des EDD accueille plusieurs tranches d'âges. Il faut donc rester prudent dans l'interprétation de ces données interdépendantes.

L'implication majeure est que cette analyse précise si le type d'activités est organisé au sein de l'EDD peu importe les tranches d'âges accueillies, sans pour autant préciser si ce type d'activité est organisé pour telle ou telle tranche d'âge spécifique. Même si la catégorisation n'est pas exclusive, la ventilation proposée nous donne cependant des indications globales sur les types d'activités proposées au sein des EDD qui accueillent telle ou telle tranche d'âges. Nous avons choisi d'en mettre quatre en lumière. Le premier constat est relatif aux activités centrées sur le volet scolaire. Au plus l'EDD accueille des tranches d'âges supérieures, au plus la fréquence de ces activités au sein des EDD augmente. Cette augmentation, peu visible sur le type d'activités « Accompagnement aux devoirs et aux leçons » est particulièrement flagrante pour le type d'activités « Méthodologie ». Autrement dit, au plus l'EDD accueille des enfants et des jeunes âgés, au plus il y a des chances qu'elle propose, parmi son panel d'activités, des activités liées au volet scolaire. Il est à noter que la tendance s'inverse pour le type d'activités « Maîtrise de la langue française », qui semble être plus facilement proposé dans les EDD qui accueillent des enfants plus jeunes.

Deuxièmement, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les activités dites « ludiques » semblent diminuer au fur et à mesure que l'EDD accueille des tranches d'âges plus âgées. Bien sûr, il est assez facile de comprendre que les plus jeunes bénéficient de plus d'activités s'approchant du jeu mais il serait nécessaire à l'avenir de mieux comprendre ce résultat en parvenant à préciser ce qui est entendu par le terme ludique. En effet, les activités ludiques peuvent tout aussi bien être proposées à des jeunes plus âgés, avec une adaptation adéquate en fonction de l'âge.

Un troisième constat concerne les « Stages/camps/séjours/plaines ». La part d'EDD qui en propose augmente pour les EDD qui accueillent des enfants de plus en plus âgés. C'est une observation logique étant donné la complexité logistique d'organiser des séjours en résidentiel avec les plus petits (0-5 ans). En outre, on peut s'attendre à ce que les plus âgés aient des attentes et envies plus importantes pour ce type d'activité.

Enfin, le quatrième constat que nous choisissons de mettre en lumière est l'augmentation de la part d'EDD proposant des activités de type « Soutien à la parentalité » en fonction de l'augmentation de l'âge du public accueilli. Cette augmentation n'est pas flagrante (passant d'un minimum de 25 % à un maximum de 32 %) mais la tendance est croissante à travers les 4 catégories de tranche d'âge reprises dans le cadre du présent exercice.

Bien que les aspects méthodologiques évoqués plus haut invitent à la prudence dans l'interprétation des données, les constats dressés spécifient quelques différences entre les plans d'action des EDD, compte tenu des tranches d'âges accueillies. Lors des futurs exercices, cette question serait à creuser, en modifiant la méthodologie d'investigation. Cela permettrait de spécifier les activités réalisées spécifiquement pour telle ou telle tranche d'âges mais également de répondre à des questions plus complexes. Par exemple, est-ce que les EDD qui accueillent plusieurs tranches d'âges proposent un panel d'activité forcément plus diversifié ? Ou encore, est-ce qu'il y a des types d'activités organisés en commun pour plusieurs tranches d'âges ?

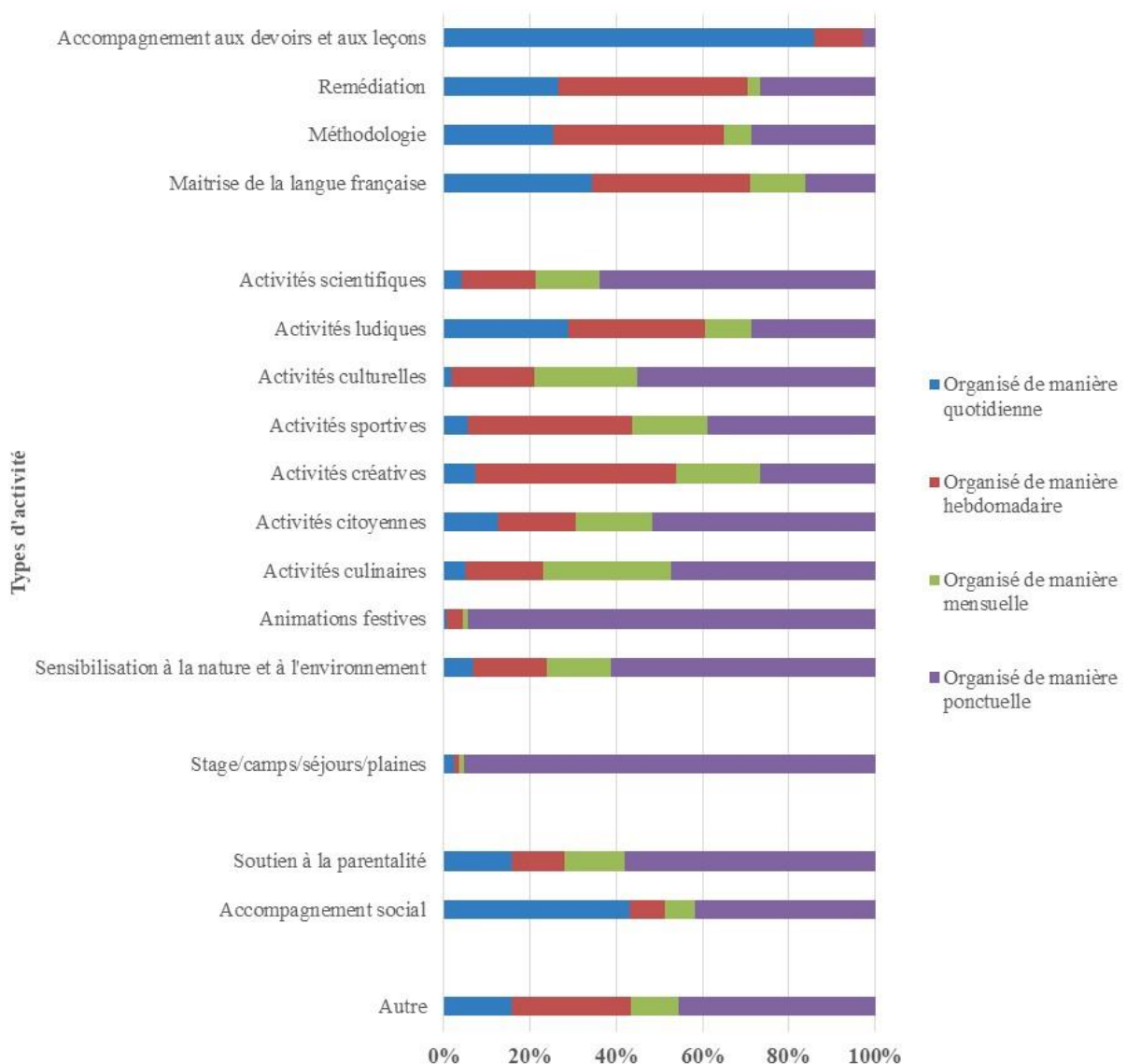
5.1.2. Organisation des activités (rapports d'activité)

5.1.2.1. Fréquence des types d'activités

Dans la section précédente, nous avons pointé les récurrences des différents types d'activités à travers l'ensemble des EDD. De ce fait, des constats peuvent être dressés quant aux activités présentes dans une majorité d'EDD et, à l'inverse, quant aux activités reprises par un faible nombre d'EDD. Cependant, analyser l'organisation de ces différents types d'activités et plus particulièrement leur fréquence permet d'aller un peu plus loin pour interpréter la question des types d'activités organisés.

La Figure 9 présente la fréquence d'organisation pour chacun des types d'activités. Sans surprise, ce sont les activités de type « Accompagnement aux devoirs et aux leçons » qui sont organisées le plus souvent, avec une fréquence quasi quotidienne. La vaste majorité des types d'activités présente une organisation plus équilibrée. Notons toutefois que les activités de type « Stage/camps/séjours/plaines » et « Animations festives » sont organisées principalement à une fréquence annuelle, ce qui est assez logique car souvent organisées en fin d'année scolaire.

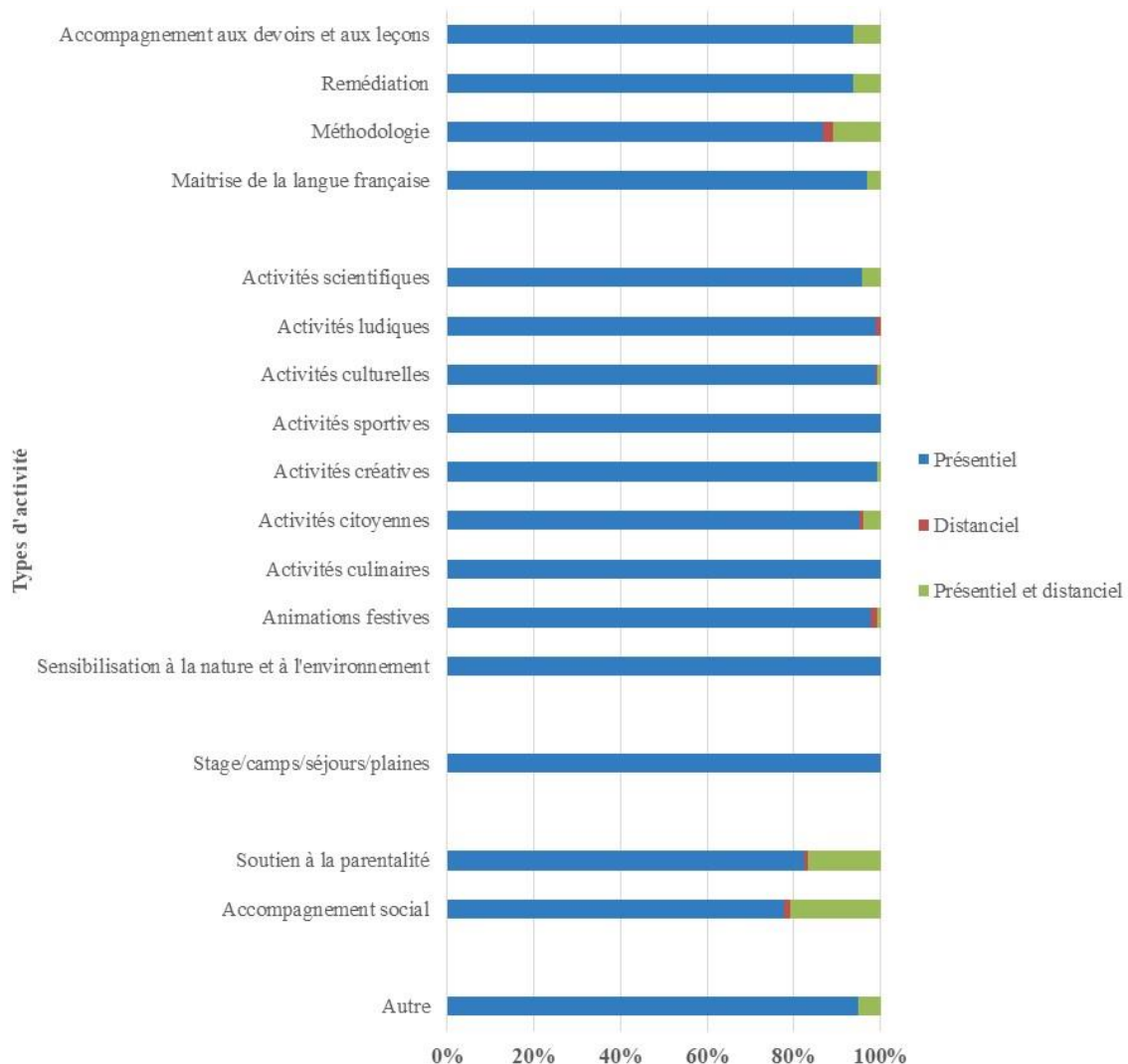
Figure 9. Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'actions (N_{EDD} au total = 359)



5.1.2.2. Modalités d'organisation des types d'activités

Les rapports d'activités 2021-2022 étaient le premier exercice investiguant à nouveau l'organisation des types d'activités, après deux années de covid. Entre autres choses, cette période de crise a amené les EDD à organiser des activités en distanciel. Nous avons souhaité savoir si cette modalité d'organisation était encore présente en 2021-2022. La Figure 9 présente les modalités d'organisation pour chacun des types d'activités. On se rend rapidement compte que tous les types d'activités sont organisés majoritairement voire exclusivement en présentiel. L'organisation en distanciel comme seule modalité est quasiment inexistante, aucun type d'activités ne dépassant un taux de 3 % en termes d'organisation uniquement en distanciel. La comodalité (présentiel et distanciel) est un peu plus fréquente et est même relativement élevée pour les types d'activités suivants : Accompagnement social (20,83 %), Soutien à la parentalité (16,82 %) et Méthodologie (10,99 %). Toutefois, les données ne nous disent pas si les activités de tel ou tel type sont organisées de manière simultanée en présentiel et en distanciel ou si certaines activités sont organisées en présentiel alors que d'autres le sont en distanciel. Malgré cette incertitude, il est intéressant de noter que ce sont les deux types d'activités des EDD s'adressant plutôt à la sphère familiale qu'à l'enfant directement qui présentent le plus haut taux de comodalité. Les détails de ces constats sont présentés dans la Figure 10.

Figure 10. Modalités d'organisation des types d'activités (N_{EDD} au total = 359)

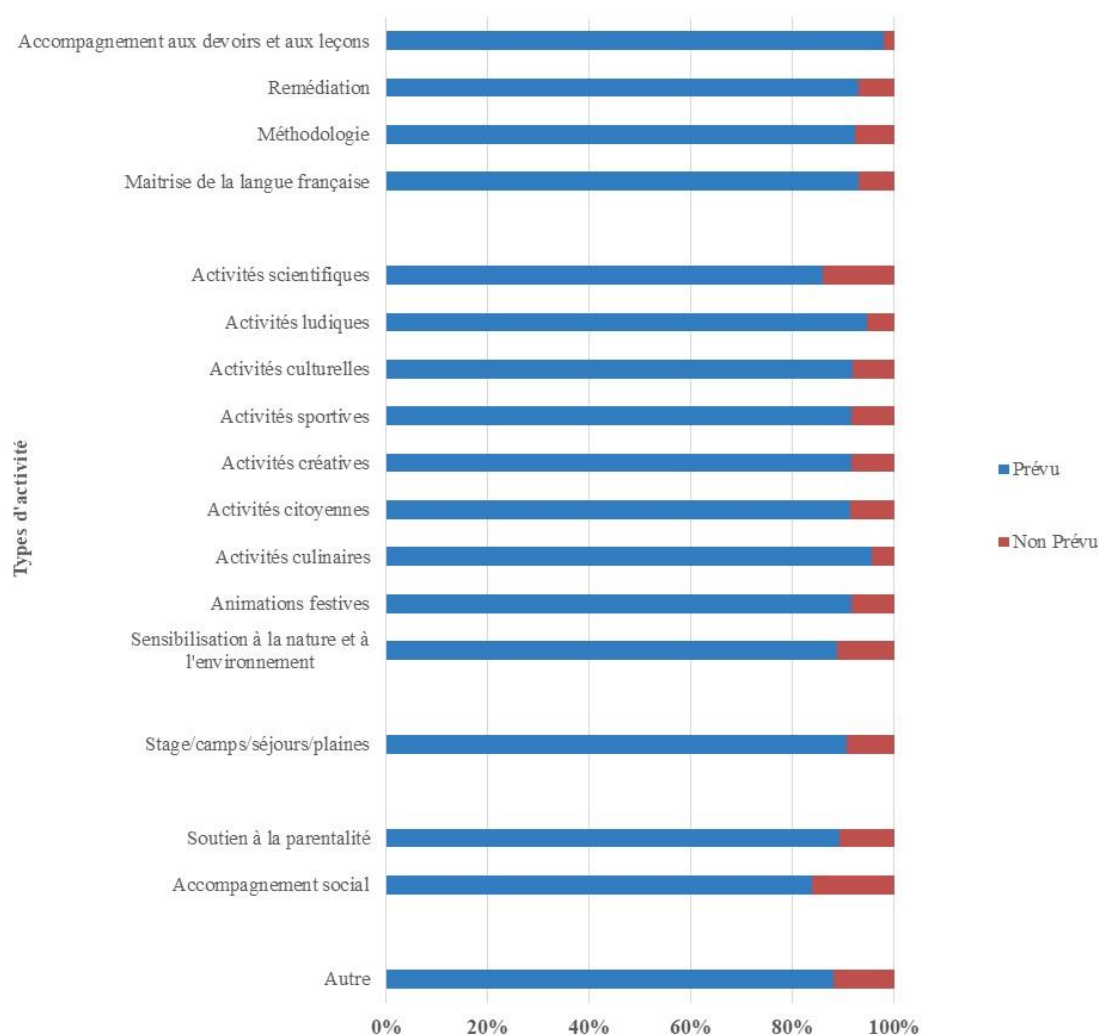


Cette évolution dans l'organisation des activités de l'EDD sera à observer dans le temps, compte tenu à la fois de l'éloignement du spectre de la crise sanitaire mais compte tenu également de l'évolution de l'usage du numérique.

5.1.2.3. Prévision des types d'activités dans le plan annuel et réalisation effective

Une large majorité (91,9 %) des types d'activités déclarés dans le rapport d'activité 2021-2022 était prévue dans le plan d'action annuel. La Figure 11 montre les taux de prévision par types d'activités. Il faut noter que le type d'activité qui a connu le plus haut taux d'organisation non prévue dans le plan d'action annuel est **l'accompagnement social**. En effet, dans 16,25 % des cas, ce type d'activités n'était pas prévu. Il s'agit d'un chiffre modeste mais qui interpelle de par sa nature. Par rapport à ce qu'elles avaient anticipé, les EDD ont dû ajouter différentes activités permettant d'accompagner les enfants, les jeunes voire leur famille, sans doute en réponse aux différentes crises traversées ces derniers temps (sanitaire, énergétique, décrochage scolaire, ...). Il serait important de mieux comprendre ce phénomène en précisant ce que les différents répondants ont déterminé comme étant de l'ordre de l'accompagnement social. Hormis ce cas, tous les types d'activités organisés en 2021-2022 étaient prévus dans au minimum 85 % des cas.

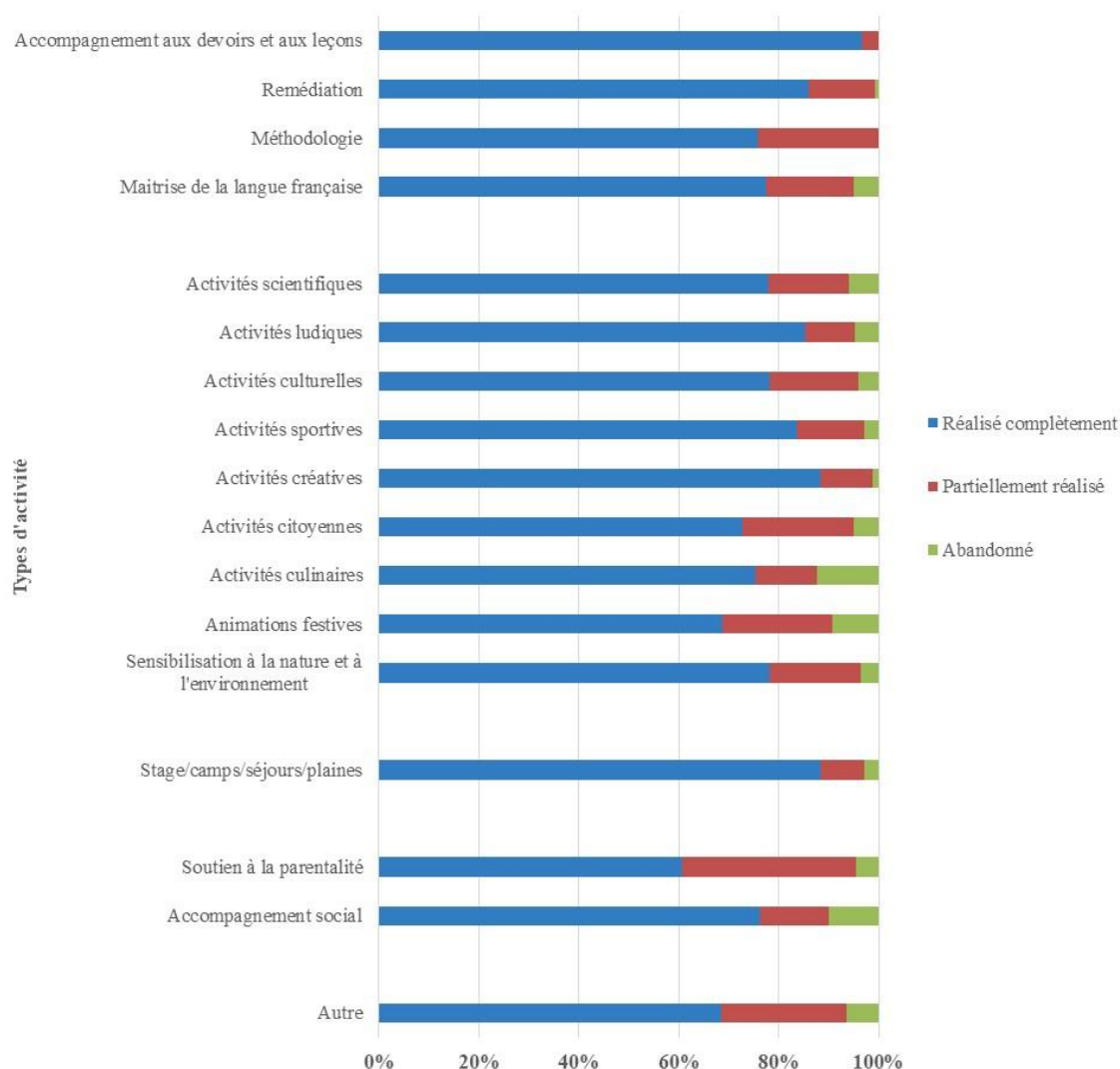
Figure 11. Prévision des types d'activités dans le plan d'action annuel (N_{EDD} au total = 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

En plus de pouvoir préciser quel type d'activité était prévu ou non, les EDD ont pu préciser dans leur rapport d'activités si les types d'activités rapportés ont pu être réalisés complètement, partiellement réalisés ou abandonnés. La Figure 12 présente ces données.

Figure 12. Réalisation complète, partielle ou abandon des types d'activités prévus (N_{EDD} au total = 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Dans au moins 60 % des cas, les types d'activités ont été réalisés complètement, avec un taux record (96,68 % des cas) pour l'« Accompagnement aux devoirs et aux leçons ». C'est le « Soutien à la parentalité » qui a le taux le plus bas (60,71 % des cas). Cependant, ce type d'activité a tout de même pu être réalisé partiellement dans 34,29 % des cas. Notons aussi que les stages/camps/séjours/plaines ont été réalisés partiellement dans 8,77 % des cas. Il est possible que les mesures sanitaires liées à la crise covid et encore en vigueur en 2021 aient eu un impact non négligeable sur ce type d'activités en particulier. De manière générale, il est intéressant de constater que les taux cumulés de réalisation (complète et partielle) sont, dans presque tous les cas, supérieurs à 90 %.

Les types d'activités qui n'ont pas été réalisés, ne fut-ce que partiellement, ont été abandonnés. Les plus haut taux d'abandons concernent les « activités culinaires » (12,34 %), les activités de type « Accompagnement social » (10 %), les « Animations festives » (9,15 %). Les raisons majeures d'abandon évoquées de manière libre par les EDD sont les suivantes :

- les mesures sanitaires restrictives liées à la crise covid (il s'agissait ici d'une des raisons principales à l'abandon d'activités) ;
- le manque de participants, qu'ils soient adultes ou enfants (cela pouvait être notamment dû à un manque d'intérêt du public, d'un défaut de communication, ...) ;
- le manque de moyens financiers : mauvaise prévision budgétaire initiale ou augmentation des coûts trop importante ;
- le manque de temps : autres activités qui prenaient trop de temps, projet trop ambitieux, ... ;
- des problèmes d'encadrement : manque d'effectif, remplaçant non formé, difficultés diverses avec prestataires externes ;
- des problèmes de locaux indisponibles ou ne répondant pas aux besoins de l'activité.

5.1.3. Missions assignées aux EDD et autres objectifs poursuivis

Les plans d'actions ainsi établis ont pour objectif de clarifier la manière dont les EDD comptent atteindre les missions qui leur sont assignées par le Décret. Ces missions sont au nombre de quatre. Elles sont sur un pied d'égalité et doivent obligatoirement être remplies par les EDD.

Article 2. - § 1^{er}. Les Écoles de Devoirs, leurs Coordinations régionales et leur Fédération communautaire ont notamment pour missions de favoriser :

- 1. le développement intellectuel de l'enfant**, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
- 2. le développement et l'émancipation sociale de l'enfant**, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
- 3. la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions**, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- 4. l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.**

Décret du 23/05/2013 modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs

Les états des lieux précédents avaient mis en avant la fréquence relativement homogène de la présence des quatre missions à travers les activités produites par les EDD (pour une synthèse, voir l'état des lieux 2014-2017). Par exemple, les données issues des rapports d'activité 2016-2017 montraient que :

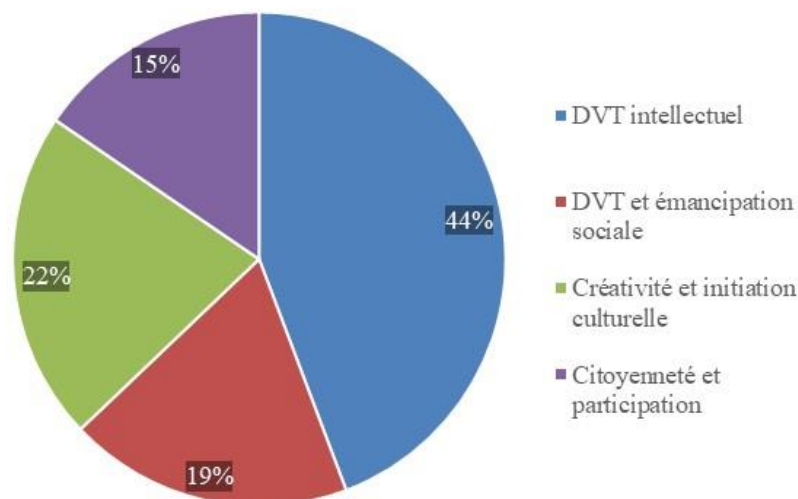
- la mission « Développement intellectuel » était présente à hauteur de 23 % pour l'ensemble des activités produites par les EDD ;

- la mission « Développement et émancipation sociale » était présente à hauteur de 30 % pour l'ensemble des activités produites par les EDD ;
- la mission « Créativité et initiation culturelle » était présente à hauteur de 23 % pour l'ensemble des activités produites par les EDD ;
- la mission « Citoyenneté et participation » était présente à hauteur de 23 % pour l'ensemble des activités produites par les EDD ;
- Enfin, 1 % des activités étaient déclarées sans lien avec les missions décrétales.

La méthodologie pour obtenir ces données était, pour chacun des types d'activités rapportés, de préciser quelles étaient les missions rencontrées. Cette méthodologie a permis de constater qu'en moyenne, une activité prévue dans le plan d'action ciblait environ 2,67 missions.

Cependant, une des limites de cette méthodologie était de potentiellement surestimer la rencontre réelle de telle ou telle mission à travers telle ou telle activité. Dès lors, pour pallier cette potentielle limite et pour compléter la vision des missions poursuivies dans les activités des EDD, le rapport d'activité 2021-2022 investiguait ces questions avec une nouvelle approche. D'une part, il a été demandé aux EDD de préciser la présence des missions décrétales dans les activités de manière globale (et non plus de manière spécifique pour chacun des types d'activités rapporté). Cette question est représentée à travers la Figure 13. D'autre part, et pour faire suite aux données issues des rapports d'activité 2019-2020 et 2020-2021, les EDD ont dû préciser les autres objectifs poursuivis par leurs activités (et donc de ne pas se restreindre aux 4 missions décrétales). Les détails à ce sujet sont présentés à la Figure 14.

Figure 13. Présence des missions décrétales à travers les activités organisées par les EDD (N_{EDD} au total = 358)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Pour obtenir les données sous-jacentes à la Figure 13, la question posée aux EDD était formulée de la manière suivante « Pouvez-vous donner une estimation de la répartition des missions décrétales des EDD sur l'ensemble des activités menées au cours de l'année 2021-2022 ? Pour pouvoir fournir cette estimation, il vous faudra donner un pourcentage pour chacune de ces missions décrétales, avec un total de 100 % ». Un exemple illustre le type de réponse attendu.

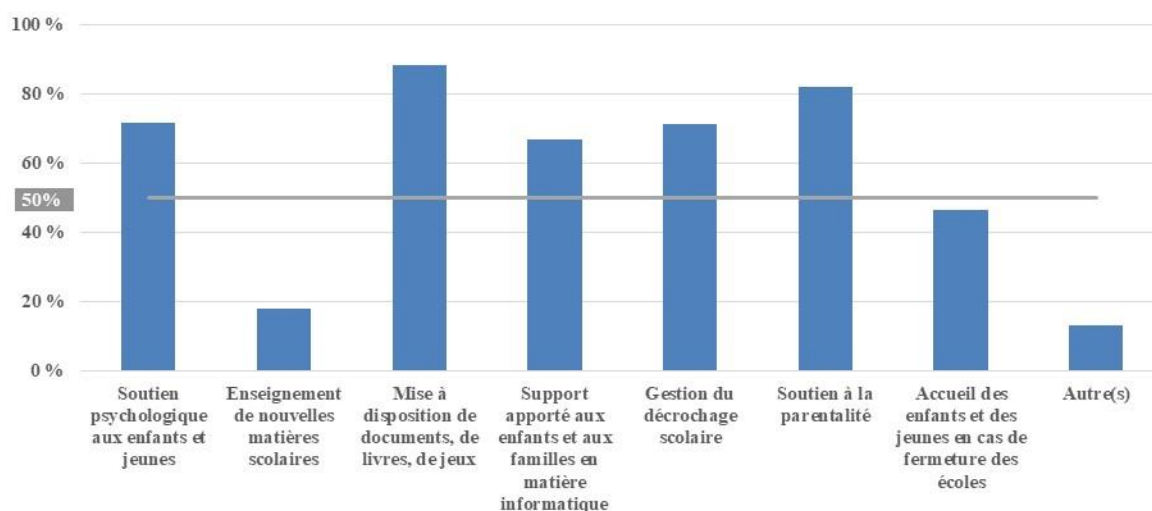
En posant la question de la représentativité des missions de manière globale et non plus spécifique (c'est-à-dire par type d'activités rapporté), le constat d'homogénéité disparaît. En effet, la Figure 13 montre bien la **présence forte de la mission « développement intellectuel » vis-à-vis des autres missions**. En outre, la mission la moins représentée est celle relative à la « Citoyenneté et la participation ».

La différence entre les constats généraux issus de l'état des lieux 2014-2017 et ceux présentés ici est interpellante. Bien sûr, il faut rester nuancé, puisque les questions sont différentes et une méthodologie d'investigation différente ne permet pas une comparaison stricte. Par ailleurs, il est possible que la mission de « Développement intellectuel », principalement associée aux types d'activités « Accompagnement aux devoirs et leçons », « Remédiation » et « Maîtrise de la langue » (voir état des lieux 2014-2017), soit particulièrement présente en 2021-2022 en raison de la crise covid. En effet, le discours des EDD est que suite aux fermetures des écoles, au phénomène amplifié de décrochage scolaire et aux défauts d'encadrement scolaire dans certaines situations, les EDD ont dû accentuer leurs activités liées aux apprentissages pour aider les enfants et les jeunes à rattraper le retard accumulé.

Bien que la méthodologie du présent exercice ait ses propres limites, elle permet de compléter voire de nuancer les constats des précédents états de lieux et de **pointer la complexité de la question de la représentativité des missions décrétales**. Cela nous invite à poursuivre les efforts de compréhension de mise en lumière de cet aspect fondamental dans les activités quotidiennes des EDD.

Comme évoqué plus haut, le rapport d'activité 2021-2022 a également été l'opportunité d'investiguer d'autres objectifs poursuivis par les EDD à travers leurs activités. Une liste d'objectifs a été formalisée à cet égard. Cette liste est issue de discours émanant des EDD et d'observations issues de l'analyse des rapports d'activités 2019-2020 et 2020-2021. Pour obtenir les informations recherchées, la question suivante a été posée : « De manière générale, des objectifs autres que ceux prévus par les missions décrétales ont-ils été poursuivis à travers les activités effectuées au cours de l'année 2021-2022 ? ». Les résultats sont présentés à la Figure 14.

Figure 14. Pourcentage d'EDD poursuivant des objectifs autres que les missions décrétales (N_{EDD} au total = 358)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Au-delà des mesures décrétales, force est de constater que d'autres objectifs sont clairement poursuivis par les EDD. Citons en particulier la **sphère psycho-sociale** : 71 % des EDD déclarent poursuivre un objectif de soutien psychologique aux enfants et aux jeunes et jusqu'à 82 % des EDD poursuivent un objectif de soutien à la parentalité. Il est possible que les taux de ce type d'objectifs soient particulièrement hauts dans les rapports d'activité 2021-2022, en réponse à la crise covid. En réalité, il est difficile de savoir si ces objectifs de soutien psychosocial étaient fortement présents avant la crise covid car ces éléments n'ont pas été évalués tels quels. Mais ces constats appellent à répéter la mesure de ces objectifs poursuivis par les EDD dans les prochaines évaluations

En matière scolaire, deux objectifs ont été pris en considération : l'enseignement de nouvelles matières scolaires et la gestion du décrochage scolaire. Concernant le premier, le faible taux d'EDD (18 %) ayant déclaré poursuivre cet objectif démontre que l'EDD ne cherche pas à se substituer au rôle de l'école. Le taux élevé du second objectif (71 % des EDD), à savoir la gestion du décrochage scolaire, est sans doute liée à la perception par les EDD que le phénomène de décrochage scolaire s'est amplifié au cours de la crise covid (voir à ce sujet la section 5.2.2 Perception du décrochage scolaire).

La Figure 14 montre aussi que les EDD poursuivent aussi l'objectif d'aider de manière concrète les enfants et les familles, particulièrement en mettant à disposition différents documents (88 % des EDD) mais aussi en apportant un support en matière informatique (67 %). Ces aides, que l'on pourrait qualifier de matérielles, est un nouvel exemple de ressources très concrètes que peuvent représenter les EDD dans le tissu local.

L'objectif « Accueil des enfants et des jeunes en cas de fermeture des écoles » a été glissé dans cette liste d'objectifs potentiels suite aux contextes de restrictions en raison de la crise sanitaire. En réalité, l'intitulé complet de cet objectif dans le rapport d'activité à remplir était « Accueil des enfants et des jeunes dans les locaux durant le temps scolaire lorsque les écoles étaient fermées pour leur permettre de travailler ». En effet, les différentes mesures sanitaires ont pu impliquer des fermetures des établissements scolaires de manière généralisée jusqu'en décembre 2021 et de manière ponctuelle (dépendamment du nombre de cas dans les établissements) dans les mois qui ont suivis. Une part non-négligeable des EDD (46 %) semble donc avoir directement poursuivi l'objectif de pallier ces fermetures, tout en respectant très probablement les mesures et restrictions qui leur étaient adressées.

Les EDD qui indiquaient poursuivre d'« Autre(s) » objectifs disposaient d'un champ libre pour donner des précisions à ce sujet. Parmi les éléments fournis, on trouve des objectifs tels que, par exemple, sensibiliser en matière sanitaire, favoriser le développement personnel ou l'estime de soi, participer à la construction d'un tissu local, responsabiliser les plus grands par un système de tutorat, ou encore proposer des activités en lien avec les bonnes pratiques de santé. Notons toutefois que parmi les éléments rapportés librement par les EDD, certains peuvent être considérés comme liés aux missions décrétales voire même correspondaient aux catégories de types d'activités (voir section 5.1.1 Types d'activités : généralités).

On le voit, **les missions décrétales ne sont qu'une part des objectifs poursuivis par les EDD**. Il s'agit évidemment d'une part fondamentale, d'un socle sur lequel doivent s'appuyer les EDD. Mais ces dernières s'attribuent d'elles-mêmes d'autres missions. Il est vraisemblable que cela se fasse suite à des demandes de leur public, des projets formels et informels de l'équipe ou encore par état de nécessité. Il s'agit du premier exercice où l'on tente de mesurer de cette manière cette dimension d'objectif et cela permet de montrer combien les activités des EDD ne se résument pas qu'aux missions décrétales et que d'autres objectifs peuvent venir s'ajouter à ces dernières. Il sera nécessaire de poursuivre les efforts de mesure de cette réalité, en la complétant et en la nuanciant. Bien que le taux

d'EDD déclarant poursuivre d' « Autres objectifs » soit relativement faible (13 %), il est possible qu'élargir cette liste amène les EDD à rendre compte plus facilement des autres objectifs qu'elles poursuivent effectivement.

5.2. Focus sur le décrochage

La crise sanitaire et les mesures prises lors de cette période ont eu des impacts importants sur l'ensemble de la population, enfants et jeunes compris. Plus spécifiquement concernant les jeunes, les restrictions ont entraîné l'enseignement à distance, l'interruption de la plupart des activités extrascolaires, ainsi que l'interdiction de rassemblement en-dehors de ce qui a été dénommé la « bulle » dans les mesures prises pour la sauvegarde sanitaire. Parmi de multiples conséquences à ces mesures, il a été montré chez les jeunes une perte de motivation scolaire, une augmentation du phénomène de décrochage scolaire ainsi qu'une diminution dans l'engagement extrascolaire¹⁶.

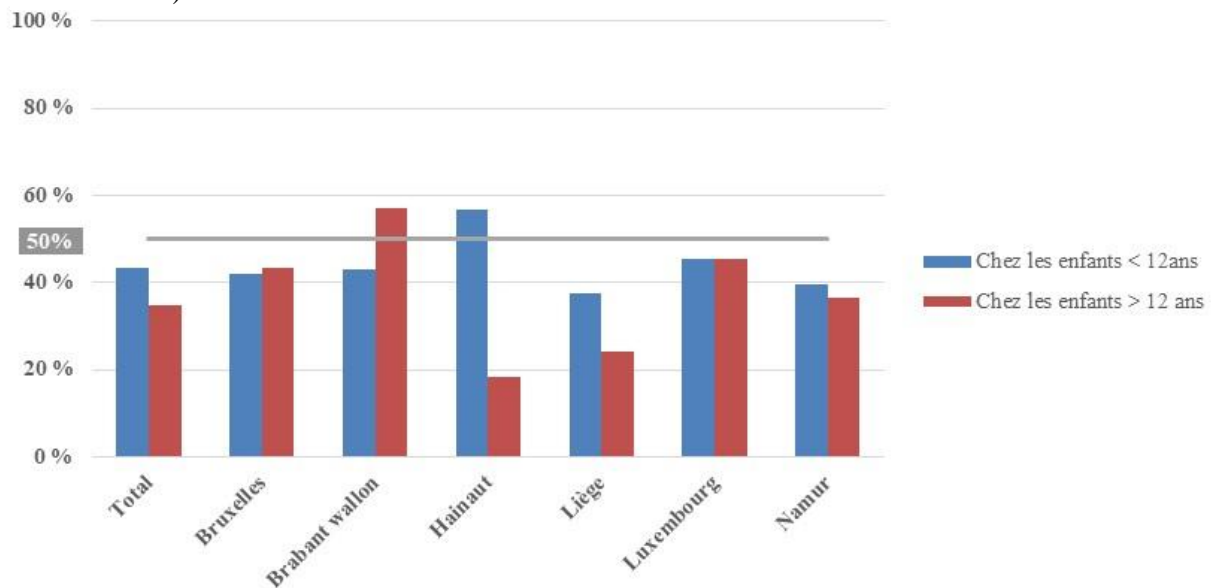
Le rapport d'activité 2021-2022 des EDD a été l'occasion d'investiguer la perception des acteurs EDD sur deux phénomènes potentiels de décrochage : décrochage vis-à-vis des activités de l'EDD et décrochage scolaire.

5.2.1. Perception du décrochage par rapport aux activités de l'EDD

Durant la crise sanitaire, les EDD ont dû stopper leurs activités, comme tant d'autres secteurs. Lors de la reprise, des restrictions importantes ont été imposées avec un impact non négligeable sur le personnel, le public et le panel d'activités organisables. Ces éléments ont pu entraîner un décrochage des enfants et des jeunes vis-à-vis de l'EDD. Dès lors, il a été demandé aux EDD d'estimer si elles avaient constaté un phénomène plus important de décrochage dans la participation aux activités de l'EDD suite à la crise covid. Elles devaient préciser cette perception pour les enfants de moins de 12 ans et pour ceux âgés de plus de 12 ans. La Figure 15 présente les résultats pour la totalité de l'échantillon mais aussi la ventilation par province.

¹⁶ Voir par exemple OEJAJ (2022). Etat des lieux de l'enfance et de la jeunesse 2020-2022. En ligne sur https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/Etats_des_lieux_annuels/EL_2020-2022_.pdf

Figure 15. Constats de décrochage amplifié suite à la crise covid **vis-à-vis des activités de l'EDD** (N_{EDD} au total = 359)



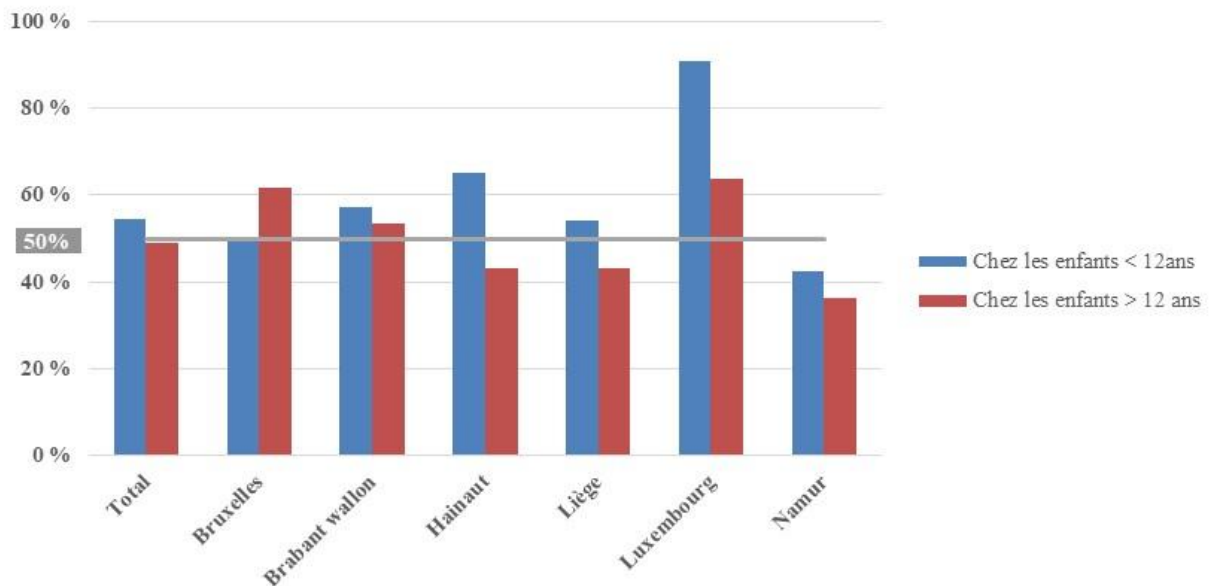
Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Comme on peut le voir, un peu plus de 43 % des 359 EDD perçoivent une amplification du décrochage vis-à-vis de leurs activités pour les enfants de moins de 12 ans. Ce taux est de 34 % pour les enfants de plus de 12 ans. La disparité entre les provinces est relativement importante. Les provinces du Brabant wallon et du Hainaut se démarquent particulièrement en termes de disparité. Non seulement elles affichent des taux de perception du décrochage sensiblement différents entre les deux catégories d'âges, mais en plus, elles présentent chacune un pic : les EDD du Brabant wallon perçoivent, pour 57 % d'entre elles, un décrochage amplifié pour les enfants de plus de 12 ans ; les EDD du Hainaut perçoivent, pour 56 % d'entre elles, un décrochage amplifié pour les enfants de moins de 12 ans (avec un taux de seulement 18 % pour les plus de 12 ans). Notons enfin que c'est les EDD de la province de Liège qui perçoivent, globalement, le moins de décrochage vis-à-vis de leurs activités : 37 % d'entre elles perçoivent un décrochage amplifié pour les enfants de moins de 12 ans ; 24 % d'entre elles perçoivent un décrochage amplifié pour les enfants de plus de 12 ans. L'interprétation de ces chiffres doit tenir compte qu'il s'agit bien d'un phénomène de perception et non pas d'un constat objectif du décrochage.

5.2.2. Perception du décrochage scolaire

En tant que lieu d'accueil pour les enfants tout-venants mais aussi en tant que lieu où les apprentissages scolaires peuvent être et sont travaillés, comme le montre les types d'activités rapportés, il semblait important d'investiguer la perception des EDD quant au potentiel décrochage scolaire. Il a donc été également demandé aux EDD d'estimer si elles avaient constaté un phénomène plus important de décrochage scolaire suite à la crise covid. Elles devaient préciser cette perception pour les enfants de moins de 12 ans et pour ceux âgés de plus de 12 ans. La Figure 16 présente les résultats pour la totalité de l'échantillon mais aussi la ventilation par province.

Figure 16. Constats de décrochage scolaire amplifié suite à la crise covid (N_{EDD} au total = 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

La perception qu'ont les EDD quant au décrochage scolaire est interpellante, avec en moyenne un taux de 54 % pour les enfants de moins de 12 ans et de 49 % pour les enfants de plus de 12 ans. A l'exception de la région de Bruxelles-Capitale et de la province de Namur, toutes les provinces perçoivent un décrochage scolaire supérieur à 50 % pour les enfants de moins de 12 ans. C'est pour les EDD de la province de Namur que les chiffres sont les plus bas : 42 % d'entre elles perçoivent un décrochage amplifié pour les enfants de moins de 12 ans ; 36 % d'entre elles perçoivent un décrochage amplifié pour les enfants de plus de 12 ans. De manière générale, dans la plupart des situations, plus de 50 % des EDD perçoivent un phénomène de décrochage amplifié. A noter que la province du Luxembourg affiche des taux particulièrement importants mais qu'il faut rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres, sachant qu'ils ne se basent que sur 11 répondants. A nouveau, nous invitons le lecteur à bien tenir compte qu'il s'agit de données relatives à un phénomène de perception et non pas d'un constat objectif du décrochage scolaire.

Il est intéressant de lier ces constats relatifs à la perception du décrochage scolaire avec l'information relative au taux d'EDD ayant réalisé le type d'activité « Accompagnement aux devoirs et aux leçons » durant l'année 2021-2022. Comme décrit plus haut (voir section 5.1.1 Types d'activités : généralités), ce taux est en baisse par rapport au recensement précédent (83% en 2021-2022, 92 % en 2016-2017). Une explication possible de cette baisse est qu'une part plus grande d'EDD ayant fait le constat d'un décrochage scolaire important au sein de leur public ont privilégié d'autres types d'activités. Il est possible en effet que les enfants aient amené moins de matière scolaire à travailler au sein de l'EDD et surtout aient fait part d'autres besoins (notamment sociaux) vis-à-vis desquels les EDD étaient en capacité de répondre. Toutefois, n'oublions pas qu'une majorité d'EDD (71%) ont déclaré poursuivre un objectif de gestion du décrochage scolaire à travers leurs activités 2021-2022. Sans doute que la gestion du décrochage scolaire se fait également par d'autres types d'activités que l'accompagnement

aux devoirs et aux leçons *strico sensu*, mais les données récoltées dans le cadre du rapport d'activité 2021-2022 ne nous permettent pas d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse.

5.3. Les besoins des EDD

5.3.1. Les besoins prioritaires

Afin de pouvoir faire évoluer le secteur et établir des recommandations pertinentes vis-à-vis des attentes du terrain, il a été demandé aux EDD de préciser quels seraient, selon elles, leurs besoins prioritaires.

5.3.1.1.1. Précisions méthodologiques

Pour pouvoir communiquer leurs besoins prioritaires, il était proposé dans le cadre de la complétion du rapport d'activité 2021-2022 de sélectionner trois besoins, classés par ordre d'importance, au sein d'une liste. Cette liste était composée de 22 besoins et a été constituée principalement sur base des travaux issus du rapport de recherche ayant analysé les rapports d'activité des EDD de 2020-2021¹⁷. Les éléments issus de ces travaux ont été retravaillés en interne par l'OEJAJ et ont été discutés avec différents acteurs pour permettre l'établissement d'une liste de besoins prioritaires pertinente.

Pour une plus grande lisibilité des graphiques et tableaux suivants et du texte y afférents, nous avons raccourci dans le présent document les intitulés des besoins prioritaires qui ont été présentés aux EDD lors de la complétion de leur rapport d'activité 2021-2022. Afin de permettre au lecteur une information complète et de bien prendre en considération les nuances des intitulés complets, le Tableau 22 spécifie les intitulés complets des besoins prioritaires en regard des intitulés raccourcis.

Tableau 22. Equivalence entre intitulés raccourcis et intitulés complets des besoins prioritaires des EDD

Intitulé raccourci	Intitulé complet
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	→ Soutien pour améliorer la compréhension par les publics du projet de l'école de devoirs
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	→ Soutien pour l'accompagnement des volontaires (compréhension du projet de l'EDD, formation...)
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	→ Soutien pour améliorer la compréhension par les partenaires externes de l'EDD du projet de l'école de devoirs
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	→ Meilleure reconnaissance du travail de l'EDD de la part du monde scolaire
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	→ Meilleure reconnaissance du travail de l'EDD de la part des pouvoirs publics
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	→ Meilleure reconnaissance du travail de l'EDD de la part du grand public et des médias

¹⁷ Canzittu, D., Boudard, A., Demeuse, M. (2021). Rapport de recherche - Marché de faible montant de services portant sur l'analyse de rapports d'activités 2020-2021 des écoles de devoirs.

B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	→ Amélioration de l'accessibilité géographique de l'EDD (moyens de transport...)
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	→ Aide pour faire face à l'augmentation des prix des carburants (transports de collectivité et privé, notamment des volontaires)
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	→ Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	→ Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure, d'espaces d'accueil et/ou d'aménagements
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	→ Moyens supplémentaires pour engager du personnel et/ou recruter des volontaires
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	→ Simplification administrative pour les démarches officielles (reconnaissance, subventions...)
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	→ Aide à l'équipement informatique de l'EDD et/ou à la mise à disposition d'une connexion internet de qualité
B14. Soutien pour l'entretien et les m à j des outils informatiques	→ Soutien pour l'entretien et les mises à jour des outils informatiques
B15. Formation des membres de l'équipe	→ Formation des membres de l'équipe
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	→ Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	→ Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	→ Mise à disposition d'outils de méthode de travail
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	→ Diagnostic et suivi des troubles de l'apprentissage par des professionnels
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	→ Soutien pour améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	→ Soutien à l'accompagnement psycho-social des enfants et de leur famille
B22. Autre(s)	→ Autre(s)

Source : Travail interne sur base du rapport d'activité des EDD, 2021-2022

5.3.1.1.2. Les besoins prioritaires en général

Un premier travail a été effectué en vue de déterminer les besoins prioritaires, toutes EDD prises en compte. Pour cet exercice-ci, cela correspond à un total de 359 EDD répondantes. La Figure 17 présente les résultats en question.

Sans surprise, le **besoin principal, et de loin, mentionné par les EDD concerne les moyens supplémentaires nécessaires pour recruter du personnel et/ou des volontaires**. En effet, 62,4 % des EDD l'ont mentionné comme un des moyens prioritaires parmi les trois qu'elles pouvaient sélectionner dans la liste. Cette demande de pouvoir bénéficier de moyens financiers supplémentaires a toujours

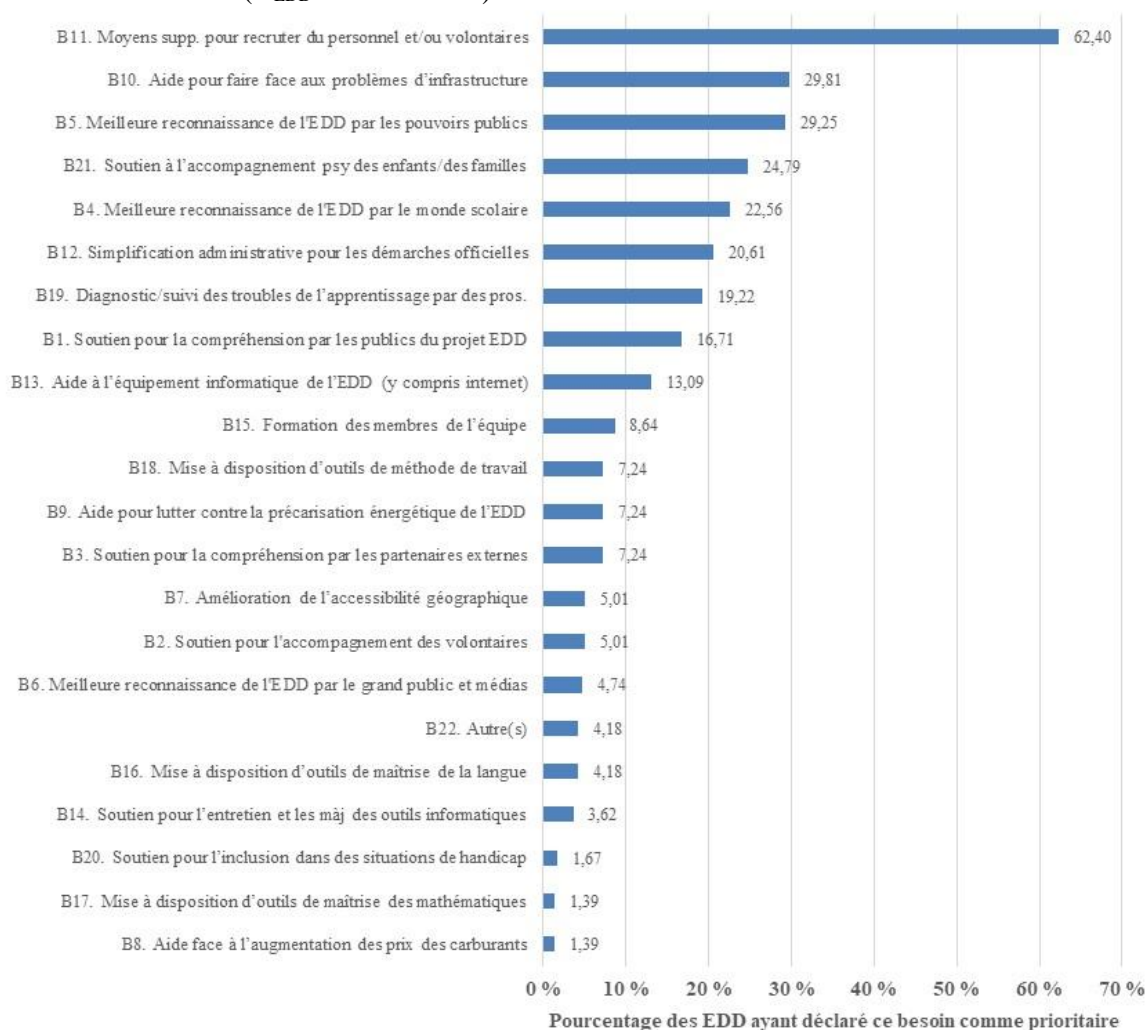
été relevée dans les états des lieux précédents et reste visiblement d'actualité. **Pouvoir bénéficier d'aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure et l'obtention d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics complètent le trio de tête en termes de besoin.** Presque 1 EDD sur 3 a déclaré ces deux besoins comme prioritaires. Les problèmes d'infrastructure, d'espaces et de locaux sont effectivement connus et ont été l'objet d'une attention particulière dans l'état des lieux 2014-2017¹⁸.

Lorsque nous descendons dans la hiérarchie, nous pouvons constater que presque 1 EDD sur 4 a sélectionné le soutien à l'accompagnement psychologique des enfants et des familles comme l'un de ses trois besoins prioritaires. L'attention portée aux enjeux de santé mentale a augmenté ces dernières années au niveau sociétal, avec un bond suite à la crise covid. Cela se reflète manifestement également dans les préoccupations des EDD.

Les deux besoins suivants (que plus d'une EDD sur cinq a sélectionné dans ses trois besoins prioritaires) concernent deux enjeux déjà fort connus dans le secteur : la question de la meilleure reconnaissance de leur identité et de leur travail auprès du monde scolaire et celle relative à la simplification administrative.

¹⁸ OEJAJ (2019). Etat des lieux des réalisations, besoins et enjeux des Ecoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014-2017. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>

Figure 17. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels (N_{EDD} au total = 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Certains besoins, qui avaient été soulevés dans les rapports d'activité 2020-2021, ne sont que très peu sélectionnés comme l'un des trois besoins prioritaires des EDD. Or, pour rappel, ce sont les discours des EDD récoltés dans le cadre des rapports d'activité 2020-2021 qui ont servi de base à la réalisation de cette liste de 22 besoins dans le cadre de l'état des lieux 2021-2022 (voir la section 5.3.1.1.1 Précisions méthodologiques).

Le fait de demander aux répondants d'opérer une sélection de trois besoins prioritaires a évidemment un impact sur la hiérarchie et, de manière plus globale, sur l'impression que le lecteur peut avoir quant aux besoins qui paraissent importants et ceux qui paraissent accessoires. Pour bien comprendre les résultats, il y a lieu ici de bien partir du principe qu'il a été demandé de sélectionner les besoins prioritaires. Ce n'est pas pour autant que les autres besoins ne sont pas importants pour les EDD, même s'ils ne font pas partie de la sélection d'un top 3. Le choix de demander une sélection de trois unités et pas d'un nombre plus important a été fait afin de faciliter la complétion (un classement de, par exemple, dix unités peut s'avérer complexe à effectuer) mais aussi de faciliter l'interprétation des résultats en pointant plus précisément les priorités rencontrées par une majorité des EDD.

5.3.1.1.3. Les besoins prioritaires selon la province

De manière générale, la question des moyens supplémentaires pour recruter du personnel et/ou des volontaires reste le besoin prioritaire plébiscité par le plus d'EDD, peu importe la région/province analysée. Il est en revanche intéressant d'observer notamment ce qui complète le trio de tête car des différences se marquent, ce qui pourrait amener à des actions adaptées en fonction de la province.

En ce qui concerne les EDD de la région de Bruxelles-Capitale (voir Tableau 23), les pourcentages des besoins les plus hauts placés dans la hiérarchie sont relativement similaires à ceux du classement toutes EDD confondues (voir Figure 17). Ceci est assez logique, les EDD de la région de Bruxelles-Capitale représentant environ 40 % de la totalité des EDD, leur impact sur la moyenne générale est très important. Toutefois, certains éléments de différenciation peuvent être pointés. Ainsi, le soutien à l'accompagnement psychologique aux enfants et aux familles (sélectionné par 24,79 % des EDD dans la moyenne générale) est un besoin plus fréquemment sélectionné dans les besoins prioritaires par les EDD de la région de Bruxelles-Capitale (32,87 %). L'aide à l'équipement informatique semble au contraire un peu moins prégnant (13,09 % en moyenne générale - 8,39 % pour les EDD de la région de Bruxelles-Capitale). Enfin, parmi les besoins les moins prioritaires, notons qu'aucune EDD n'a sélectionné comme prioritaire le besoin d'amélioration de l'accessibilité géographique, ce qui est assez logique étant donné la répartition des EDD sur le territoire et les possibilités de transports en commun.

Tableau 23. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Région de Bruxelles-Capitale** (N_{EDD} au total = 143)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	62,94
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	32,87
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	32,87
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	27,27
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	25,17
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	21,68
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	20,98
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	14,69
B15. Formation des membres de l'équipe	11,19
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	8,39
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	7,69
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	7,69
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	6,29
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	4,90
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	4,90
B22. Autre(s)	3,50
B14. Soutien pour l'entretien et les maj des outils informatiques	2,80
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	2,10
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	1,40
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	0,70
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	0,00
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Les besoins prioritaires des EDD de la province du Brabant Wallon sont indiqués dans le Tableau 24. D'emblée, il est intéressant d'observer les besoins en top 2 et 3. Le besoin de simplification administrative pour les démarches officielles et l'aide au diagnostic et au suivi des troubles de l'apprentissage par des professionnels ont chacun été sélectionnés par une EDD sur trois de cette province. Cette proportion est bien plus importante que celles vis-à-vis des pourcentages toutes EDD confondues : le besoin de simplification administrative a été sélectionné par 20,61 % des EDD parmi l'ensemble des EDD et l'aide relative aux troubles de l'apprentissage a été sélectionnée par 19,22 % de ces EDD. Par contre le besoin d'un soutien à l'accompagnement psychologique des enfants et des familles est proportionnellement moins important pour les EDD de la province du Brabant wallon (14,29 %) vis-à-vis de la moyenne générale (24,79 %). Il en est de même pour le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics où la différence est encore plus marquée : 10,71 % des EDD du BW l'ont sélectionné comme l'un des trois besoins prioritaires, alors que 29,25 % de l'ensemble des EDD ont opéré cette sélection. Enfin, notons que le pourcentage d'EDD ayant sélectionné l'accessibilité géographique comme l'un de leurs trois besoins prioritaires (14,29 %) est le pourcentage le plus élevé parmi toutes les région/provinces.

Tableau 24. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Province du Brabant wallon** (N_{EDD} au total = 28)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	67,86
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	32,14
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	32,14
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	25,00
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	21,43
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	17,86
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	17,86
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	14,29
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	14,29
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	10,71
B15. Formation des membres de l'équipe	10,71
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	10,71
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	7,14
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	7,14
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	3,57
B14. Soutien pour l'entretien et les māj des outils informatiques	3,57
B22. Autre(s)	3,57
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	0,00
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	0,00
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	0,00
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	0,00
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Concernant les EDD de la province du Hainaut, les résultats sont présentés dans le Tableau 25. Les besoins prioritaires du top 2 et du top 3 correspondent à la moyenne, avec toutefois des proportions légèrement différentes. Par contre, l'aide à l'équipement informatique est bien plus importante pour les EDD de la province du Hainaut (25 % d'entre elles l'ont sélectionnée comme l'un de leurs trois besoins prioritaires) en comparaison de la moyenne générale (13,09 % des EDD). A contrario, le soutien à l'accompagnement psychologique a largement moins été sélectionné pour les EDD de cette province : 10 % des EDD du Hainaut ont indiqué ce besoin comme l'un des trois prioritaires contre 24,79 % toutes EDD confondues.

Tableau 25. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Province du Hainaut** (N_{EDD} au total = 60)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	65,00
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	33,33
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	26,67
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	25,00
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	25,00
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	23,33
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	21,67
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	18,33
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	10,00
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	10,00
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	6,67
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	6,67
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	5,00
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	5,00
B15. Formation des membres de l'équipe	5,00
B14. Soutien pour l'entretien et les màj des outils informatiques	3,33
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	1,67
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	1,67
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	1,67
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	1,67
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	1,67
B22. Autre(s)	1,67

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Les résultats relatifs aux EDD de la province de Liège sont présentés dans le Tableau 26. Les besoins prioritaires du top 2 et du top 3 correspondent à la moyenne générale, ce qui est à nouveau logique puisqu'il s'agit d'une province avec un nombre important d'EDD. Toutefois, les proportions sont plus élevées pour ces besoins, particulièrement pour le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics que 37,35 % des EDD de la province de Liège ont sélectionné comme l'un des trois besoins prioritaires, la moyenne générale étant de 29,25 %. C'est en réalité dans cette province que ce besoin est le plus marqué. Un autre besoin fortement marqué dans la province de Liège en comparaison des autres régions/provinces, est l'aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD : 16,87 % des EDD de cette province l'ont sélectionné comme l'un de leurs besoins prioritaires. Or, dans les autres région/provinces, ce besoin oscille entre 0 et 6,29 %. A contrario, le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire est un besoin largement moins fréquemment sélectionné (13,25 %) par rapport à la moyenne générale (22,56 %).

Tableau 26. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Province de Liège** (N_{EDD} au total = 83)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	62,65
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	37,35
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	31,33
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	25,30
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	16,87
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	16,87
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	14,46
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	13,25
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	12,05
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	12,05
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	8,43
B22. Autre(s)	8,43
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	7,23
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	7,23
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	6,02
B14. Soutien pour l'entretien et les māj des outils informatiques	6,02
B15. Formation des membres de l'équipe	6,02
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	4,82
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	2,41
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	1,20
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	0,00
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

Le Tableau 27 présente les résultats qui concernent les EDD de la province du Luxembourg. Comme pour d'autres éléments d'analyse présentés dans cet état des lieux, il faut rester prudent dans l'observation des chiffres, lorsque le nombre d'observation est faible, ce qui est le cas pour les EDD de la province du Luxembourg qui, pour cette analyse, sont au nombre de 11. Cependant, on constate, comme pour toutes les autres régions/provinces que le besoin de moyens supplémentaires est toujours le besoin sélectionné par le plus d'EDD. Les top 2 et 3 sont différents de la moyenne générale mais concernent eux aussi la question de l'identité de l'EDD, exprimée par le besoin d'un soutien pour la compréhension du projet EDD, tant par les publics que par les partenaires externes. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'une seule EDD sur les 11 a déclaré que l'amélioration de l'accessibilité géographique est un de ses trois besoins prioritaires. En soi, ce pourcentage ne dénote pas fortement des autres provinces mais peut paraître étonnant, compte tenu des caractéristiques de la province du Luxembourg.

Tableau 27. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Province du Luxembourg** (N_{EDD} au total = 11)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	72,73
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	27,27
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	27,27
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	18,18
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	18,18
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	18,18
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	18,18
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	9,09
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	9,09
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	9,09
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	9,09
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	9,09
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	9,09
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	9,09
B15. Formation des membres de l'équipe	9,09
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	9,09
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	9,09
B22. Autre(s)	9,09
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	0,00
B14. Soutien pour l'entretien et les maj des outils informatiques	0,00
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	0,00
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

La dernière analyse concerne la province de Namur, dont les résultats sont communiqués dans le Tableau 28. La première chose à observer concerne le besoin de moyens supplémentaires pour recruter du personnel et/ou des volontaires. Bien qu'il s'agisse du besoin principal dans toutes les régions/provinces sans exception (avec une moyenne générale de 62,40 % des EDD qui ont sélectionné ce besoin comme l'un de leurs trois besoins prioritaires), la proportion d'EDD en province namuroise est plus faible, avec 48,48 % des EDD, alors que ce pourcentage oscille entre 62,65 % et 72,73 % dans les autres analyses. Par contre, la question de l'identité de l'EDD semble particulièrement prégnante lorsqu'on observe le top 2 et 3. En effet, le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire est sélectionné par 39,39 % des EDD namuroise (contre 22,56 % dans la moyenne générale) et le besoin d'un soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD est sélectionné par 30,30 % de ces EDD (contre 16,71 % dans la moyenne générale). Le top 4, à savoir le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics, est lui aussi élevé (30,30 %) bien que cette proportion soit équivalente à la moyenne générale (29,25 %).

Tableau 28. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Province de Namur** (N_{EDD} au total = 33)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	48,48
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	39,39
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	30,30
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	30,30
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	27,27
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	24,24
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	15,15
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	15,15
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	12,12
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	9,09
B15. Formation des membres de l'équipe	9,09
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	9,09
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	9,09
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	6,06
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	3,03
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	3,03
B14. Soutien pour l'entretien et les m&aj des outils informatiques	3,03
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	3,03
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	3,03
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	0,00
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	0,00
B22. Autre(s)	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

5.3.1.1.4. Les besoins prioritaires pour les EDD récentes

Au-delà d'une analyse des besoins prioritaires selon la région ou la province, il peut aussi être intéressant d'observer les besoins spécifiques des EDD qui sont relativement récentes. Le Tableau 29 présente ces besoins pour les EDD qui ont été créées il y a moins de 3 ans. Sans surprise, le besoin ayant été le plus sélectionné comme l'un des trois besoins prioritaires reste la question des moyens supplémentaires pour recruter du personnel et/ou des volontaires, avec un taux particulièrement élevé (76,74 % vis-à-vis d'un taux moyen de 62,40 %). On constate également que le besoin de simplification administrative est légèrement plus élevé (25,58 %) que la moyenne générale (20,61 %). Le besoin de formation est lui aussi plus élevé (13,95 %) que la moyenne générale (8,64 %). Par contre, les EDD récemment créées soulignent moins comme prioritaire le besoin de l'aide à l'équipement informatique (4,65 % vis-à-vis de 13,09 % dans la moyenne générale). Enfin, la reconnaissance par le monde scolaire est moins sélectionnée comme besoin prioritaire (13,95 % pour les EDD récentes) en comparaison de la moyenne générale (22,56 %).

Evidemment, les tendances décrites ci-dessus pourraient être renforcées si on analysait les besoins prioritaires des EDD créées dans l'année (on pense par exemple à la question de la simplification administrative ou au besoin de formation), mais l'analyse statistique de ces tendances serait contrainte par le nombre très peu élevé d'EDD se retrouvant dans cette situation.

Tableau 29. Classement des besoins prioritaires selon le pourcentage d'EDD les ayant déclarés comme tels, **Pour les EDD créées il y a moins de 3 ans** (N_{EDD} au total = 43)

Besoins prioritaires	% EDD
B11. Moyens supp. pour recruter du personnel et/ou volontaires	76,74
B5. Meilleure reconnaissance de l'EDD par les pouvoirs publics	30,23
B12. Simplification administrative pour les démarches officielles	25,58
B1. Soutien pour la compréhension par les publics du projet EDD	23,26
B10. Aide pour faire face aux problèmes d'infrastructure	20,93
B19. Diagnostic/suivi des troubles de l'apprentissage par des pros.	18,60
B21. Soutien à l'accompagnement psy des enfants/des familles	18,60
B4. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le monde scolaire	13,95
B15. Formation des membres de l'équipe	13,95
B7. Amélioration de l'accessibilité géographique	9,30
B2. Soutien pour l'accompagnement des volontaires	6,98
B3. Soutien pour la compréhension par les partenaires externes	6,98
B9. Aide pour lutter contre la précarisation énergétique de l'EDD	6,98
B18. Mise à disposition d'outils de méthode de travail	6,98
B13. Aide à l'équipement informatique de l'EDD (y compris internet)	4,65
B16. Mise à disposition d'outils de maîtrise de la langue	4,65
B22. Autre(s)	4,65
B6. Meilleure reconnaissance de l'EDD par le grand public et médias	2,33
B14. Soutien pour l'entretien et les m&aj des outils informatiques	2,33
B20. Soutien pour l'inclusion dans des situations de handicap	2,33
B8. Aide face à l'augmentation des prix des carburants	0,00
B17. Mise à disposition d'outils de maîtrise des mathématiques	0,00

Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

5.3.2. Les thématiques requérant un accompagnement

Au-delà de la question des besoins prioritaires, les EDD ont eu l'opportunité d'indiquer si elles souhaitaient une aide particulière ou un accompagnement spécifique par la Fédération Francophone des EDD (FFEDD) ou des coordinations régionales concernant les points suivants :

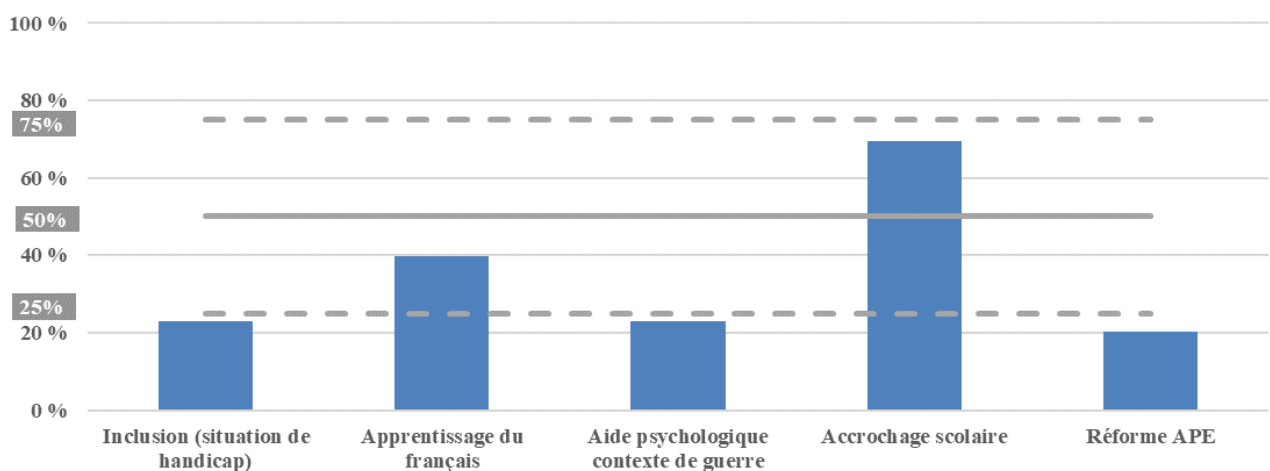
- l'inclusion (enfants en situation de handicap) ;
- l'apprentissage du français ;
- un accompagnement ou une aide psychologique aux enfants qui ont vécu un contexte de guerre¹⁹ ;
- l'accrochage scolaire (motivation et gestion des émotions) ;
- la réforme des APE en Wallonie.

Les résultats sont présentés dans la Figure 18. Presqu'une EDD sur quatre a déclaré souhaiter bénéficier d'un accompagnement pour les questions d'inclusion et d'aide psychologique pour les enfants ayant connu un contexte de guerre. Une EDD sur cinq souhaiterait également un accompagnement en ce qui concerne la réforme APE.

La proportion est plus élevée pour les souhaits d'aide en ce qui concerne les questions relatives à l'apprentissage du français, souhait déclaré par 39,8 % des EDD. Rappelons ici que 24,51 % des EDD ont indiqué dans leur rapport d'activités organiser des activités liées à la maîtrise de la langue française et que 70 % de ces EDD-là organisent ces activités au moins de manière hebdomadaire.

Enfin, 69,3 % des EDD souhaiterait un accompagnement concernant les questions de l'accrochage scolaire. Cette donnée renforce le constat selon lequel les questions d'accrochage/décrochage scolaire sont une préoccupation importante dans le secteur (voir 5.2.2 Perception du décrochage scolaire).

Figure 18. Pourcentage d'EDD déclarant avoir besoin d'un accompagnement spécifique de la FFEDD ou des coordinations régionales dans différents domaines (N_{EDD} au total = 359)



Source : Rapport d'activité des EDD, 2021-2022

¹⁹ La remise du rapport d'activité 2021-2022 est concomitant avec les premiers mois de la guerre en Ukraine et l'accueil de réfugiés ukrainiens en Belgique.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1.1. Conclusion générale

Bien qu'offrant des perspectives différentes et des sujets d'analyses divers, les trois états des lieux précédents faisaient le point du secteur en situation habituelle. Ce quatrième exercice a dû tenir compte des années impactées par la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, par la crise énergétique. Il en a résulté un état des lieux découpé en trois sections majeures : une analyse des données administratives fournies par l'ONE, correspondantes aux années 2018-2022 ; une analyse du fonctionnement du secteur lors de la période covid, particulièrement impactante de 2019 à 2021 ; une analyse du rapport d'activité 2021-2022, lorsqu'une reprise normale des activités fut à nouveau possible, ce travail s'inscrivant dans la lignée des états des lieux précédents.

Le présent état des lieux a vu se confirmer plusieurs résultats déjà observés dans les exercices précédents. Ainsi, les activités proposées par les EDD restent relativement similaires dans leurs types et la fréquence d'organisation de ces derniers. Des différences mineures entre les états des lieux sont toutefois constatées. Celles-ci peuvent s'expliquer tant par des raisons méthodologiques de récolte de données que par une évolution naturelle du secteur. La différence la plus notable concerne la diminution du nombre d'EDD déclarant organiser des activités du type accompagnement aux devoirs et aux leçons, bien que ce type d'activité reste, globalement, le plus présent et le plus fréquent. Mais hormis quelques différences, les observations déjà effectuées restent valables : les EDD continuent de proposer au public un panel diversifié d'activités ; avec un accent particulier sur certaines catégories d'activités ; ce panel dépendant à la fois de l'âge du public, des locaux à disposition ou encore du nombre de membres de l'équipe sur lesquels les structures peuvent compter. Par ailleurs, les données administratives 2018-2022 montrent également une continuité sur plusieurs paramètres. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer l'augmentation progressive du budget global alloué au secteur, la croissance du nombre de PO et d'EDD reconnus et subventionnés dans chacune des provinces, l'ouverture d'une majorité des EDD en période de congé scolaire ou encore l'accueil d'un public de jeunes âgés de plus de 15 ans sans que cela ne soit prévu dans le décret. D'autres paramètres ont connu au contraire une forme de décroissance. Citons en particulier la diminution de la moyenne du nombre de membres d'équipe au sein des structures. Cette diminution est inquiétante car elle se remarque encore en 2021-2022, c'est-à-dire en période post-covid. Par ailleurs, le présent état des lieux a mis en exergue la disparité entre provinces concernant le ratio du nombre d'enfants par animateur. Ce sont des éléments importants dont il faut pouvoir tenir compte dès à présent pour ouvrir la perspective d'un soutien accru aux équipes particulièrement déforçées.

Ce nouvel état des lieux a également pu mettre en lumière des constats qui n'avaient pas fait l'objet d'analyse poussée dans les exercices précédents. Dans le cadre de cette conclusion, nous insisterons sur deux aspects.

Premièrement, les données ont pu montrer que les objectifs que se donnaient les EDD dépassaient largement les missions décrétales. Bien entendu, ces dernières continuent d'être un guide dans les activités organisées par les structures. Mais les EDD se dotent elles-mêmes d'objectifs qui témoignent de leur engagement et de la diversité de l'offre proposée au public. Ainsi, l'importance de la sphère psychosociale a été pointée tant en période covid qu'en temps hors crise. Que l'on parle de soutien psychologique à destination des enfants et des jeunes, de soutien à la parentalité ou encore de

renforcement des contacts avec les familles fragilisées, il semble évident que les EDD portent une attention particulière aux dimensions relatives au bien-être et aux difficultés d'ordre psychologique que peuvent rencontrer les enfants et leurs familles. Toutefois, les données récoltées ne permettent pas de savoir à quel point cette dimension a un impact dans le quotidien des EDD ni même de préciser exactement ce que les EDD entendent par ces notions d'aide. Un travail approfondissant ce volet serait bienvenu en vue d'objectiver cette mission poursuivie par le secteur.

Deuxièmement, suite à un travail amorcé sur base des rapports d'activités 2020-2021, les EDD ont eu l'opportunité de faire part de besoins identifiés comme prioritaires dans leur rapport d'activité 2021-2022. Plusieurs enseignements peuvent être retirés de ce travail autour des besoins prioritaires. Tout d'abord, le besoin de moyens supplémentaires pour augmenter les tailles d'équipes est le besoin le plus souvent relevé. Ce résultat n'est pas une surprise, la ligne de tension concernant le budget alloué par EDD étant connue de longue date et déjà évoquée dans les états des lieux précédents. Cependant, l'accent est à nouveau mis sur ce point, directement à travers le discours des EDD. Dans le même ordre d'idées, les EDD ont également exprimé à travers leurs besoins la nécessité de faire mieux reconnaître leur spécificité et leur travail auprès du public, des partenaires et du monde politique. La question de l'identité de l'EDD est également une ligne de tension connue mais elle est à présent directement objectivable, sur base de ce que les structures estiment comme étant prioritaire. Ensuite, ce travail a permis de mettre en exergue certains besoins qui sont insuffisamment reconnus actuellement dans les spécificités des EDD. Il s'agit ici de besoins liés à la prise en compte des fragilités du public tels que le soutien à l'accompagnement psychologique des enfants et des familles ou le soutien à la gestion des troubles de l'apprentissage. Enfin, l'analyse quantitative menée a permis également de montrer que les besoins prioritaires variaient selon la province. Ce constat encourage des actions ciblées en vue de répondre aux besoins qui tiennent compte des spécificités locales.

Terminons cette conclusion générale en évoquant l'avenir du secteur. Deux changements majeurs potentiels sont sur la table : la régionalisation des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le projet de réforme du secteur ATL. Chacun de ces deux cas de figure entrainera très certainement des évolutions importantes tant dans l'activité quotidienne des EDD que dans l'accompagnement qui leur sera proposé. Ceci génère de l'incertitude et de la crainte au sein du secteur, sentiments confirmés lors des rencontres avec les structures organisées en octobre 2023 afin de présenter les résultats majeurs du présent état des lieux. Les responsables politiques devront rester très attentifs à ce que les lignes de tensions déjà existantes ne soient pas exacerbées par ces changements potentiels. Nous avons à cet égard choisi d'organiser les recommandations autour de ces lignes de tensions déjà observées et qui, potentiellement, pourraient prendre d'autant plus d'ampleur à l'avenir.

6.1.2. Recommandations

Dans une perspective d'aide à la décision publique, une série de recommandations sont ici formulées aux décideurs et décideuses politiques et aux acteurs du secteur. Certaines de ces recommandations ont déjà été formulées dans les états des lieux précédents. Force est de constater que certaines d'entre elles restent d'actualité et qu'il est nécessaire de les remettre en exergue. Elles sont toutefois adaptées compte tenu des données analysées dans le cadre du présent état des lieux, notamment les besoins prioritaires identifiés par les EDD.

Recommandations liées au financement des Écoles de Devoirs

Les difficultés financières rencontrées par nombre d'Écoles de Devoirs restent interpellantes et constituent encore aujourd'hui, et malgré une augmentation du budget global de l'enveloppe dédiée aux subventions des EDD, un frein à leur fonctionnement optimal.

Au vu des missions confiées aux Ecoles de Devoirs et des attentes sociétales à leur rencontre, nous recommandons de :

- 1. Poursuivre les efforts budgétaires** au bénéfice de ce secteur (tant sur les budgets enfance que jeunesse) par :
 - 1.a. La mise en place d'un financement structurel** à travers l'octroi de subsides pour un **emploi** au sein de chacune des structures, en s'inspirant du modèle de financement des EDD bénéficiant du subside AES-2 ;
 - 1.b. La valorisation financière du temps** autre que celui consacré à l'accueil du public. Actuellement, la préparation des activités, les collaborations avec les partenaires, les démarches administratives et tant d'autres tâches sont insuffisamment, voire pas du tout, prises en compte dans le calcul des subventions octroyées. Pourtant, le temps qui y est consacré est nécessaire pour la qualité de l'accueil du public, qualité que les EDD s'engagent à respecter ;
 - 1.c. La prise en compte** dans le calcul de la subvention **de l'accueil du public âgé de 15 à 18 ans**. Cela nécessiterait une modification décrétole (qui prévoit actuellement un accueil des 6-15 ans) mais permettrait de reconnaître le rôle que joue le secteur pour ce public plus âgé.
- 2. Tendrer vers un octroi de subsides provenant d'un seul organisme**, en tenant compte des recommandations supra. Actuellement, nombreuses sont les EDD qui, pour assurer leurs missions, doivent se soumettre à du poly-subventionnement. Cela engendre une complexification administrative et une augmentation du temps nécessaire pour répondre aux exigences de l'ensemble des organismes financeurs. A défaut de pouvoir assurer le fonctionnement des EDD à travers un seul organisme, il est nécessaire de mieux faire connaître aux EDD l'ensemble des possibilités de financement de projets au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en développant un système de guichet unique permettant d'obtenir une information claire sur ces possibilités et d'en faciliter l'accès. À cet égard, une attention particulière devrait être portée à la simplification administrative pour les Écoles de Devoirs qui doivent trop souvent jongler avec plusieurs sources de financement sans nécessairement avoir les ressources humaines nécessaires pour l'introduction et le suivi des demandes de subvention.
- 3. Soutenir financièrement les mesures ayant trait à l'identité des EDD**, développées ci-après.

Recommandations liées à l'identité des EDD

Plusieurs données analysées dans cet état des lieux ont pu montrer la pluralité des activités mais aussi la diversité des objectifs que se fixent les EDD, avec un impact potentiellement considérable au niveau du tissu local. Afin de pouvoir tenir compte et encourager cette pluralité, nous recommandons de **garantir la lisibilité et l'identité des EDD**, tout en réfléchissant et en améliorant les synergies avec les partenaires actuels et potentiels (mutualisation des ressources, partage des missions en tenant compte des spécificités). **L'identité et la spécificité des EDD doivent être renforcées pour garantir leur pérennité.**

Plus spécifiquement, nous recommandons de

- 4. Mettre au travail les missions décrétales** en analysant leur évolution au cours des deux dernières décennies. Il faudra tenir compte de leur pertinence, de leur articulation mais aussi de leur compréhension par le public et les partenaires. En outre, il est essentiel de considérer et de valoriser les **objectifs que les EDD se donnent en-dehors des missions décrétales**, surtout au niveau de la sphère psychosociale et de l'impact au niveau du tissu local ;
- 5. Eclairer le public et les partenaires sur le rôle qu'ont les EDD vis-à-vis du travail scolaire.** En tenant compte de la pression sociétale relative à la réussite scolaire, il faut continuer d'informer mais aussi parvenir à convaincre du fait que les apprentissages scolaires ne sont pas la seule base de la construction de l'enfant. Il est dès lors pertinent de :
 - 5.a. Favoriser l'alliance éducative autour de l'enfant.** Il est évident que les EDD sont un soutien important dans le cadre de l'apprentissage scolaire. La force de ce travail intersectoriel, à savoir issu du monde scolaire et issu des EDD, est de pouvoir offrir à l'enfant des méthodes complémentaires mais aussi des contextes différents, chacun avec leurs vertus ;
 - 5.b. Valoriser et renforcer les spécificités de l'EDD au niveau de l'apprentissage.** Les EDD sont des lieux dans lesquels l'enfant peut apprendre et se développer sur d'autres volets, par d'autres moyens, tout en étant attentives au sens que prennent les activités. Les EDD proposent un accompagnement à l'apprentissage en-dehors des prescrits scolaires, avec des méthodes adaptées (par le jeu, l'expression de soi ou encore le relationnel), permettant ainsi l'apprentissage tant non-formel qu'informel.
- 6. Encourager la formation qualifiante au sein des équipes.** Les équivalences et les assimilations à la formation permettent à plus de personnes d'accéder à la qualification. Mais la formation spécifique liée au travail en EDD offre un tronc commun et favorise l'acquisition de perspectives communes quant à la diversité des missions de l'EDD. En cela, la formation a une grande plus-value par rapport à l'accès à la qualification par équivalence ou assimilation. En plus de l'incitation en tant que telle à la participation aux formations, il faut également limiter les freins à la formation, qu'ils soient financiers (coûts supportés par les structures, défraiment insuffisant pour les participants) ou organisationnels (tels que reconnaître le temps de formation comme du temps de travail ou pouvoir adapter ponctuellement l'accueil du public en fonction du temps de formation).

7. **Les EDD**, de par leur spécificité, leur engagement ou encore leur diversité de missions ont la possibilité d'être un véritable **ancrage** pour les enfants et les familles et font partie du **tissu local. Pour une meilleure reconnaissance de cet impact local, il faut :**
- 7.a. **Tenir compte et soutenir la fonction de prévention** des EDD sur différents plans : décrochage scolaire, santé mentale du public, soutien à la parentalité, lutte contre l'isolement social. Ces facteurs de prévention sont issus d'un travail autour du lien social et d'une offre d'un apprentissage non-formel et informel. Beaucoup d'EDD déclarent spontanément prendre à cœur cette fonction. Il s'agit d'un espace dont les politiques de prévention doivent tenir compte ;
 - 7.b. **Permettre une différenciation avec le lieu scolaire.** Les EDD sont des structures dans lesquelles les enfants de différents horizons sont accueillis. Il s'agit pour ces derniers d'une opportunité de rencontrer d'autres enfants et découvrir d'autres lieux. Cette opportunité est particulièrement importante dans le cas où l'enfant éprouve des difficultés relationnelles au sein de son école ;
 - 7.c. **Valoriser l'éveil culturel que proposent les EDD aux enfants et aux jeunes.** Cette valorisation peut passer par un partage des ressources entre les structures mais doit aussi être soutenue par des moyens suffisants.

Recommandations liées à l'évolution et au monitoring du secteur

8. Cet état des lieux est le quatrième exercice du genre, engendrant par conséquent une certaine répétition dans l'analyse du secteur. Afin de favoriser l'émergence de nouvelles perspectives, nous recommandons de **modifier l'article 24 du décret** de la manière suivante :
- 8.a. En laissant une plus grande marge de manœuvre dans la réalisation de l'état des lieux par la suppression des termes « des réalisations, des besoins et des enjeux à rencontrer par les écoles de devoirs dans leur ensemble » ;
 - 8.b. En remplaçant les termes « tous les trois ans » par « périodiquement », de façon à pouvoir mieux adapter l'évaluation du secteur en fonction de l'évolution de ce dernier.
9. Nous recommandons également de **réaliser une cartographie des EDD** afin de mieux répartir les efforts à fournir (exemple : encouragement à la création de nouvelles structures) en tenant compte de la densité de l'offre actuelle.
10. Enfin, il faut **assurer une concertation** le plus tôt possible et en bonne intelligence avec le secteur dans le cadre de réformes éventuelles du secteur ATL ou d'un contexte changeant lié à une potentielle régionalisation des compétences de la FW-B. Cette concertation favorisera une transition efficace, respectueuse du secteur et bienveillante à l'égard des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- Canzittu, D., Demeuse, M. (2020). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2019-2020 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- Canzittu, D., Boudart, A., Demeuse, M. (2021). *Rapport de recherche – Marché de faible montant de service portant sur l'analyse d'activités 2020-2021 des écoles de devoirs*. Service de Méthodologie et formation (UMons), travail commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- Moreau, L., & Rossion, D. (2016). *État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2011-2014*. Bruxelles. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (2022). *Etat des lieux de l'enfance et de la jeunesse 2020-2022*. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/qui-sommes-nous/etats-des-lieux/>
- Office de la Naissance de l'Enfance (2022). *Rapport d'activités 2021 : ONE en chiffres*. Bruxelles. En ligne sur <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4e ed.). Paris : Armand Colin.
- Rossion, D., & Moors, F. (2019). *État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2017*. Bruxelles. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>
- Rossion, D., & Swaluë, A. (2012). *Ecoles de devoirs. Etat des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux 2008-2011 - FWB*. Bruxelles. En ligne sur <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/etat-des-lieux-des-ecoles-de-devoirs/>

Textes législatifs

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 octobre 2022 relatif aux mesures visant à soutenir les milieux d'accueil de la petite enfance et les structures d'accueil temps libre dans le cadre de la crise énergétique et financière.
- Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.
- Décret du 30 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre.

Analyses et rédaction : François Moors

Relecture : Anne-Marie Dieu et Salima Kertati

Ces résultats ont été présentés aux Ecoles de Devoirs lors de 6 rencontres organisées dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en octobre 2023.

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Secrétariat général
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél : 02 413 37 65

Web : www.oejaj.cfwb.be

Twitter : @Oejaj

Facebook : @ObservatoireEnfanceJeunesseAJ

Mail : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

